



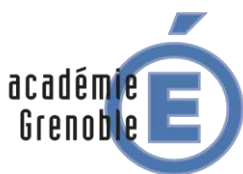
RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Comité technique académique

Séance du 24 juin 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Comité technique académique du 24 juin 2020

Académie de Grenoble

SOMMAIRE

Approbation des procès-verbaux des séances du 17 janvier 2019 et du 15 novembre 2019

I. Préparation de la rentrée 2020 :	page 5
✓ Carte des formations : mesures additives R20	
❖ Carte des langues et structures de la voie professionnelle	
❖ Structures de la voie générale et technologique	
✓ Bilan des enseignements de spécialité de 1^{ère} non poursuivis en terminale	
✓ Rénovation, abrogations de diplômes, modifications d'intitulé	
✓ Evolution des moyens d'assistance éducative (AED)	
II. Répartition départementale des emplois du 1^{er} degré – dotation complémentaire	page 39
III. Présentation des budgets académiques titre 2 et hors titre 2 des programmes 140, 141 et 230	page 44
IV. Ecole inclusive :	page 51
❖ Dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) hors titre 2	
❖ Organisation académique des services de l'école inclusive et cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap	
V. Bilan social	page 53
VI. Expérimentation ESTEVE (dématérialisation des comptes-rendus d'entretiens professionnels – Evolution du périmètre	page 122
VII. Questions diverses	page 128

I – Approbation des procès-verbaux des
séances du 17 janvier 2019 et du 15
novembre 2019

*Les procès-verbaux et leurs annexes font l'objet d'un
envoi distinct*

I – Préparation de la rentrée 2020 :

- Carte des formations : mesures additives R20
- Bilan des enseignements de spécialité de 1^{ère} non poursuivis en terminale
- Renovations, abrogations de diplômes, modifications d'intitulé
- Evolution des moyens d'assistance éducative (AED)

Evolution des structures pédagogiques générales et technologiques

Rentrée 2020

Ajustements

Carte des langues

La mesure suivante est proposée pour la rentrée 2020 :

Ouverture/Fermeture	DNL ou niveau	Bassin	Commune	Code RNE	Nom établissement
LVE - Allemand					
Fermeture	LV2	PAYS DU MONT BLANC	SCIONZIER	0741139L	CLG JEAN JACQUES GALLAY
LV2 en classe de 6ème - Allemand					
Fermeture	LV2 en classe de 6ème	PAYS DU MONT BLANC	SCIONZIER	0741139L	CLG JEAN JACQUES GALLAY

Evolution des structures pédagogiques professionnelles

Ajustements rentrée 2020

Il est proposé la fermeture du CAP « Vendeur magasinier en pièces de rechanges et équipements automobiles » du LPO les Catalins, Montélimar, et l'augmentation concomitante de la capacité d'accueil du CAP « Opérateur/opératrice en logistique » à la carte des formations de l'établissement.

Le CAP « Vendeur magasinier en pièces de rechanges et équipements automobiles » est rénové à compter de la rentrée 2020, il devient le CAP « Equipier polyvalent du commerce ».

Ce nouveau CAP rénové sera rattaché au secteur de la vente, plutôt qu'aux opérations logistiques.

Aussi, le chef d'établissement du LPO Les Catalins, Montélimar, opte pour un ajustement de l'offre de formation du lycée par la fermeture de ce CAP (-12 places), qui ne s'intègre plus aux filières « transport et logistique » de l'établissement, et l'augmentation parallèle de la capacité du CAP « Opérateur/opératrice en logistique » déjà existant (+12 places), soit 24 élèves au total.

Les enseignements de spécialité de 1^{ère} générale de la rentrée 2019 non poursuivis en terminale

Rentrée 2020

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique et du bac 2021, les élèves de première générale ont suivi, tout au long de l'année scolaire 2019-2020, 3 enseignements de spécialité (ES) pour une durée hebdomadaire de 4h chacun. En classe de terminale 2 de ces 3 enseignements seront conservés, étudiés à hauteur de 6h hebdomadaires chacun. Les élèves de terminale auront également la possibilité de suivre un enseignement optionnel en plus de ces 2 ES.

La réglementation prévoit que l'ES non retenu pour la classe de terminale fasse l'objet d'une évaluation de 2h en 1^{ère}. La non poursuite de cet ES devait se traduire par la passation d'une épreuve commune de contrôle continu (E3C) au cours de la 2^{ème} série des épreuves prévues en 1^{ère} (entre mi-avril et mi-juin). En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, les épreuves E3C2 (Epreuves communes de contrôle continu 2^{ème} série) pour le Bac 2021 en fin de première sont annulées comme toutes les épreuves finales du Bac 2020 qui devaient avoir lieu en juin 2020.

1) Etat des lieux des ES choisis en 1^{ère} à la rentrée 2019 et analyse des ES non poursuivis en terminale à la rentrée 2020

Point d'attention à avoir pour l'ensemble des données présentées ci-après : le nombre d'élèves en ES choisis est un effectif constaté en début d'année scolaire alors que le nombre d'élèves en ES non poursuivis est calculé sur le nombre d'inscrits en ES en avril (saisies dans Cyclades au 24/04/20).

➤ En nombre d'élèves :

Les trois ES non poursuivis qui enregistrent les nombres d'élèves les plus élevés en fin de première générale sont les 3 ES les plus choisis en fin de seconde :

- L'enseignement de spécialité **Mathématiques**, choisi par 68 % des élèves – soit 10 807 élèves, comptabilise 4 014 élèves n'ayant pas poursuivi cet ES en fin de 1^{ère}, ce qui représente 26,2% du total des ES non retenus.

- L'enseignement de spécialité **Sciences de la Vie et de la Terre**, choisi par 42% des élèves – soit 6 651 élèves, comptabilise 2 513 élèves n'ayant pas poursuivi cet ES, ce qui représente 16,4% du total des ES non retenus.

- L'enseignement de spécialité **Physique-chimie**, choisi par 47% des élèves – soit 7 464 élèves, comptabilise 2 072 élèves, poursuivi cet ES, ce qui représente environ 13,5% du total des ES non poursuivis.

Les enseignements de spécialité SI, NSI, Arts et LLCA sont les ES qui comptent le moins d'élèves n'ayant pas poursuivi ces ES du fait du faible nombre d'élèves qui avaient initialement choisis ces ES :

- **SI** : 1 291 élèves l'ont choisi, 844 ne l'ont pas poursuivi, ce qui représente 5,5% de la totalité des ES non retenus,

- **NSI** : 817 élèves l'ont choisi, 377 ne l'ont pas poursuivi, ce qui représente 2,5% de la totalité des ES non retenus,

- **Arts** : 1 086 élèves l'ont choisi, 181 ne l'ont pas poursuivi, ce qui représente 1,2% de la totalité des ES non retenus,

- **LLCA** : 35 élèves l'ont choisi, 23 ne l'ont pas poursuivi, ce qui représente 0,2% de la totalité des ES non retenus.

L'enseignement de spécialité **Sciences Economiques et Sociales (SES)** connaît une particularité. En effet, il arrive au 4^{ème} rang des ES les plus choisis (40% des élèves soit 6 215 élèves) mais il représente un peu moins de 7% du total des ES non poursuivis (1 048 élèves n'ayant pas retenu cet ES), soit un classement en 7^{ème} position.

En comparaison avec les SES, les enseignements de spécialité **langues littéraires et cultures étrangères et régionales** (9,5% du total des ES non poursuivis soit 1 447 élèves et choisi par 4 399 élèves soit 28%), **histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** (9% du total des ES non poursuivis soit 1 354 des élèves n'ayant pas poursuivi cet ES et choisi par 36% des élèves soit 5 560 élèves) et **humanités, littérature et philosophie** (9,4% de la totalité des ES non retenus soit 1 432 élèves et choisi par 18 % des élèves soit 2 846 élèves) représentent chacun une part plus élevée du total des ES non retenus alors qu'il s'agit d'ES pour lesquels le nombre d'élèves inscrits en début d'année est moins élevé.

➤ **En % d'élèves (des plus non poursuivis aux moins non poursuivis) :**

Les enseignements de spécialité **Langues et littérature de l'Antiquité (LLCA latin et LLCA grec) :**

Ce sont les ES les moins poursuivis avec 74% des élèves qui ne les suivront plus en terminale. Ces ES sont, par ailleurs, les enseignements de spécialité les moins choisis (0,2% pour le latin et le grec confondus) en première à la rentrée 2019. **Seuls 8 élèves conserveront** un enseignement de spécialité **LLCA en terminale à la rentrée prochaine** dans notre académie, **2 élèves en Isère** (lycées Ph. Delorme à l'Isle d'Abeau et E. Herriot à Voiron), **2 élèves en Savoie** (lycée Jean Moulin à Albertville) et **4 élèves en Haute-Savoie** (lycée Les Glières à Annemasse).

Dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les ES LLCA ne l'ont poursuivi par la totalité des élèves qui l'avaient choisi, que ce soit dans le public ou le privé. C'est en Haute-Savoie que les ES LLCA sont le plus poursuivis avec 63,6% des élèves qui poursuivront ces enseignements parmi les élèves qui suivaient ces enseignements en première.

L'enseignement de spécialité **Sciences de l'ingénieur (SC-IG) :**

Avec 67% des élèves qui choisissent de ne pas poursuivre cet ES dans le secteur public, il est l'ES le moins poursuivi. Cet ES était choisi par 8% des élèves de première.

L'ES SI-IG est plus retenu par les élèves de l'Ardèche qu'ailleurs. La Savoie est le département qui enregistre, proportionnellement, le taux de non poursuite le plus élevé avec 70,2% suivi par l'Isère avec 67,4%. Il est à noter que ce département était, avec la Drôme, celui dans lequel le plus d'élèves avaient choisi cet ES en première (9% d'élèves). L'Isère reste le département dans lequel le plus grand nombre d'élèves suivra un enseignement de SI-IG en terminale. Le département de Haute-Savoie enregistre un taux de non conservation de près de 66,3%.

L'enseignement de spécialité **Humanités, littérature et philosophie (HLPHI) :**

Presque 51 % des élèves l'ayant choisi en 1^{ère} ne le poursuivent pour leur année de terminale (18% des élèves de 1^{ère} générale l'avaient initialement choisi).

Au niveau départemental, cet ES est moins poursuivi en Savoie (56,1%) et Haute-Savoie (55,2%) que dans les autres départements. L'Ardèche est le département qui enregistre le taux d'élèves ayant retenu cet ES le plus élevé (53%).

L'enseignement de spécialité **Numérique et Sciences Informatiques (NSI) :**

Cet ES est non poursuivi par 47,4 % des élèves qui l'avaient choisi en première (5% des élèves de 1^{ère} générale). Il est non poursuivi par près de la moitié des élèves dans les départements de la Drôme (51 %) et de l'Isère (50 %). La Savoie est le département où NSI a été le moins non poursuivi avec 43,4 % des élèves concernés.

L'enseignement de spécialité **Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)** :

Non poursuivi par 39,2 % des élèves au niveau académique, cet ES arrivait en 3^{ème} position des ES les plus choisis avec 42% des élèves de 1^{ère} générale.

Il connaît un taux de non poursuite qui oscille entre 38,5% en Savoie pour son minimum et 40,2% en Ardèche pour son maximum.

L'enseignement de spécialité **Mathématiques (MATHS)** :

On observe un taux de non conservation de 38,4%. Il est à noter que l'ES Mathématiques était l'ES le plus choisi en 1^{ère} (68 % des élèves).

Cet ES est moins poursuivi qu'ailleurs en Ardèche et en Drôme avec des taux respectifs de 42% et 41%.

L'Isère est le département où il est le plus retenu avec environ 37% d'ES non retenus.

Les enseignements de spécialité **Langues littéraires et cultures étrangères et régionales (LLCER - toutes langues confondues)** :

Environ 33,5% d'ES non poursuivis en fin de première, après avoir été choisi par 28% des élèves de première.

Tous les départements sont proches de la moyenne académique, avec un écart maximum de 2,5 points en moins pour l'Ardèche.

L'enseignement de spécialité **Physique-chimie (PH-CH)** :

Cet ES est non poursuivi par près de 29% des élèves qui étaient 47% à l'avoir choisi en début de première.

Cet ES est plus retenu en Ardèche (24,9 % non poursuivis) et en Drôme (26,6 % non poursuivis) que dans les autres départements où le taux d'ES non poursuivis est d'environ 29%.

L'enseignement de spécialité **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)** :

Cet Es est non retenu par 1 élève sur 4 pour son année de terminale. Cet ES connaît un taux d'ES non poursuivi qui oscille entre 23% pour le département de la Savoie et 26% pour le département de l'Ardèche

Les enseignements de spécialité **Arts (ARTS - tout enseignement artistique confondu)** :

Ces enseignements ont été choisis par peu d'élèves de première mais sont conservés par plus de 4 sur 5 élèves (83%).

Les Arts sont les ES qui connaissent les plus grands écarts entre départements, les départements du « sud » étant ceux dans lesquels on les poursuit le plus. En effet, l'Ardèche connaît un taux de non poursuite de 10,2% (c'est le département où ces ES ont été le plus choisis avec 8% des élèves) et la Drôme un taux de 12% tandis que le taux de l'Isère avoisine les 22% (alors qu'il est le département dans lequel ces ES ont été le moins choisis en première avec 5% des élèves). La Savoie et la Haute-Savoie connaissent quant à elles un pourcentage d'ES non conservés d'environ 17%.

L'enseignement de spécialité **Sciences économiques et sociales (SES)** :

C'est l'ES qui enregistre le taux le moins élevé d'ES non poursuivis (conservé par 83% des élèves) alors qu'il a été choisi par de nombreux élèves. Il arrive en effet en 4^{ème} position des ES les plus choisis (40% des élèves de 1^{ère} générale, après les ES de Maths, Physique-chimie et SVT).

L'ES SES est largement moins poursuivi en Ardèche que dans les autres départements avec un taux de 27,1%. La Haute-Savoie est le département dans lequel les élèves retiennent le plus cet ES pour la terminale, avec un taux de non poursuite de 15,6%. Les autres départements se situent autour de 17% de non conservation.

Les enseignements de spécialité de 1^{ère} générale de la rentrée 2019 non poursuivis en terminale

FOCUS : ARTS, LLCER, LLCA

Rentrée 2020

Enseignement de spécialité non retenu fin de 1 ^{ère}	Ardèche		Drôme		Isère		Savoie		Haute Savoie		Académie	
	Nb élèves	%*	Nb élèves	%*	Nb élèves	%*	Nb élèves	%*	Nb élèves	%*	Nb élèves	%*
LLCE ALLEMAND									1	100%	1	100,0%
LLCE ANGLAIS	91	29,3%	241	34,2%	575	34,0%	172	34,1%	327	31,1%	1 406	33,0%
LLCE ESPAGNOL			9	40,9%	20	25,6%			6	33,3%	35	29,7%
LLCE ITALIEN	1	50,0%					2	15,4%			3	20,0%
Total LLCE	92	29,4%	250	34,4%	595	33,6%	174	33,6%	334	31,2%	1 445	32,8%
DANSE					2	8,7%					2	8,7%
MUSIQUE				0,0%	12	63,2%	2	40,0%	6	15,4%	20	26,3%
ARTS PLASTIQUES	8	11,3%	13	13,8%	37	18,7%	5	10,2%	16	12,2%	79	14,5%
HISTOIRE DES ARTS					6	25,0%	2	15,4%	6	18,2%	14	20,0%
THEATRE	1	8,3%	3	15,0%	5	14,3%	2	5,6%	7	24,1%	18	13,6%
CINEMA-AUDIOVISUEL	2	6,7%	3	7,9%	15	24,6%	15	27,3%	13	22,4%	48	19,8%
Total ARTS	11	9,7%	19	11,5%	77	21,4%	26	16,5%	48	16,6%	181	16,7%
LLCA LATIN			1	20,0%	6	85,7%	5	83,3%	6	60,0%	18	64,3%
LLCA GREC	2	100%			2	50,0%		0,0%	1	100%	5	71,4%
Total LLCA	2	100%	1	20,0%	8	72,7%	5	71,4%	7	63,6%	23	65,7%

*% : Nombre d'élèves ne retenant pas l'option en fin de première sur le nombre d'élèves ayant choisi l'option à la rentrée

Champ : Elèves de 1^{ère} G des établissements publics, académie de Grenoble - Source : Cyclades et Sysca

Les LLCER : Dans le secteur public, 27,9% des élèves de 1^{ère} générale ont choisi un ES de LLCER. Ci-dessous vous trouverez le détail par langues :

- **La LLCE Allemand** connaît un taux de non poursuite de 100% puisque le seul élève qui l'avait choisie dans notre académie a choisi de ne pas poursuivre cet ES en terminale.
- **La LLCE Anglais** est l'ES le plus choisi, et de loin, parmi les LLCER, en effet 27,1% des élèves de 1^{ère} générale (soit 4 265 élèves) ont fait ce choix. Il est aussi l'ES moins poursuivi avec 33% des élèves (1 406 élèves) l'ayant initialement choisi. Il reste l'ES de langue très largement majoritaire en terminale générale.
- **La LLCE Espagnol** a été choisie en 1^{ère} par 118 élèves (0,7%) et n'est pas retenue pour la terminale par 29,7% d'entre eux, soit 35 élèves.
- **La LLCE Italien** a été choisie par 15 élèves et non retenue en terminale par 3 d'entre eux, soit 20%.

Les Arts : Au niveau académique, 6,9% des élèves ont choisi un ES Arts dans le secteur public.

Le détail des ES artistiques non poursuivis en terminale se décline comme suit :

- L'ES artistique le moins poursuivi est la **Musique** avec 26,3% de non poursuite, soit 20 élèves sur les 76 élèves qui l'avaient choisi en début de 1^{ère}.
- Ensuite, on trouve l'**Histoire des Arts** avec 20% de non conservation (14 élèves sur les 70 qui l'avaient choisi au départ).

- L'ES **Cinéma-audiovisuel** connaît 19,8% de non poursuite, avec 48 élèves ne le retenant pas en terminale sur les 242 qui l'avaient choisi en début de 1^{ère}. C'était l'ES qui arrivait en 2^{ème} position des plus choisis parmi les Arts (242 élèves, soit 1,5% des élèves de 1^{ère} générale).
- Les **Arts Plastiques** ne sont pas conservés par 14,5% des 543 élèves qui l'avaient choisi, soit 79 élèves. Cet ES était le plus choisi des ES d'Arts au début de l'année scolaire, et il reste en nombre d'élèves l'ES d'Arts le plus choisi en terminale.
- Arrive ensuite le **Théâtre**, non poursuivi par 13,6% des élèves soit 18 élèves sur les 132 qui l'avaient choisi en 1^{ère} générale. En nombre d'élèves, c'est l'ES qui arrive en 3^{ème} position des ES artistiques les plus retenus en terminale, après les Arts Plastiques et Cinéma-Audiovisuel.
- La **Danse** est quant à elle non retenue en terminale à 8,7%, soit 2 élèves sur les 23 élèves qui l'avaient choisi. Il est à la fois l'ES d'Arts le moins choisi en 1^{ère} et le plus poursuivi en terminale.

Les LLCA : Dans le secteur public de notre académie, 35 élèves ont choisi une LLCA : 28 en latin, 7 en grec.

- **En Latin**, 18 élèves des 28 élèves qui avaient choisi cet ES choisissent de ne pas le poursuivre en fin de 1^{ère} générale, soit 64,3%.
- **L'ES Grec** connaît un taux de non conservation de 71,4%, avec 5 élèves ne le retenant pas en terminale sur les 7 l'ayant choisi au départ.

Les ES de LLCA ont été choisis par très peu d'élèves en première à la rentrée 2019 malgré les moyens supplémentaires alloués à certains établissements (voir tableau ci-dessous) et les réseaux mis en place n'ont pas fonctionné.

Moyens supplémentaires alloués par la DOS				
	ES LATIN	Nombre d'élèves inscrits	ES GREC	Nombre d'élèves inscrits
ARDECHE			Lyc Marcel Gimond à Aubenas	1
DRÔME	Lyc Alain Borne à Montélimar	0	Lyc Roumanille à Nyons	0
	Lyc Gustave Jaume à Pierrelatte	0		
ISERE	Lyc Stendhal à Grenoble	0	Lyc Champollion à Grenoble	0
	Lyc Philibert Delorme à l'Isle D'Abeau	5	Lyc Edouard Herriot à Voiron	4
	Lyc Ella Fitzgerald à Vienne	2		
SAVOIE	Lyc Vaugelas à Chambéry	3	Lyc Vaugelas à Chambéry	0
	Lyc Jean Moulin à Albertville	3	Lyc Jean Moulin à Albertville	1
HAUTE-SAVOIE	Lyc Berthollet à Annecy	0	Lyc Berthollet à Annecy	1

Source : DOS

Evolution des Structures pédagogiques - PUBLIC

RENTREE 2020 - Rénovation, abrogation des diplômes, modification d'intitulé

En application des textes réglementaires publiés depuis le CTA du 24 juin 2019, les modifications suivantes font l'objet d'une information préalable à leur mise en œuvre à la rentrée 2020 :

I- Référence : arrêté du 29 octobre 2019 portant création de la spécialité "production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)"

ARDECHE VERTE	0070002P LP JOSEPH ET ETIENNE MONTGOLFIER ANNONAY	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	12
DROME DES COLLINES	0260044G LP AUGUSTE BOUVET ROMMANS SUR ISERE	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	12
SUD DROME	0261034H EREA PORTES DU SOLEIL MONTELMAR	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-10
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	10
VALLEE DE LA DROME	0260006R LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN CREST	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	24
ISERE RHODANIENNE	0380083J LPO GALILEE VIENNE	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	24
BASSIN GRENOBLOIS	0380023U LP JACQUES PREVERT FONTAINE	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	24
NORD ISERE	0380010E LP GAMBETTA BOURGOIN-JALLIEU	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	24
CHAMBERY	0730003G LPO MARLIOZ AIX LES BAINS	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	12
	0730012S LP HOTELIER	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-12

	CHALLES LES EAUX	OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	12
	0730811K EREA AMELIE GEX CHAMBERY	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-10
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	10

ALBANAIS ANNECIEN	0740054G LP GERMAIN SOMMEILLER ANNECY	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	24

GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0741476C LPO JEAN MONNET ANNEMASSE	ABROGATION R20	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 PROD. SERV. REST. (RAPID. COLL. CAFE)	12

**II- Référence : arrêté du 29 octobre 2019 portant création de la spécialité
"équipier polyvalent de commerce"**

ARDECHE VERTE	0070002P LP MONTGOLFIER ANNONAY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

DROME DES COLLINES	0260023J LPO DU DAUPHINE ROMMANS SUR ISERE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-15
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	15

SUD DROME	0260019E LPO GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

DROME ARDECHE CENTRE	0261100E LP AMBLARD VALENCE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-18
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	18

BASSINS GRENOBLOIS	0380089R LPO PORTES DE L'OISANS VIZILLE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-15
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	15
	0380032D LPO EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24

NORD ISERE	0382440W LPO LEONARD DE VINCI VILLEFONTAINE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24
	0380053D LPO GABRIEL PRAVAZ LE PONT DE BEAUVOISIN	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

CENTRE ISERE	0380091T LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24
	0380063M LPO LA SAULAIE SAINT MARCELLIN	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

ISERE RHODANIENNE	0381599G LPO DE L'EDIT ROUSSILLON	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
	0380081G LPO ELLA FITZGERALG VIENNE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

ARDECHE VERTE	0070002P LP MONTGOLFIER ANNONAY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

DROME ARDECHE CENTRE	0260037Z LP VICTOR HUGO VALENCE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
CHAMBERY	0730012S LP HOTELIER CHALLES LES EAUX	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24

DROME ARDECHE CENTRE	0070021K LPO VINCENT D'INDY PRIVAS	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
	0260037Z LP VICTOR HUGO VALENCE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

SUD DROME	0260019E LPO GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

NORD ISERE	0380010E LP GAMBETTA BOURGOIN JALLIEU	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
	0380053B LPO CHARLES PRAVAZ LE PONT DE BEAUVOISIN	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
	0381602K LP L'ODYSEE PONT DE CHERUY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24

BASSIN GRENOBLOIS	0380032D LPO MOUNIER GRENOBLE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24
	0380049X LPO LA MATHESINE LA MURE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

ISERE RHODANIE	0380014J LPO HECTOR BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12
ISERE RHODANIE	0380081G LPO ELLA FITZGERALD VIENNE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

CHAMBERY	0731043M LP LA CARDINIÈRE CHAMBERY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

MAURIENNE	0730037U LPO PAUL HEROULT ST JEAN DE MAURIENNE CHAMBERY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

ALBANAIS	0741164N LP LES CARILLONS ANNECY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24

PAYS DU MONT BLANC	0740013M LPO GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE : PRDTS EQUIP. COURANTS	-24
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	24

PAYS DU MONT BLANC	0740027C LPO MONT BLANC RENE DAYVE PASSY	ABROGATION R20	1CAP2 EMPLOYE VENTE SP : SERVICE CLIENTELE	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

SUD DROME	0260113G LPO LES CATALINS MONTELMAR	ABROGATION R20	1CAP2 VENDEUR MAGASINIER PIECES AUTO	-12
		OUVERTURE R20	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	12

IV- Référence : arrêté du 02 mars 2020 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Bioqualité »

NORD ISERE	0382895R LPO PHILIBERT DELORME L'ISLE D'ABEAU	ABROGATION R20	1BTS2 QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO-INDUSTRIES	-15
		OUVERTURE R20	1BTS2 BIOQUALITE	15

**V- Référence : arrêté du 22 juillet 2019 portant création de la spécialité
"animation-enfance et personnes âgées"**

BASSIN GRENOBLOIS	0380034F LPO LOUISE MICHEL GRENOBLE	ABROGATION R20	2NDPRO SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	-24
		OUVERTURE R20	2NDPRO ANIMATION- ENFANCE&PERSONNES AGEES	24

ALBANAIS ANNECIEN	0740054G LP GERMAIN SOMMEILLER ANNECY	ABROGATION R20	2NDPRO SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	-24
		OUVERTURE R20	2NDPRO ANIMATION- ENFANCE&PERSONNES AGEES	24

Dispositif Assistants d'Éducation (AED) Hors Titre II Rentrée 2020

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée 2020, les crédits de rémunération permettent de financer 3 recrutements supplémentaires d'AED qui serviront à doter le nouveau Collège de Champier.

Cette dotation permet ainsi de rester dans la continuité de la politique académique mise en œuvre depuis 2016 à savoir, que chaque établissement (Hors établissements en cité scolaire) dispose au minimum de 3ETP d'AED.

Le volume de supports implantés est donc à minima maintenu (voir augmenté) et le financement des dispositifs d'accompagnement a été préservé avec une répartition comme suit :

- 2237 emplois d'AED surveillances (+3 recrutements supplémentaires par rapport à N-1 pour le nouvel établissement) conformément au barème arrêté en 2018
- 55.5 ETP dédiés à la suppléance
- 9.5 ETP dédiés aux dispositifs classes relais et UPE2A
- 11 ETP d'assistants de prévention et de sécurité
- 10 ETP d'assistants pédagogiques

Enfin, des mesures de redéploiement en vue d'un rééquilibrage des établissements les moins bien dotés avec un écart dotation réelle et dotation théorique supérieur à -1 ont été étudiées à hauteur de 6.5 ETP.

L'académie a formulé une demande au titre des AED préprofessionnalisation. Le calibrage pour la rentrée 2020 n'est pas arbitré à ce jour. L'implantation des supports AED dédiés au dispositif de préprofessionnalisation fera donc l'objet d'une information ultérieure.

Postes d'Assistant d'Education Surveillance Préparation Rentrée 2020

Présenté pour information

PART FIXE	Par établissement		1,5
	Par établissement relevant de l'EP (REP/REP+)		0,5
	Par internat		1,5
	Par SEGPA		0,5
	Par site dissocié en CLG, LYC et LP		0,25
PART VARIABLE : pondération d'effectifs	Effectifs d'internes		x 11 2 nd degré / x 1 post-bac
	Critère social	Education prioritaire	x 1,5
		Effectifs des établissements ayant des PCS < moyenne académique (32%)	x 1
		Effectifs des établissements ayant des PCS entre 32% et <50%	x 1,25
		Effectifs des établissements ayant des PCS entre 50% et <60 %	x 1,5
		Effectifs des établissements ayant des PCS >60%	x 1,75
	Effectifs DP	CLG	x 1,5
		LYC/LP	x 1
	Effectifs établissements	CLG	x 2
		LP	x 1,5
		LYC	x 1

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0380027Y	LYC	CHAMPOLLION	GRENOBLE CEDEX 1		7,93				x		3084	7,89	6	-1,89	76,05%
0070017F	CLG	LA SEGALIERE	LARGENTIERE	00702	29,15				x		892,5	4,42	3	-1,42	67,95%
0740911N	CLG	G ANTHONIOZ DE GAULLE	CLUSES CEDEX		61,73		x				5595	10,87	9,5	-1,37	87,39%
0261505V	LYC	ALGOUD - LAFFEMAS	VALENCE CEDEX 9		31,25				x		7059	14,19	13	-1,19	91,60%
0382174G	CLG	SALVADOR ALLENDE	BOURGOIN JALLIEU CEDEX		51,4	x	x				5463,5	11,16	10	-1,16	89,59%
0740038P	CLG	ARTHUR RIMBAUD	ST JULIEN EN GENEVOIS CEDEX		36,11	x					3862,25	8,12	7	-1,12	86,17%
0260015A	LYC	ALAIN BORNE	MONTELMAR CEDEX	02604	26,58				x		4482	10,11	9	-1,11	89,06%
0382270L	LYC	PIERRE DU TERRAIL	PONTCHARRA		17,51				x		3514	8,57	7,5	-1,07	87,50%
0260978X	CLG	MARCEL PAGNOL	VALENCE		62,59	x	x				4131,75	9,05	8	-1,05	88,39%
0261086P	CLG	EUROPA	MONTELMAR		57,3		x				3813	8,05	7	-1,05	87,01%
0382895R	LYC	PHILIBERT DELORME	L ISLE D ABEAU CEDEX		38,08				x		3810,25	9,04	8	-1,04	88,49%
0731224J	CLG	JEAN MOULIN	ALBERTVILLE CEDEX	07301	34,74						1281,5	3,53	2,5	-1,03	70,79%
0260011W	CLG	JOSEPH BEDIER	LE GRAND SERRE		35,84				x		1903	6,02	5	-1,02	83,10%
0731113N	CLG	HENRY BORDEAUX	COGNIN		28,82						1899	4,51	3,5	-1,01	77,59%
0070021K	LYC	VINCENT D 'INDY	PRIVAS CEDEX		27,27				x		3143	7,98	7	-0,98	87,69%
0071320X	CLG	DE CRUSSOL	ST PERAY		16,29	x					2503,5	5,97	5	-0,97	83,76%
0740013M	LYC	GUILLAUME FICHET	BONNEVILLE CEDEX		41,41				x	x	3288,5	8,46	7,5	-0,96	88,61%
0380081G	LYC	ELLA FITZGERALD	ST ROMAIN EN GAL		34,61				x		6597,5	13,46	12,5	-0,96	92,87%
0380008C	LYC	L'OISELET	BOURGOIN JALLIEU CEDEX		31,95				x		5649	11,96	11	-0,96	92,00%
0380049X	LYC	DE LA MATHEYSINE	LA MURE D ISERE		26,22				x		2492	6,95	6	-0,95	86,32%
0741165P	CLG	MICHEL SERVET	ANNEMASSE CEDEX		39,81		x				5485,25	10,70	9,75	-0,95	91,15%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0070018G	CLG	JOSEPH DURAND	MONTPEZAT SOUS BAUZON		26,94				x		1204,5	4,91	4	-0,91	81,47%
0731043M	LP	LA CARDINIÈRE	CHAMBERY		43,52				x		1834	5,91	5	-0,91	84,63%
0740009H	LYC	DES GLIERES	ANNEMASSE CEDEX		40,68						3409,5	6,91	6	-0,91	86,89%
0260030S	CLG	DENIS BRUNET	ST SORLIN EN VALLOIRE		43,67						2139	4,89	4	-0,89	81,78%
0260029R	CLG	FERNAND BERTHON	ST RAMBERT D ALBON		62,26		x				2768,25	6,39	5,5	-0,89	86,09%
0380083J	LYC	GALILEE	VIENNE CEDEX		36,17				x		4027,5	9,39	8,5	-0,89	90,57%
0260035X	LYC	CAMILLE VERNET	VALENCE CEDEX	02611	21,1				x		3074	7,87	7	-0,87	88,90%
0260789S	CLG	GUSTAVE MONOD	MONTELIMAR CEDEX		42,56	x					3071,75	6,87	6	-0,87	87,33%
0741308V	CLG	DU PAYS DE GAVOT	ST PAUL EN CHABLAIS		29,54						2121	4,86	4	-0,86	82,26%
0383069E	LYC	CAMILLE COROT	MORESTEL		29,02						2434	5,36	4,5	-0,86	83,97%
0730902J	CLG	LOUISE DE SAVOIE	CHAMBERY		32,86						2748	5,86	5	-0,86	85,37%
0382440W	LYC	LEONARD DE VINCI	VILLEFONTAINE CEDEX		32,91						3373	6,85	6	-0,85	87,62%
0731507S	LYC	SAINT EXUPERY	BOURG ST MAURICE CEDEX	07310	15,71				x		1477	5,34	4,5	-0,84	84,24%
0261091V	CLG	ALBERT TRIBOULET	ROMANS SUR ISERE CEDEX	02608	72,8		x				1464	4,32	3,5	-0,82	81,00%
0260008T	LYC	DU DIOIS	DIE	02602	14,89				x		1775	5,81	5	-0,81	86,00%
0070024N	CLG	DE LA MONTAGNE ARDECHOISE	ST CIRGUES EN MONTAGNE		25,29				x		510,5	3,81	3	-0,81	78,75%
0740025A	CLG	LE PARMELAN	GROISY		20,62						3337,5	6,79	6	-0,79	88,35%
0380044S	CLG	MARCEL CUYNAT	MONESTIER DE CLERMONT		25,15						1444,5	3,79	3	-0,79	79,15%
0381903M	CLG	JEAN VILAR	ECHIROLLES		49,05	x		x			2074,5	5,79	5	-0,79	86,37%
0741187N	CLG	LES ARAVIS	THONES		31,73						2860,5	6,04	5,25	-0,79	86,99%
0382036G	CLG	CHARTREUSE	ST MARTIN LE VINOUX		31,58	x					2070	5,28	4,5	-0,78	85,20%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0382865H	CLG	GEORGES POMPIDOU	CLAIX		18,96						2070	4,78	4	-0,78	83,65%
0383455Z	CLG	STEPHEN HAWKING	L ISLE D ABEAU		24,53						2541	5,53	4,75	-0,78	85,92%
0261089T	CLG	RENE BARJAVEL	NYONS	02606	20,55				x		3008	7,77	7	-0,77	90,10%
0380053B	LYC	CHARLES GABRIEL PRAVAZ	LE PONT DE BEAUVOISIN		36,65				x		3947,75	9,26	8,5	-0,76	91,80%
0730031M	CLG	DE L'EPINE	NOVALAISE		14,42						1422	3,75	3	-0,75	79,90%
0741666J	CLG	THEODORE MONOD	THONON LES BAINS CEDEX		32,52	x					2682	6,25	5,5	-0,75	87,97%
0380028Z	LYC	STENDHAL	GRENOBLE CEDEX 1	03806	11,29						1420	3,75	3	-0,75	79,97%
0382104F	CLG	LOUIS ARAGON	VILLEFONTAINE		66,08	x	x				3312	7,75	7	-0,75	90,31%
0730982W	CLG	EDMOND ROSTAND	LA RAVOIRE		31,06	x					1734	4,75	4	-0,75	84,22%
0740003B	LYC	CLAUDE LOUIS BERTHOLLET	ANNECY CEDEX		11,75				x		4254	9,74	9	-0,74	92,36%
0380013H	CLG	NELSON MANDELA	LE PONT DE CLAIX		52,38		x				2185,5	5,47	4,75	-0,72	86,92%
0260850H	CLG	ETIENNE-JEAN LAPASSAT	ROMANS SUR ISERE CEDEX		51,26	x	x				4227,5	9,20	8,5	-0,70	92,37%
0740051D	LYC	ANNA DE NOAILLES	EVIAN LES BAINS		25,72				x		3281	8,20	7,5	-0,70	91,44%
0730901H	CLG	COTE ROUSSE	CHAMBERY		53,86			x			2649	6,20	5,5	-0,70	88,71%
0380039L	CLG	DU TRIEVES	MENS		28,44				x		1384,5	5,20	4,5	-0,70	86,62%
0260049M	CLG	JEAN ZAY	VALENCE		39,44		x				2961,25	6,69	6	-0,69	89,62%
0741665H	CLG	KARINE RUBY	ST PIERRE EN FAUCIGNY		42,79	x					2803,5	6,44	5,75	-0,69	89,22%
0260045H	CLG	MARGUERITE DURAS	MONTELMAR		33,33						2644,5	5,69	5	-0,69	87,83%
0261277X	LYC	LES TROIS SOURCES	BOURG LES VALENCE		40,42						2326	5,19	4,5	-0,69	86,74%
0380050Y	CLG	DE L'EDIT	ROUSSILLON	03811	59,49		x				3271	7,19	6,5	-0,69	90,45%
0382492C	CLG	LES BUCLOS	MEYLAN		10,97						1378,5	3,69	3	-0,69	81,40%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0381810L	CLG	GERARD PHILIPPE	FONTAINE CEDEX		47,07	x	x				2322	6,18	5,5	-0,68	88,98%
0741757H	CLG	DU CHERAN	RUMILLY		43,35						1690	4,18	3,5	-0,68	83,74%
0731306Y	CLG	JEAN MERMOZ	BARBY		16,05						2320,5	5,18	4,5	-0,68	86,89%
0730853F	CLG	MARLIOZ	AIX LES BAINS CEDEX		28,22	x					2004	5,18	4,5	-0,68	86,92%
0730810J	CLG	JOSEPH ET XAVIER DE MAISTRE	ST ALBAN LEYSSE		25,45	x					2316	5,67	5	-0,67	88,15%
0260019E	LYC	DR. GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE CEDEX	02607	46,23				x		3576,25	8,67	8	-0,67	92,27%
0382110M	CLG	LE GRAND CHAMP	PONT DE CHERUY CEDEX		56,47	x	x				4206,5	9,17	8,5	-0,67	92,70%
0071156U	CLG	LES PERRIERES	ANNONAY CEDEX		57,14	x	x				4833	10,16	9,5	-0,66	93,48%
0740059M	LP	DU CHABLAIS	THONON LES BAINS CEDEX		45,28				x		1363,75	5,16	4,5	-0,66	87,17%
0741139L	CLG	JEAN JACQUES GALLAY	SCIONZIER CEDEX		59,43	x	x				4672,5	9,91	9,25	-0,66	93,36%
0380010E	LP	GAMBETTA	BOURGOIN JALLIEU CEDEX		52,69						1991	4,66	4	-0,66	85,90%
0260034W	LYC	EMILE LOUBET	VALENCE CEDEX	02610	20,26						2105	4,84	4,2	-0,64	86,82%
0070849K	CLG	DES DEUX VALLEES	LE CHEYLARD	00704	43						1345,5	3,63	3	-0,63	82,57%
0071300A	CLG	LA LOMBARDIERE	ANNONAY		40,57						2289,5	5,13	4,5	-0,63	87,72%
0382786X	CLG	FRANCOIS TRUFFAUT	L ISLE D ABEAU		45,63	x					1972,5	5,13	4,5	-0,63	87,77%
0741227G	CLG	JEAN JACQUES ROUSSEAU	THONON LES BAINS		38,56						3706,25	7,38	6,75	-0,63	91,51%
0382431L	CLG	MARC SANGNIER	SEYSSINS		14,71						2286	5,12	4,5	-0,62	87,82%
0730010P	CLG	LE BONRIEU	BOZEL		28,57						1338	3,62	3	-0,62	82,84%
0070040F	CLG	LABOISSIERE	VILLENEUVE DE BERG		37,65				x		1966,25	6,12	5,5	-0,62	89,91%
0740054G	LP	GERMAIN SOMMEILLER	ANNECY CEDEX		44,31				x	x	3070	8,12	7,5	-0,62	92,39%
0382044R	CLG	PABLO PICASSO	ECHIROLLES		61,38		x				1962,75	5,11	4,5	-0,61	88,03%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0382838D	LYC	LA PLEIADE	PONT DE CHERUY CEDEX		29,46						2907	6,11	5,5	-0,61	90,03%
0383243U	CLG	INTERNATIONAL EUROPOLE	GRENOBLE	03817	8,17						2275,5	5,11	4,5	-0,61	88,10%
0382780R	LYC	ARISTIDE BERGES	SEYSSINET PARISET CEDEX		24,22						2906	6,11	5,5	-0,61	90,06%
0383263R	LYC	MARIE REYNOARD	VILLARD BONNOT		13,11						2271	5,10	4,5	-0,60	88,23%
0730017X	CLG	ST ETIENNE DE CUINES	ST ETIENNE DE CUINES		41,76						1477	3,84	3,25	-0,59	84,60%
0260009U	CLG	ERNEST CHALAMEL	DIEULEFIT		28,08						1632	4,09	3,5	-0,59	85,63%
0071397F	LYC	LE CHEYLARD	LE CHEYLARD	00704	39,22				x		1945	6,08	5,5	-0,58	90,41%
0730904L	CLG	COMBE DE SAVOIE	ALBERTVILLE		46,05	x	x				3837	8,58	8	-0,58	93,20%
0381907S	CLG	FRANCOIS PONSARD	VIENNE		49,05	x	x				4151	9,08	8,5	-0,58	93,60%
0730022C	CLG	BEATRICE DE SAVOIE	LES ECHELLES		29,06						1626	4,08	3,5	-0,58	85,83%
0740048A	CLG	JEAN MARIE MOLLIET	BOEGE		17,66						1938	4,57	4	-0,57	87,48%
0261088S	CLG	ALAIN BORNE	MONTELMAR CEDEX	02604	39,4						2564,75	5,57	5	-0,57	89,83%
0261090U	CLG	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE CEDEX	02607	72,07			x			2244	5,56	5	-0,56	89,96%
0380037J	LP	JEAN JAURES	GRENOBLE		49,53						1297,25	3,56	3	-0,56	84,35%
0070006U	CLG	LE LAOUL	BOURG ST ANDEOL		46,08	x	x				3188,25	7,55	7	-0,55	92,66%
0260037Z	LP	VICTOR HUGO	VALENCE CEDEX		47,53				x		2555,5	7,05	6,5	-0,55	92,18%
0382706K	CLG	LES ALLINGES	ST QUENTIN FALLAVIER		36,07						1923,25	4,55	4	-0,55	87,93%
0741488R	CLG	LA MANDALLAZ	SILLINGY		26,38						3024	6,29	5,75	-0,54	91,35%
0731114P	CLG	DU VAL GELON	VALGELON LA ROCHETTE		30,71						2232	5,04	4,5	-0,54	89,31%
0380065P	CLG	HENRI WALLON	ST MARTIN D HERES		56,61		x				2231,5	5,54	5	-0,54	90,29%
0382864G	CLG	RENE CASSIN	VILLEFONTAINE		49,38						1595,75	4,03	3,5	-0,53	86,85%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0740034K	CLG	HENRI CORBET	ST JEAN D AULPS		18,98						1911	4,53	4	-0,53	88,30%
0381604M	CLG	VERCORS	GRENOBLE		64,05		x				2225,25	5,53	5	-0,53	90,45%
0730044B	CLG	ERNEST PERRIER DE LA BATHIE	UGINE		48						1583,25	4,01	3,5	-0,51	87,28%
0380004Y	CLG	ARC EN CIERS	LES AVENIERES VEYRINS THUE		36,67						2844,25	6,01	5,5	-0,51	91,52%
0730045C	CLG	CHARLES DULLIN	YENNE		29,82						1425	3,76	3,25	-0,51	86,45%
0071169H	CLG	ROQUA	AUBENAS CEDEX		35,44	x					2528,75	6,01	5,5	-0,51	91,53%
0730028J	CLG	DE BOIGNE	LA MOTTE SERVOLEX		25,53						1581	4,01	3,5	-0,51	87,36%
0730001E	CLG	LA LAUZIERE	VAL D ARC		30,85						1263	3,50	3	-0,50	85,65%
0070004S	LYC	ASTIER	AUBENAS CEDEX		37,65				x		3153,5	8,00	7,5	-0,50	93,75%
0261030D	CLG	REVESZ LONG	CREST		30,33	x					2838	6,50	6	-0,50	92,31%
0730042Z	CLG	LES FRONTAILLES	ST PIERRE D ALBIGNY		27,27						2206,5	5,00	4,5	-0,50	90,03%
0741532N	LYC	DE L'ALBANAIS	RUMILLY CEDEX		24,77						3150	6,49	6	-0,49	92,39%
0380025W	CLG	LE CHAMANDIER	GIERES		15,36						2518,5	5,49	5	-0,49	91,03%
0071351F	LYC	XAVIER MALLET	LE TEIL CEDEX		40,75				x		2514,5	6,99	6,5	-0,49	93,03%
0260006R	LYC	FRANCOIS JEAN ARMORIN	CREST CEDEX	02603	32,98				x		1568	5,49	5	-0,49	91,14%
0383119J	LYC	PIERRE BEGHIN	MOIRANS		20,22						2510	5,48	5	-0,48	91,25%
0380063M	LYC	LA SAULAIE	ST MARCELLIN CEDEX		34,39				x		2822,25	7,47	7	-0,47	93,65%
0261092W	CLG	FRANCOIS JEAN ARMORIN	CREST CEDEX	02603	35,97						1875,75	4,47	4	-0,47	89,41%
0260026M	CLG	PAYS DE L' HERBASSE	ST DONAT SUR L HERBASSE		36,54						1874,25	4,47	4	-0,47	89,45%
0740065U	CLG	LES BALMETTES	ANNECY CEDEX		29,49						2025	4,71	4,25	-0,46	90,22%
0741341F	CLG	CHAMPAGNE	THONON LES BAINS		39,68	x					4073,75	8,46	8	-0,46	94,58%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0380055D	CLG	RAYMOND GUELEN	PONT EN ROYANS		33,72				x		1235	4,96	4,5	-0,46	90,76%
0261528V	CLG	MARCELLE RIVIER	BEAUMONT LES VALENCE		18,26						2179,5	4,96	4,5	-0,46	90,81%
0261095Z	CLG	CAMILLE VERNET	VALENCE CEDEX	02611	38,34						2172,5	4,94	4,5	-0,44	91,01%
0380029A	LYC	LES EAUX CLAIRES	GRENOBLE		24,85				x		3116	7,94	7,5	-0,44	94,46%
0382274R	LP	FRANCOISE DOLTO	FONTANIL CORNILLON		35,27						1220	3,43	3	-0,43	87,36%
0731044N	CLG	PIERRE ET MARIE CURIE	MONTMELIAN CEDEX		29,5	x					3420	7,42	7	-0,42	94,31%
0070002P	LP	JOSEPH ET ETIENNE MONTGOLFIER	ANNONAY		65,2						1526	3,92	3,5	-0,42	89,30%
0070010Y	CLG	ALBERT MERCOYROL	CRUAS		35,34						1207,75	3,41	3	-0,41	87,85%
0380357G	CLG	EDOUARD VAILLANT	ST MARTIN D HERES		43,12	x					1522,75	4,41	4	-0,41	90,62%
0381780D	CLG	OLYMPIQUE	GRENOBLE CEDEX 2		68,09		x				2466,75	5,91	5,5	-0,41	93,05%
0383242T	LYC	INTERNATIONAL EUROPOLE	GRENOBLE	03817	9,53						1201	3,40	3	-0,40	88,13%
0380007B	CLG	DES SIX VALLEES	LE BOURG D OISANS		23,54				x		2147	6,40	6	-0,40	93,69%
0731204M	CLG	JEAN JACQUES PERRET	AIX LES BAINS		14,86						1827	4,40	4	-0,40	90,98%
0260115J	CLG	CLAUDE DEBUSSY	ROMANS SUR ISERE CEDEX		34,07	x					2449,5	5,88	5,5	-0,38	93,48%
0731521G	CLG	LE REVARD	GRESY SUR AIX		20,53						2133	4,88	4,5	-0,38	92,18%
0741097R	CLG	JACQUES PREVERT	GAILLARD		59,24		x				3078	6,88	6,5	-0,38	94,48%
0731042L	CLG	JULES FERRY	CHAMBERY CEDEX		28,69						2446,5	5,38	5	-0,38	92,96%
0381602K	LP	L'ODYSEE	PONT DE CHERUY CEDEX		59,94						1185	3,38	3	-0,38	88,79%
0382506T	CLG	SONIA DELAUNAY	VILLEFONTAINE		29,84						1810,5	4,37	4	-0,37	91,52%
0380014J	LYC	HECTOR BERLIOZ	LA COTE ST ANDRE		39,86				x		4009,25	9,36	9	-0,36	96,19%
0380002W	CLG	FLAVIUS VAUSSENAT	ALLEVARD		24,06						2109	4,84	4,5	-0,34	92,90%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0382265F	CLG	FERNAND BOUVIER	ST JEAN DE BOURNAY		30,86						3366	6,84	6,5	-0,34	95,08%
0382203N	LYC	PABLO NERUDA	ST MARTIN D HERES		25,22						2734	5,83	5,5	-0,33	94,26%
0381779C	CLG	LES MATTONS	VIZILLE		27,99	x					3363	7,33	7	-0,33	95,47%
0260017C	LYC	ROUMANILLE	NYONS	02606	26,13						2095	4,82	4,5	-0,32	93,33%
0740931K	CLG	LES ALLOBROGES	LA ROCHE SUR FORON CEDEX		33,58	x					3354	7,32	7	-0,32	95,66%
0070872K	CLG	DU VIVARAIS	LAMASTRE		39,59						1145,75	3,32	3	-0,32	90,46%
0070035A	CLG	HENRI AGERON	VALLON PONT D ARC		30,05						1762,5	4,29	4	-0,29	93,15%
0730020A	CLG	DES BAUGES	LE CHATELARD		31,42				x		1445	5,29	5	-0,29	94,50%
0740930J	CLG	LES BARATTES	ANNECY		14,94						3019,5	6,29	6	-0,29	95,43%
0383454Y	CLG	DES COLLINES	CHIRENS		24,93						3015	6,28	6	-0,28	95,54%
0381777A	CLG	LIONEL TERRAY	MEYLAN		10,53						2382	5,28	5	-0,28	94,76%
0382032C	CLG	LUCIE AUBRAC GEANTS	GRENOBLE CEDEX 2		73,66			x			2064	5,27	5	-0,27	94,83%
0740018T	CLG	LOUIS ARMAND	CRUSEILLES		26,33						3009	6,27	6	-0,27	95,68%
0740274W	CLG	BEAUREGARD	ANNECY		49,68						2535	5,52	5,25	-0,27	95,12%
0380059H	CLG	ROSE VALLAND	ST ETIENNE DE ST GEOIRS		30,67						2691	5,77	5,5	-0,27	95,38%
0382782T	CLG	LE CLOS JOUVIN	JARRIE		14,88						2676	5,74	5,5	-0,24	95,77%
0382428H	CLG	LE SAVOURET	ST MARCELLIN		45,44	x					2991,25	6,74	6,5	-0,24	96,40%
0741096P	CLG	JACQUES PREVERT	ANNECY		33,75						2674,5	5,74	5,5	-0,24	95,81%
0070846G	CLG	GEORGES GOUY	VALS LES BAINS		35,18				x		1724,25	5,73	5,5	-0,23	95,92%
0380047V	CLG	DU VALLON DES MOTTES	LA MOTTE D AVEILLANS		34,47						1075,75	3,21	3	-0,21	93,59%
0381599G	LYC	DE L'EDIT	ROUSSILLON	03811	46,78						2963,75	6,20	6	-0,20	96,79%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0380032D	LYC	EMMANUEL MOUNIER	GRENOBLE CEDEX 1		36,27						1702	4,20	4	-0,20	95,27%
0740017S	LYC	CHARLES PONCET	CLUSES CEDEX		42,41				x	x	5957,25	12,69	12,5	-0,19	98,46%
0382266G	CLG	ROBERT DESNOS	RIVES SUR FURE CEDEX		35,21	x					3274,75	7,19	7	-0,19	97,33%
0740263J	CLG	DE VARENS	PASSY		30,42	x					3273	7,19	7	-0,19	97,37%
0260012X	CLG	DANIEL FAUCHER	LORIOLE SUR DROME		43,51						2009,5	4,69	4,5	-0,19	96,03%
0382042N	CLG	LA GARENNE	VOIRON CEDEX		34,97						2637,25	5,68	5,5	-0,18	96,81%
0730049G	CLG	LA VANOISE	MODANE		24,3				x		2319,5	6,68	6,5	-0,18	97,34%
0380087N	CLG	JOSEPH CHASSIGNEUX	VINAY		27,44						2319	5,18	5	-0,18	96,59%
0740026B	CLG	EMILE ALLAIS	MEGEVE		15,64						1371	3,67	3,5	-0,17	95,27%
0740037N	LYC	MME DE STAEL	ST JULIEN EN GENEVOIS		24,79						2623	5,66	5,5	-0,16	97,20%
0380356F	CLG	JULES VALLES	FONTAINE CEDEX		42,92						1672	4,15	4	-0,15	96,36%
0070031W	LP	MARIUS BOUVIER	TOURNON SUR RHONE CEDEX		47,19				x		2618	7,15	7	-0,15	97,89%
0740041T	CLG	DU MONT DES PRINCES	SEYSSEL		26,19						2299,5	5,15	5	-0,15	97,17%
0741116L	CLG	ROGER FRISON ROCHE	CHAMONIX MONT BLANC CEDEX	07401	10,69						2298	5,14	5	-0,14	97,21%
0260005P	CLG	OLIVIER DE SERRES	CLEON D ANDRAN		26,53						2293,5	5,14	5	-0,14	97,35%
0730004H	CLG	JACQUES PREVERT	ENTRELACS		27,29						1977	4,63	4,5	-0,13	97,10%
0383370G	CLG	AIME CESAIRE	GRENOBLE CEDEX 2		52,56						2448,5	5,38	5,25	-0,13	97,55%
0740005D	LYC	GABRIEL FAURE	ANNECY CEDEX		23,63				x		7020	14,13	14	-0,13	99,08%
0380062L	CLG	LE GRAND SOM	ST LAURENT DU PONT		32,08						1342,5	3,63	3,5	-0,13	96,46%
0070012A	CLG	VALLEE DE LA BEAUME	JOYEUSE		23,08						1023	3,12	3	-0,12	96,09%
0070890E	CLG	DOCTEUR PIERRE DELARBRE	VERNOUX EN VIVARAIS		33,33						1023	3,12	3	-0,12	96,09%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0070042H	CLG	LES TROIS VALLEES	LA VOULTE SUR RHONE		41,3	x					2282	5,62	5,5	-0,12	97,90%
0070037C	CLG	LEONCE VIELJEUX	LES VANS		27,45						1335	3,62	3,5	-0,12	96,78%
0383056R	CLG	ROBERT DOISNEAU	L ISLE D ABEAU CEDEX		49,32						1648	4,11	4	-0,11	97,26%
0380091T	LYC	EDOUARD HERRIOT	VOIRON CEDEX		25,73				x		4170	9,61	9,5	-0,11	98,84%
0260027N	CLG	BENJAMIN MALOSSANE	ST JEAN EN ROYANS		28,71						1326	3,60	3,5	-0,10	97,16%
0382039K	CLG	LE MASSEGU	VIF		23,29						2575,5	5,58	5,5	-0,08	98,51%
0260001K	CLG	DE L'EUROPE	BOURG DE PEAGE CEDEX		36,16						3835	7,58	7,5	-0,08	98,94%
0261100E	LP	AMBLARD	VALENCE		43,86						1941,25	4,58	4,5	-0,08	98,30%
0730984Y	CLG	PAUL MOUGIN	ST MICHEL DE MAURIENNE		32,38				x		1152	4,83	4,75	-0,08	98,42%
0383345E	CLG	OLYMPE DE GOUGES	CHATTE		34,79						2236,5	5,05	5	-0,05	99,09%
0382495F	CLG	PLAN MENU	VOIRON CEDEX		20,94	x					3178,5	7,04	7	-0,04	99,44%
0382863F	LYC	DU GRESIVAUDAN	MEYLAN		9,09						3178	6,54	6,5	-0,04	99,41%
0381778B	CLG	BELLEDONNE	VILLARD BONNOT		16,74						3174	6,53	6,5	-0,03	99,51%
0731041K	CLG	GARIBALDI	AIX LES BAINS		31,26						2227,5	5,03	5	-0,03	99,37%
0741418P	LYC	CHARLES BAUDELAIRE	ANNECY CEDEX		23,18				x		5065	11,03	11	-0,03	99,72%
0261094Y	CLG	EMILE LOUBET	VALENCE CEDEX	02610	29,36						1593	4,03	4	-0,03	99,36%
0730003G	LYC	MARLIOZ	AIX LES BAINS CEDEX		25,1						3167	6,52	6,5	-0,02	99,68%
0261148G	LP	HOTELIER DE L'HERMITAGE	TAIN L HERMITAGE CEDEX		33,66				x		2851	7,52	7,5	-0,02	99,73%
0381908T	CLG	LE VERGERON	MOIRANS CEDEX		33,7	x					1902	5,02	5	-0,02	99,69%
0380011F	CLG	MARTIN LUTHER KING	CHARVIEU CHAVAGNEUX		45,32						1899,75	4,51	4,5	-0,01	99,73%
0730002F	CLG	JOVET	AIME CEDEX		27,7						1897,5	4,51	4,5	-0,01	99,81%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0261010G	CLG	LIS ISCLO D'OR	PIERRELATTE CEDEX		41,34	x					2528	6,01	6	-0,01	99,87%
0740024Z	CLG	VAL DES USSES	FRANGY		31,07						2370	5,26	5,25	-0,01	99,86%
0382781S	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	CROLLES		12,41						2526	5,50	5,5	0,00	99,91%
0741669M	LYC	ROGER FRISON ROCHE	CHAMONIX MONT BLANC CEDEX	07401	18,49				x		2524	7,00	7	0,00	99,98%
0260117L	CLG	PAUL VALERY	VALENCE		40,72		x				2207,25	5,50	5,5	0,00	100,01%
0383141H	CLG	DE PERANCHE	ST GEORGES D ESPERANCHE		25,76						1891,5	4,50	4,5	0,00	100,02%
0380072X	CLG	PIERRE DUBOIS	SEYSSINET PARISET		33,47						1882,5	4,48	4,5	0,02	100,34%
0260116K	LP	MONTESQUIEU	VALENCE		53,85						927	2,97	3	0,03	101,02%
0070011Z	CLG	CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND GRANGES		19,91						2818,5	5,97	6	0,03	100,53%
0383260M	CLG	JULES VERNE	VARCES ALLIERES ET RISSET		17,43						2184	4,96	5	0,04	100,75%
0070019H	CLG	ALEX MEZENC	LE POUZIN		31,02						1546,5	3,95	4	0,05	101,22%
0730855H	CLG	BISSY	CHAMBERY		26,43						1227	3,45	3,5	0,05	101,59%
0730036T	CLG	LA FORET	ST GENIX LES VILLAGES		30,83						2802	5,94	6	0,06	100,97%
0380033E	LYC	VAUCANSON	GRENOBLE CEDEX 1		26,91				x		3431	8,44	8,5	0,06	100,71%
0382705J	CLG	PHILIPPE COUSTEAU	TIGNIEU JAMEYZIEU		31,53						2164,5	4,93	5	0,07	101,38%
0260033V	CLG	DO MISTRAU	SUZE LA ROUSSE		28,98						1213,5	3,42	3,5	0,08	102,22%
0382111N	CLG	CHAMPOLLION	GRENOBLE		18,25						2154	4,92	5	0,08	101,73%
0382426F	CLG	LOUIS MAUBERRET	LA MURE D ISERE		35,27	x					2461	5,90	6	0,10	101,66%
0380068T	CLG	MARCEL MARIOTTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		40,89						1829,5	4,40	4,5	0,10	102,26%
0380058G	CLG	BARNAVE	ST EGREVE CEDEX		19,97						2775	5,90	6	0,10	101,70%
0382101C	CLG	JACQUES BREL	BEAUREPAIRE		40,91						2770	5,89	6	0,11	101,84%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0382041M	CLG	JULES FLANDRIN	CORENC		15,78						1815	4,38	4,5	0,12	102,80%
0740014N	LP	HOTELIER FRANCOIS BISE	BONNEVILLE CEDEX		40,15				x		2442,75	6,87	7	0,13	101,85%
0260004N	CLG	SPORT NATURE	LA CHAPELLE EN VERCORS		12,78				x		2126	6,37	6,5	0,13	102,03%
0740001Z	CLG	DU VAL D'ABONDANCE	ABONDANCE		32,99						859,5	2,86	3	0,14	104,80%
0382035F	CLG	CHARLES MUNCH	GRENOBLE		34,6	x					3063,5	6,86	7	0,14	102,08%
0260002L	CLG	HENRI BARBUSSE	BUIJ LES BARONNIES		19,9						849	2,85	3	0,15	105,41%
0380067S	CLG	CONDORCET	TULLINS		19,26						2418	5,33	5,5	0,17	103,12%
0740015P	CLG	FRANCOIS MUGNIER	BONS EN CHABLAIS		34,24						2575,5	5,58	5,75	0,17	102,98%
0382204P	CLG	LA PIERRE AIGUILLE	LE TOUVET		16,23						2724	5,82	6	0,18	103,11%
0382031B	LP	THOMAS EDISON	ECHIROLLES		42,56						822,5	2,80	3	0,20	106,99%
0382663N	CLG	ANDRE MALRAUX	VOREPPE CEDEX		20						1767	4,30	4,5	0,20	104,61%
0382176J	CLG	ANNE FRANK	LA VERPILLIERE		38,93						2393	5,29	5,5	0,21	103,89%
0382271M	LP	JEAN CLAUDE AUBRY	BOURGOIN JALLIEU CEDEX		52,72						2706	5,79	6	0,21	103,62%
0381812N	CLG	FERNAND LEGER	ST MARTIN D HERES		50,74						2390	5,29	5,5	0,21	103,98%
0380045T	CLG	LES PIERRES PLANTES	MONTALIEU VERCIEU		44,49						3014,25	6,28	6,5	0,22	103,52%
0740027C	LYC	MONT BLANC RENE DAYVE	PASSY		24,45				x		4906	10,78	11	0,22	102,06%
0740036M	CLG	JEAN MONNET	ST JORIOZ		18,54						2221,5	5,02	5,25	0,23	104,54%
0382268J	CLG	LA MOULINIERE	DOMENE		24,47	x					2377,5	5,77	6	0,23	104,00%
0741514U	CLG	PAUL EMILE VICTOR	CRANVES SALES		36,29						3481	7,02	7,25	0,23	103,29%
0730007L	CLG	LE BEAUFORTAIN	BEAUFORT SUR DORON		15,34				x		1114	4,77	5	0,23	104,91%
0260044G	LP	AUGUSTE BOUVET	ROMANS SUR ISERE CEDEX		57,55						2056	4,76	5	0,24	105,05%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0382427G	CLG	LE GUILLON	LE PONT DE BEAUVOISIN		35,14						2370,5	5,26	5,5	0,24	104,60%
0730016W	LYC	MONGE	CHAMBERY		25,63				x		5517	11,75	12	0,25	102,15%
0740910M	CLG	PAUL LANGEVIN	ANNEMASSE CEDEX		50	x					4405,5	8,98	9,25	0,27	102,95%
0071245R	CLG	DE JASTRES	AUBENAS		22,35						1399,5	3,72	4	0,28	107,56%
0740062R	LP	AMEDEE GORDINI	ANNECY		46,64						1393	3,71	4	0,29	107,86%
0740071A	CLG	EVIRE	ANNECY		29,68	x					2493	5,95	6,25	0,30	105,00%
0260997T	CLG	ANDRE MALRAUX	ROMANS SUR ISERE CEDEX		37,25	x					2963,25	6,70	7	0,30	104,51%
0380034F	LYC	LOUISE MICHEL	GRENOBLE CEDEX 2		39,92				x		4219	9,69	10	0,31	103,21%
0730012S	LP	HOTELIER	CHALLES LES EAUX		40,96				x		2325,25	6,69	7	0,31	104,69%
0261397C	LYC	HENRI LAURENS	ST VALLIER CEDEX		46,69				x		3586,25	8,69	9	0,31	103,62%
0261093X	CLG	DU DIOIS	DIE	02602	17,7						2009	4,69	5	0,31	106,72%
0730013T	LYC	VAUGELAS	CHAMBERY CEDEX		14,83				x	x	4045	9,66	10	0,34	103,49%
0740929H	CLG	RAOUL BLANCHARD	ANNECY CEDEX		33,69						3246	6,65	7	0,35	105,32%
0383542U	CLG	DE CHAMPIER	CHAMPIER								723	2,65	3	0,35	113,37%
0071246S	CLG	BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS CEDEX		31,51						4189,5	8,14	8,5	0,36	104,39%
0731069R	CLG	PIERRE GRANGE	ALBERTVILLE		45,62						1660	4,13	4,5	0,37	108,91%
0260032U	CLG	ANDRE COTTE	ST VALLIER		56,42	x					3546	7,62	8	0,38	104,96%
0070025P	CLG	DE L' EYRIEUX	ST SAUVEUR DE MONTAGUT		31,19						1014,5	3,11	3,5	0,39	112,60%
0380089R	LYC	PORTES DE L'OISANS	VIZILLE		26,32				x		5111	11,10	11,5	0,40	103,57%
0261032F	CLG	JEAN PERRIN	ST PAUL TROIS CHATEAUX		23,42						2581,5	5,59	6	0,41	107,28%
0380097Z	LYC	ET SPORTIF JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	03814	10,97						1944	4,58	5	0,42	109,12%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0731441V	CLG	GEORGE SAND	LA MOTTE SERVOLEX		19,73						2569,5	5,57	6	0,43	107,65%
0381776Z	CLG	FANTIN- LATOUR	GRENOBLE		33,84						2560,5	5,56	6	0,44	107,92%
0730043A	LYC	RENE PERRIN	UGINE		31,16				x		3190	8,06	8,5	0,44	105,49%
0070001N	LYC	BOISSY D'ANGLAS	ANNONAY CEDEX		43,09				x		4762	10,55	11	0,45	104,27%
0380278W	CLG	LE CALLOUD	LA TOUR DU PIN		47,03	x					3814,75	8,05	8,5	0,45	105,61%
0260766S	CLG	GERARD GAUD	BOURG LES VALENCE CEDEX		40,32	x					3370,75	7,34	7,8	0,46	106,21%
0740043V	CLG	JACQUES BREL	TANINGES		16,9						1432,5	3,77	4,25	0,48	112,70%
0382430K	CLG	DE L'ISLE	VIENNE		30,83						2841	6,00	6,5	0,50	108,26%
0070847H	CLG	MARCEL CHAMONTIN	LE TEIL CEDEX		39,08						3156	6,50	7	0,50	107,63%
0383494S	CLG	LES SAULES	EYBENS		29,84						1894,5	4,50	5	0,50	111,02%
0383301G	CLG	SAINT CHEF	ST CHEF		27,27						2839,5	6,00	6,5	0,50	108,30%
0382114S	CLG	STENDHAL	GRENOBLE CEDEX 1	03806	10,26						1893	4,50	5	0,50	111,08%
0381905P	CLG	MARCEL CHENE	PONTCHARRA		23,25	x					2838	6,50	7	0,50	107,70%
0741419R	CLG	JEAN JACQUES ROUSSEAU	ST JULIEN EN GENEVOIS CEDEX		29,07						2829	5,99	6,5	0,51	108,60%
0260003M	CLG	MARC SEIGNOBOS	CHABEUIL		20,19						2800,5	5,94	6,5	0,56	109,43%
0380073Y	LYC	ELIE CARTAN	LA TOUR DU PIN CEDEX		28,63						2474	5,42	6	0,58	110,65%
0070016E	LP	HOTELIER	LARGENTIERE	00702	43,33						1198	3,40	4	0,60	117,67%
0383253E	CLG	JEAN FERRAT	SALAISE SUR SANNE		41,41						3399,25	6,89	7,5	0,61	108,86%
0382115T	CLG	CLAUDE ET GERMAIN GRANGE	SEYSSUEL		33,5	x					3388,5	7,37	8	0,63	108,51%
0741164N	LP	LES CARILLONS	ANNECY		46,49						2124	4,87	5,5	0,63	112,99%
0070009X	LP	LEON PAVIN	CHOMERAC		41,82				x		1801	5,86	6,5	0,64	111,01%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0740039R	CLG	DU VERNEY	SALLANCHES		33,27						2425,5	5,35	6	0,65	112,24%
0741699V	CLG	SIMONE VEIL	POISY		26,18						2425,5	5,35	6	0,65	112,24%
0380001V	CLG	MARCEL BOUVIER	LES ABRETS EN DAUPHINE		38,62						3056	6,35	7	0,65	110,32%
0382043P	CLG	FREDERIC MISTRAL	ST MAURICE L EXIL CEDEX		38,98	x					3052,75	6,84	7,5	0,66	109,65%
0740040S	CLG	ANDRE CORBET	SAMOENS		17,05						528	2,34	3	0,66	128,36%
0383300F	CLG	ICARE	GONCELIN		17,88						2419,5	5,34	6	0,66	112,44%
0382621T	CLG	LES DAUPHINS	ST JEAN DE SOUDAIN		28,25						2733	5,83	6,5	0,67	111,43%
0740035L	CLG	GASPARD MONGE	ST JEOIRE EN FAUCIGNY		28,66						2724	5,82	6,5	0,68	111,71%
0740021W	CLG	LES RIVES DU LEMAN	EVIAN LES BAINS		29,23						3354	6,82	7,5	0,68	110,01%
0380092U	LYC	FERDINAND BUISSON	VOIRON CEDEX		21,99						5874	10,81	11,5	0,69	106,35%
0730023D	CLG	JOSEPH FONTANET	FRONTENEX		33,33						2085	4,81	5,5	0,69	114,45%
0070023M	CLG	LOUIS JOUVET	ST AGREVE		28,03						490,5	2,28	3	0,72	131,71%
0382100B	CLG	GRESIVAUDAN	ST ISMIER		6,49						3007,5	6,27	7	0,73	111,67%
0740006E	LYC	LOUIS LACHENAL	ARGONAY		21,48				x		6141	12,74	13,5	0,76	106,00%
0382147C	CLG	JONGKIND	LA COTE ST ANDRE		44,41	x					3302	7,24	8	0,76	110,57%
0382103E	CLG	LAMARTINE	CREMIEU		24,77						3297	6,73	7,5	0,77	111,49%
0740157U	CLG	SAMIVEL	BONNEVILLE CEDEX		52,83						2814	5,96	6,75	0,79	113,23%
0741501E	CLG	CAMILLE CLAUDEL	MARIGNIER		46,22						2468,75	5,41	6,25	0,84	115,44%
0380026X	CLG	LIERS ET LEMPS	LE GRAND LEMPS		30,31						2934	6,15	7	0,85	113,79%
0382098Z	CLG	ALEXANDRE FLEMING	SASSENAGE		25,03						3241,5	6,64	7,5	0,86	112,96%
0740029E	CLG	LA PIERRE AUX FEES	REIGNIER ESERY		21,69						3550,5	7,13	8	0,87	112,22%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0380036H	LP	GUYNEMER	GRENOBLE CEDEX 1		46,06						1657,75	4,13	5	0,87	121,12%
0382099A	LYC	ROGER DESCHAUX	SASSENAGE		50				x		1653	5,62	6,5	0,88	115,64%
0382504R	CLG	GEORGES BRASSENS	PONT EVEQUE		33,65						1653	4,12	5	0,88	121,34%
0070003R	LYC	MARCEL GIMOND	AUBENAS CEDEX		31,06				x		4804	10,62	11,5	0,88	108,32%
0740020V	CLG	DU BAS CHABLAIS	DOUVAINE		20,74						2911,5	6,12	7	0,88	114,45%
0382429J	CLG	JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	03814	13,71						3217,5	6,60	7,5	0,90	113,62%
0380038K	CLG	JACQUES PREVERT	HEYRIEUX		30,8						2575,5	5,58	6,5	0,92	116,42%
0260023J	LYC	DU DAUPHINE	ROMANS SUR ISERE CEDEX		41,05				x		3821,25	9,06	10	0,94	110,39%
0740023Y	CLG	JEAN LACHENAL	FAVERGES SEYTHENEX		34,59						2869,5	6,05	7	0,95	115,71%
0380021S	CLG	LOUIS LUMIERE	ECHIROLLES CEDEX		26,92						2214	5,01	6	0,99	119,76%
0740002A	CLG	RENE LONG	ALBY SUR CHERAN		24,08						2679	5,75	6,75	1,00	117,44%
0740047Z	LYC	SAVOIE LEMAN	THONON LES BAINS CEDEX		21,65						4086	7,98	9	1,02	112,81%
0741117M	CLG	LE SEMNOZ	ANNECY		36,94	x					3565,75	7,65	8,75	1,10	114,33%
0381603L	LYC	ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE CEDEX 2		31,12				x		8121	15,88	17	1,12	107,08%
0070029U	LYC	GABRIEL FAURE	TOURNON SUR RHONE CEDEX		36,72				x		4012,5	9,36	10,5	1,14	112,16%
0070848J	CLG	MARIE CURIE	TOURNON SUR RHONE CEDEX		43,74	x					4586,5	9,27	10,5	1,23	113,25%
0382920T	LYC	MARIE CURIE	ECHIROLLES CEDEX		33,41						2644	5,69	7	1,31	122,98%
0730903K	CLG	MAURIENNE	ST JEAN DE MAURIENNE		30,54	x				x	2793,5	6,68	8	1,32	119,78%
0740032H	CLG	LE CLERGEON	RUMILLY CEDEX		44,4	x					2918,25	6,63	8	1,37	120,72%
0380046U	CLG	FRANCOIS AUGUSTE RAVIER	MORESTEL		40,44						2883,25	6,07	7,5	1,43	123,53%
0740046Y	LYC	LA VERSOIE	THONON LES BAINS CEDEX		26,14				x		5074	11,04	12,5	1,46	113,18%

**Répartition des postes d'AED Surveillance
Préparation de la Rentrée 2020**

RNE	Type	Etablissement	Commune	Cité	Pcs	SEGPA	REP	REP+	Internat	sites dissociés	effectifs pondérés	dotation théorique	Dotation réelle R20	Ecart DR - DT	Taux de couverture
0380111P	CLG	PRE BENIT	BOURGOIN JALLIEU		38,55						4125,75	8,04	9,5	1,46	118,14%
0380023U	LP	JACQUES PREVERT	FONTAINE		55,66						2832	5,99	7,5	1,51	125,21%
0260021G	CLG	JEAN MACE	PORTES LES VALENCE		41,15						3123,75	6,45	8	1,55	123,98%
0730009N	CLG	SAINT EXUPERY	BOURG ST MAURICE CEDEX	07310	15,08						4152	8,08	9,75	1,67	120,63%
0730006K	LP	LE GRAND ARC	ALBERTVILLE CEDEX		54,68				x		2678	7,25	9	1,75	124,21%
0740031G	LP	PORTE DES ALPES	RUMILLY CEDEX		44,97				x		2552,5	7,05	9	1,95	127,72%
0730008M	CLG	JEAN ROSTAND	MOUTIERS TARENTEISE CEDEX		39,78	x					4111,25	8,52	10,5	1,98	123,27%
0731392S	LYC	DU GRANIER	LA RAVOIRE CEDEX		20,1				x		5356	11,49	13,5	2,01	117,48%
0260022H	LYC	ALBERT TRIBOULET	ROMANS SUR ISERE CEDEX	02608	27,2					x	2871	6,30	8,5	2,20	134,88%
0730037U	LYC	PAUL HEROULT	ST JEAN DE MAURIENNE CEDEX		38,41				x		4092,5	9,49	12	2,51	126,47%
0730039W	LP	GENERAL FERRIE	ST MICHEL DE MAURIENNE		17,71				x		1911	6,03	9	2,97	149,26%
0741476C	LYC	JEAN MONNET	ANNEMASSE CEDEX		34,73						4424,75	8,52	11,5	2,98	135,05%
0730005J	LYC	JEAN MOULIN	ALBERTVILLE CEDEX	07301	29,84				x		3680	8,83	12	3,17	135,83%
0730032N	LP	LE NIVOLET	LA RAVOIRE CEDEX		41,89						3257	6,66	10	3,34	150,06%
0380035G	LYC	LESDIGUIERES	GRENOBLE CEDEX 1		25,29						3826	7,57	11,5	3,93	152,00%
0730029K	LYC	AMBROISE CROIZAT	MOUTIERS TARENTEISE CEDEX		30,26				x		6761	13,72	18	4,28	131,20%
0731248K	LYC	LOUIS ARMAND	CHAMBERY		30,25						7061	12,69	17,5	4,81	137,85%
0260113G	LYC	LES CATALINS	MONTELMAR CEDEX		39,07					x	5905,25	11,11	17,5	6,39	157,48%

II – Répartition départementale des emplois du 1^{er} degré – dotation complémentaire

Répartition des Moyens Complémentaires d'Enseignement dans le premier degré Rentrée 2020

Information sur la mesure de répartition des moyens complémentaires d'enseignement dans le premier degré, présentée en groupe de travail issu du CTA, consulté sous forme dématérialisée du 6 au 8 avril 2020.

La priorité donnée à l'école primaire, levier essentiel d'égalité territoriale et de justice sociale a été affirmée dès le début du quinquennat par le Président de la République.

Autour du nécessaire renforcement des savoirs fondamentaux pour tous les élèves sur tous les territoires, trois engagements forts avaient été affirmés :

- Plus aucune fermeture d'école sans l'accord des maires ;
- Des classes de grande section, CP CE1 en éducation prioritaire dédoublées ;
- Toutes les classes de grande section, de CP et de CE1 hors éducation prioritaire avec un effectif maximum de 24 élèves ;

Malgré un contexte de baisse démographique de -0.7 % (- 42 520 élèves) au niveau national ce qui représentait, à taux d'encadrement constant, une suppression de 2 397 postes, la création de 440 emplois répartis au niveau national en faveur du 1^{er} degré avaient déjà été actée en loi de finance initiale pour la rentrée 2020.

L'académie de Grenoble, dont la prévision d'effectifs est de - 0.45% (-1 350 élèves) a bénéficié de cette mesure positive à hauteur de 35 emplois alors que la baisse démographique prévisionnelle aurait pu conduire à un retrait de -73 ETP. Cette approche qualitative de la répartition des emplois a d'ores et déjà permis à l'académie de s'inscrire dans les objectifs nationaux (CTA de janvier 2020) :

- Augmentation du taux d'encadrement (P/E) de 4 départements et maintien du P/E d'un département. Par ailleurs, la rentrée scolaire 2019 a comptabilisé moins d'élèves que prévu conduisant à une augmentation du P/E académique à 5.34 (prévisionnel de 5.30) ;
- Accompagnement des zones rurales avec une attention particulière aux taux d'encadrement (cas de l'Ardèche, de la Drôme et de la Savoie) et poursuite de l'engagement de ne pas fermer d'école sans l'accord des élus locaux ;
- Poursuite de la priorité accordée à l'école maternelle avec la mise en œuvre progressive du plafonnement des grandes sections à 24 élèves dans le cadre cible « 100% de réussite » ;

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, la priorité donnée à l'école primaire est plus que jamais au centre des préoccupations de chacun d'entre nous. La lutte contre les inégalités sociales, scolaires, territoriales doit, non seulement se poursuivre, mais se renforcer et s'accélérer.

Afin de soutenir les efforts déjà engagés pour la préparation de la rentrée 2020 et permettre d'augmenter encore la traduction des mesures présidentielles dans les écoles de notre académie, l'académie de Grenoble vient d'être dotée de 45 ETP supplémentaires. Cet effort considérable en faveur de l'école primaire porte la mesure de rentrée à 80 ETP supplémentaires. Ces moyens complémentaires vont renforcer encore l'action qualitative déjà engagée grâce à la mesure positive actée en janvier en en faveur de l'académie

Ces moyens complémentaires permettront ainsi de :

- Ne pas effectuer de fermetures de classes en milieu rural (communes de moins de 5000 habitants) sans l'accord des maires ;
- Couvrir l'ensemble des besoins de dédoublements en REP plus en GS CP CE1 et d'accélérer les mesures de dédoublement en REP
- Accélérer l'engagement de porter les classes de grande section à 24 élèves sur tout le territoire.

La proposition de répartition qui en découle, a été réalisée au regard des trois priorités énoncées précédemment et travaillée en concertation étroite avec les IA-DASEN sur la base d'une étude approfondie de l'évolution de leur carte scolaire territoire par territoire :

Les mesures à accompagner ont été priorisées comme suit:

- 1- dédoublement REP+ à finaliser
- 2- dédoublement REP sur CP CE1
- 3- dédoublement REP sur GS pour la 1ère année du plan triennal 2020/2022
- 4- différentiel sur fermetures rurales abandonnées autant que possible

Département	Variation d'effectifs prévisionnelle	Nbre d'écoles	nbre d'écoles	PDMQDC	
				RS 19	Prév RS20
ARDECHE	-391	9		1,5	0,5
DROME	-5	29	2	0	0
ISERE	-1242	75	34	14	0
SAVOIE	-217	5	6	0	0
HAUTE SAVOIE	505	18		14	0
ACADEMIE	-1350	136	42	29,5	0,5

Au-delà de ces données, les indicateurs de pilotage tels que % REP, REP+ et ruralité ont permis de compléter l'analyse.

En conséquence :

- 1- Au titre de l'accompagnement de la ruralité

Deux des 5 départements ont vu leur dotation confortée au regard de l'annulation des mesures de non fermetures de classes en milieu rural sans l'accord des maires.

- Ardèche

La mesure conduit à proposer 7 créations supplémentaires. Pour mémoire, le département n'avait bénéficié d'aucun moyen complémentaire en janvier 2020 en raison de l'évolution de ses effectifs et son taux d'encadrement. Cette mesure positive permet d'accompagner le département le plus rural de l'académie en absorbant la non fermeture de 7 classes en milieu rural. Le taux d'encadrement du département déjà favorable sera également impacté favorablement. Ce département aura quasiment atteint la cible attendue en matière de priorités gouvernementales.

- Savoie

La mesure complémentaire proposée pour le département de la Savoie est de 8 ETP supplémentaires soit une mesure globale de $8 + 5 = 13$ ETP ce qui permet au département d'absorber la non fermeture des 13 classes en milieu rural. Le taux d'encadrement sera également impacté favorablement. Les mesures gouvernementales en faveur du dédoublement seront réalisées. Le département poursuivra son action en faveur de la cible de classes à 24 hors REP.

2- Au titre de l'accompagnement des mesures gouvernementales

Trois départements ont été dotés au titre de l'accompagnement des mesures gouvernementales, dédoublement et classes à 24.

- Drôme

Le département de la Drôme bénéficiera d'une mesure positive de 4 ETP afin de poursuivre l'effort déjà engagé en faveur du dédoublement en GS en REP. La mesure « dédoublement » aura ainsi atteint la cible attendue à la rentrée 2020. Grâce à ces moyens supplémentaires, la mise en place des classes de GS à 24 hors REP se poursuivra également. Le total des mesures représente pour le département de la Drôme $4 + 5 = 9$ ETP supplémentaires

- Isère

Ce département, où le poids de l'éducation prioritaire est important, a bénéficié d'une attention toute particulière eu égard aux difficultés constatées pour mettre en œuvre les mesures gouvernementales. L'effort en moyens complémentaires proposés doit ainsi conduire à accompagner de manière particulièrement volontariste, les mesures 100 % de réussite en REP pour permettre au département de réduire son écart à la cible encore trop important. Ainsi, l'ensemble des mesures de dédoublement en REP plus pourra être réalisé. Les actions pourront également se poursuivre en faveur du dédoublement en REP et en faveur de l'accroissement du nombre de classe à 24 en GS.

La mesure globale représentera $20,5 + 10 = 30,5$ ETP pour la rentrée 2020.

- Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie a été doté de 15 ETP supplémentaires en janvier 2020 au titre, à la fois de sa progression démographique et de l'accompagnement de la ruralité. Ce département disposera d'une mesure positive complémentaire à hauteur de 4 ETP soit un total de créations portées à $15 + 4 = 19$ ETP. Il pourra ainsi poursuivre la politique de déploiement des classes à 24. Les mesures de dédoublement en REP dans ce département ont, elles, été réalisées dans leur intégralité. Ce département dispose également, en sus, d'un ajustement technique favorable lui permettant d'accroître son action en faveur des priorités nationales.

Il convient de noter que pour tous les départements, l'évolution des effectifs a été neutralisée dans la répartition des 45 ETP supplémentaires. Cet élément avait déjà fait l'objet d'une prise en compte dans la répartition des 35 ETP.

Arbitrages académiques

Les arbitrages académiques présentés pour information aux membres du GT issu du CTA visent à prendre en compte de la manière la plus équitable possible, la difficulté scolaire et les spécificités de chacun des territoires dans le respect des priorités nationales définies par le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

DELEGATION COMPLEMENTAIRE AVRIL 2020

Répartition départementale des emplois

Délégation complémentaire :	45	
dont	1,5	IEN ASH
soit à répartir :	43,5	

DEPARTEMENT	SITUATION EMPLOI GLOBALE R 20		
	Répartition ajustement 45 ETP	Mesure initiale 35 ETP	Total MR 2020 80 ETP
07 - ARDECHE	8,5	0	8,5
26 - DROME	4	5	9
38 - ISERE	20,5	10	30,5
73 - SAVOIE	8	5	13
74 - HAUTE SAVOIE	4	15	19
ACADEMIE	45	35	80

dt 1,5 IEN
ASH

Cette répartition présentée pour information au groupe de travail issu du CTA fait l'objet d'une régularisation en CTA à l'issue du CTMEN qui s'est tenu en mai 2020.

La concertation et l'explication de l'évolution de la carte scolaire du premier degré a été effectuée à entre les IA-DASEN, les élus locaux et les parlementaires.

Les CTSD ont acté la répartition de cette carte scolaire 2020 dans un calendrier soutenable afin d'assurer les opérations de mouvement des professeurs des écoles dans les délais attendus.

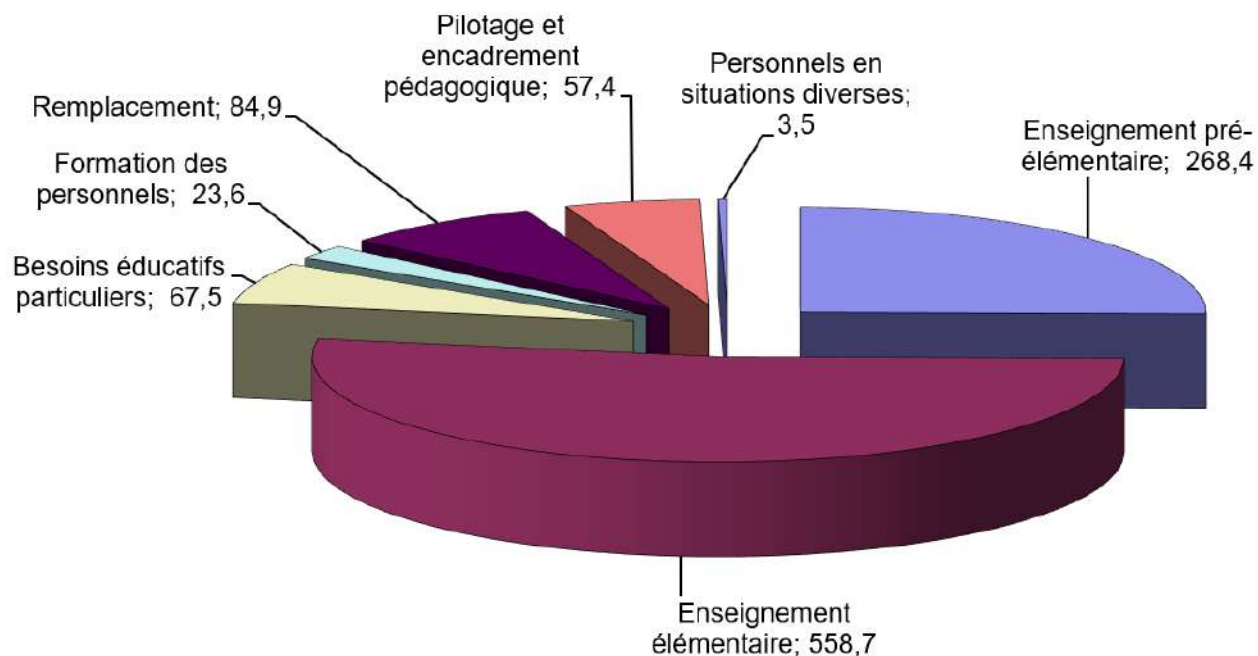
III – Présentation des budgets académiques titre 2 et hors titre 2 des programmes 140, 141, et 230

Présentation des budgets académiques

- **Crédits de masse salariale (titre 2) et de fonctionnement (hors titre 2)**
 - **P140 – Enseignement scolaire 1^{er} degré public**
 - **P141 – Enseignement scolaire 2nd degré public**
 - **P 230 – Vie de l'élève**

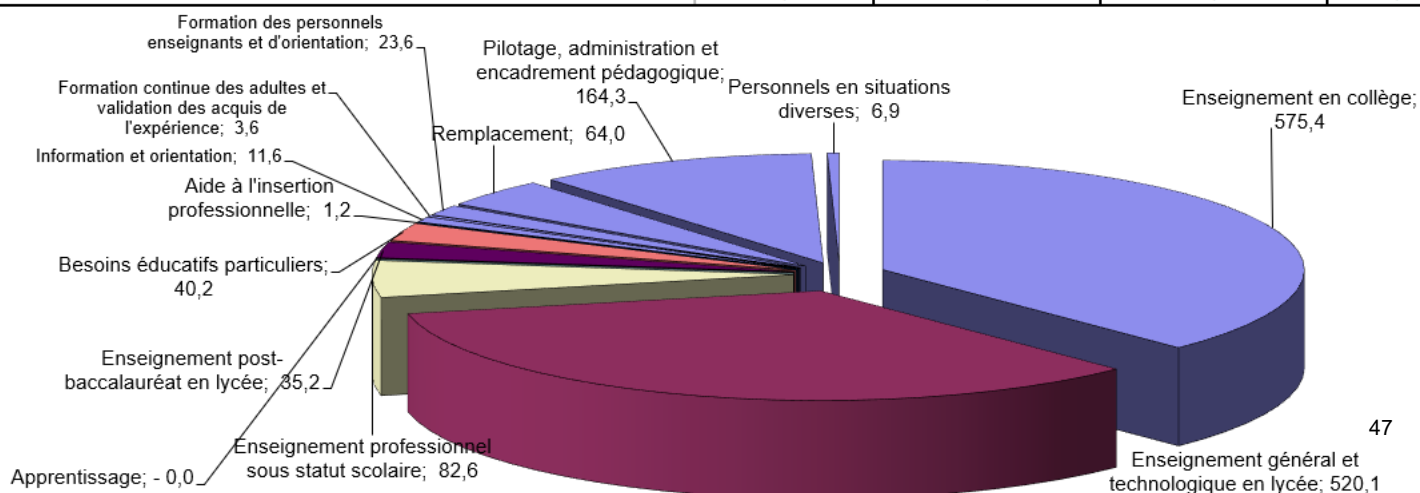
Programme 140 - Enseignement scolaire public 1er degré - Exécution 2019 (hors SMA)

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2019 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0140	Enseignement scolaire public 1er degré	1 062,62	1,40	1 064,0	100,0%
0140-01	Enseignement pré-élémentaire	268,4	0,0	268,4	25,2%
0140-02	Enseignement élémentaire	558,4	0,3	558,7	52,5%
0140-03	Besoins éducatifs particuliers	67,3	0,2	67,5	6,3%
0140-04	Formation des personnels	23,0	0,6	23,6	2,2%
0140-05	Remplacement	84,9	0,0	84,9	8,0%
0140-06	Pilotage et encadrement pédagogique	57,0	0,3	57,4	5,4%
0140-07	Personnels en situations diverses	3,5	0,0	3,5	0,3%



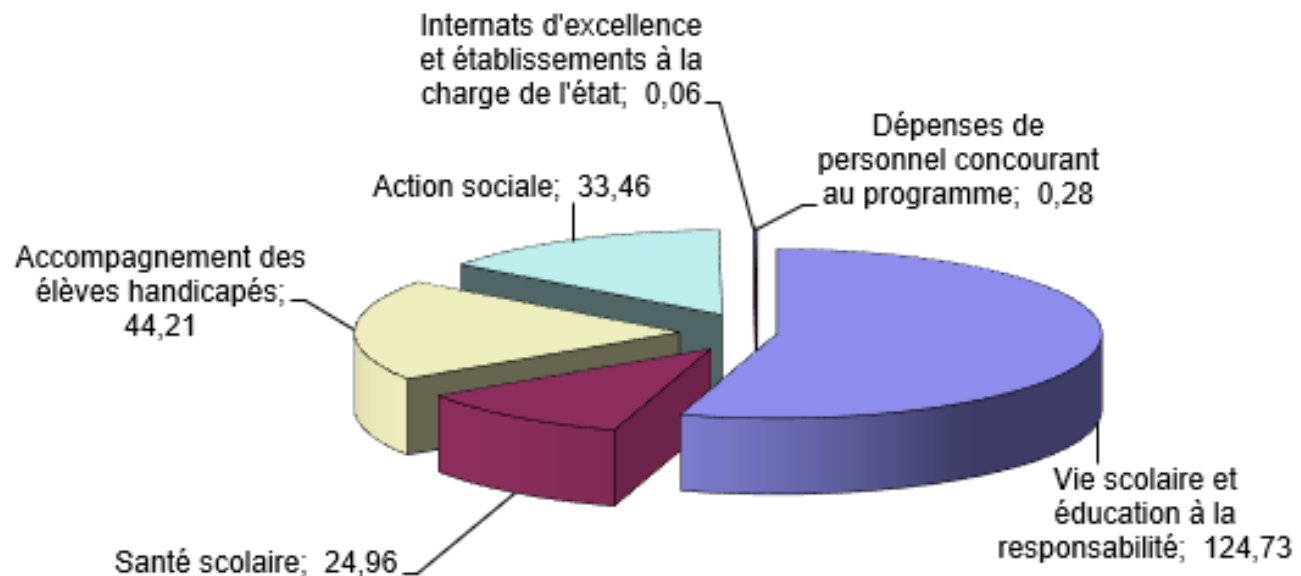
Programme 141 - Enseignement scolaire public 2nd degré - Exécution 2019

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2019 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0141	Enseignement scolaire public 2nd degré	1 523,8	4,9	1 528,7	100,0%
0141-01	Enseignement en collège	573,5	1,9	575,4	37,6%
0141-02	Enseignement général et technologique en lycée	519,4	0,6	520,1	34,0%
0141-03	Enseignement professionnel sous statut scolaire	82,2	0,3	82,6	5,4%
0141-04	Apprentissage	0,0	-0,0	-0,0	0,0%
0141-05	Enseignement post-baccalauréat en lycée	35,2	0,0	35,2	2,3%
0141-06	Besoins éducatifs particuliers	40,0	0,2	40,2	2,6%
0141-07	Aide à l'insertion professionnelle	1,2	0,1	1,2	0,1%
0141-08	Information et orientation	11,5	0,1	11,6	0,8%
0141-09	Formation continue des adultes et validation des acquis de l'expérience	3,5	0,1	3,6	0,2%
0141-10	Formation des personnels enseignants et d'orientation	22,4	1,2	23,6	1,5%
0141-11	Remplacement	64,0	0,0	64,0	4,2%
0141-12	Pilotage, administration et encadrement pédagogique	163,9	0,4	164,3	10,7%
0141-13	Personnels en situations diverses	6,9	0,0	6,9	0,5%



Programme 230 - Vie de l'élève - Exécution 2019

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2019 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0230	Vie de l'élève	113,37	114,34	227,71	100,0%
0230-01	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	41,96	82,77	124,73	54,8%
0230-02	Santé scolaire	24,78	0,19	24,96	11,0%
0230-03	Accompagnement des élèves handicapés	40,31	3,90	44,21	19,4%
0230-04	Action sociale	6,36	27,10	33,46	14,7%
0230-05	Internats d'excellence et établissements à la charge de l'état	0,06	0,00	0,06	0,0%
0230-99	Dépenses de personnel concourant au programme	-0,10	0,38	0,28	0,1%



Synthèse des BOP exécution 2019

	T2	HT2	TOTAL
140 « Enseignement scolaire public du premier degré »	1 062 615 146 €	1 731 907 €	1 064 347 053 €
141 « Enseignement scolaire public du second degré »	1 523 751 373 €	4 931 007 €	1 528 682 380 €
230 « Vie de l'élève »	113 368 227 €	114 339 070 €	227 707 297 €
TOTAL	2 755 482 166 €	131 875 151 €	2 887 357 317 €

Synthèse des BOPi 2020

	T2	HT2	TOTAL
140 « Enseignement scolaire public du premier degré »	1 082 677 671 €	1 179 273 €	1 083 856 944 €
141 « Enseignement scolaire public du second degré »	1 540 890 794 €	3 734 571 €	1 544 625 365 €
230 « Vie de l'élève »	113 080 009 €	128 106 765 €	241 186 774 €
TOTAL	2 736 648 474 €	133 020 609 €	2 869 669 083 €

IV – Ecole inclusive :

- Dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) hors titre 2
- Organisation académique des services de l'école inclusive et cadre de gestion des personnes exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap

Dispositif Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) Hors Titre II 1^{er} mars 2020

La situation académique relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'académie fait l'objet d'échanges réguliers avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

A la suite des remontées ministérielles en décembre 2019, une mesure de 185 ETP d'AESH au 1^{er} mars 2020 a été allouée à notre académie et permet de conforter les autorisations de recruter relevant du Hors titre II.

Cette enveloppe a été répartie en tenant compte du poids des notifications d'aides délivrées par la MDPH, du nombre d'élèves en attente d'accompagnement ainsi que du nombre d'élèves accompagné par AESH. La répartition est proposée dans le tableau ci-dessous.

	Départements					Total
	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Hte-Savoie	
185 Emplois d'AESH supplémentaires au 01/03/2020	+12	+25	+92	+12	+44	+185

V – Bilan social



académie
Grenoble



Région académique
Auvergne-Rhône-Alpes

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT - SESPAG : Service d'Etudes Statistiques
de la Performance et de l'Analyse de Gestion

Pôle Statistique RH

ce.sespag-cdg@ac-grenoble.fr

04.76.74.76.26

Bilan Social Académique

Année scolaire 2018-2019

Secteur public

Académie de Grenoble

Edition : JANVIER 2020

Auteure : Zanardi Karen

POUR L'ÉCOLE

DE LA CONFIANCE

Sommaire

1. Les personnels relevant de l'enseignement scolaire.....	1
Sources, champs et quelques points de précision.....	2
1.1. Les personnels de l'Académie de Grenoble affectés et en activité pour l'année scolaire 2018-2019.....	3
1.2. Evolution des effectifs des personnels de l'Académie de Grenoble de 2013-2014 à 2018-2019.....	4
1.3. Répartition par sexe, âge, situation administrative et département.....	5
1.4. Les enseignants du 1er degré.....	7
1.5. Les enseignants du 2nd degré.....	8
1.6. Les personnels de direction.....	10
1.7. Les personnels d'inspection.....	11
1.8. Les personnels d'éducation.....	12
1.9. Les psychologues de l'Education Nationale.....	13
1.10. Les personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS).....	14
2. La vie des personnels.....	17
Sources, champs et quelques points de précision.....	18
2.1. La quotité de service des personnels de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019.....	20
2.2. Les congés pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019.....	27
2.2.1. Les congés de maladie ordinaire pour l'année scolaire 2018-2019.....	31
2.2.2. Les congés longs pour l'année scolaire 2018-2019.....	32
2.2.3. Les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail pour l'année scolaire 2018-2019.....	33
2.2.4. Les congés de maternité pour l'année scolaire 2018-2019.....	34
2.2.5. Les congés de paternité et d'adoption pour l'année scolaire 2018-2019.....	35
2.3. L'accompagnement des personnels.....	36
3. La carrière des personnels.....	38
Sources, champs et quelques points de précision.....	39
3.1. Le recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018.....	40
3.2. Les résultats des concours de l'Académie de Grenoble pour la session 2018.....	42
3.3. La promotion des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018.....	44
4. La formation des personnels.....	48
Sources, champs et quelques points de précision.....	49
4.1. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019.....	50
4.2. La formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019.....	52
4.2.1. La formation continue des enseignants du 2nd degré et des personnels de vie scolaire de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019.....	53
4.2.2. La formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019.....	55
5. La politique sociale académique.....	57
Sources et champs.....	58
Annexes.....	61
1. Les regroupements des personnels du secteur public.....	62
2. Les évolutions des effectifs des apprentis de l'année scolaire 2015-2016 à 2018-2019.....	63
3. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 (requête - public cible).....	64
4. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 (requête - objectifs de formation).....	65

1. Les personnels relevant de l'enseignement scolaire

Chiffres clés 2018-2019

- ❖ **48 810 personnes** en activité dans l'Académie de Grenoble relevant de l'enseignement scolaire :
 - **36 375 femmes** soit **74,5%**
 - **12 435 hommes** soit **25,5%**

- ❖ **37 187 enseignants** en activité dans le secteur public :
 - **17 045 dans le premier degré** soit **45,8%**
 - **20 142 dans le second degré** soit **54,2%**

- ❖ **11 623 hors enseignants** dans le secteur public :
 - **760 personnels d'encadrement** soit **6,5%**
 - **7 306 personnels de vie scolaire** soit **62,9%**
- **3 557 personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)** soit **30,6%**

- ❖ **39 751 titulaires** soit **81,4%** dans le secteur public :
 - **94,4% sont en catégorie A** soit :
 - **plus de 94% des enseignants**
 - **100% des personnels d'encadrement**
- **24,7% des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)**

- ❖ **9 059 non titulaires** soit **18,6%** dans le secteur public :
 - **92,4% des personnels d'éducation**
 - **5,6% des enseignants des 1er et 2nd degrés**
- **14,8% des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)**

- ❖ **133 apprentis**

Sources

- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de ce chapitre proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD** issus des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). **Les données sont extraites à la date du 15 janvier 2019** et fournissent un état des lieux des personnels de l'Académie de Grenoble **sur toute l'année scolaire 2018-2019**.
- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les évolutions d'effectifs de ce chapitre proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD** issues des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). **Les données sont extraites à la date du 1er janvier pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 puis au 15 janvier pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de conserver les mêmes dates d'observations que les précédents Bilans Sociaux Académiques**.
- ❖ **Pour la France, les effectifs de ce chapitre proviennent de la Base Statistique des Agents (BSA)** issus des systèmes d'informations de gestion administrative des agents. **Les données ont été extraites à la date du 30 novembre 2017** et fournissent un état des lieux des personnels de la France métropolitaine et des DOM sur toute l'année scolaire 2017-2018.

Champs

- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de ce chapitre concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public**. En sont exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). **Les données retenues sont donc celles concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble à la date d'observation du 1er janvier pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 puis au 15 janvier pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019**.
- ❖ **Pour la France, les effectifs de ce chapitre concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public**. En sont exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). **Les données retenues sont donc celles concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans la France métropolitaine et dans les DOM à la date d'observation du 30 novembre 2017**. De plus, certains modes de calculs peuvent varier par rapport aux indicateurs académiques.

Quelques points de précision

- ❖ **Afin de décrire au mieux les différentes activités des agents de l'Education Nationale, des regroupements de personnels sont mis en place. Vous pouvez les consulter en annexe de ce document. Depuis l'année précédente, certains de ces regroupements ont été modifiés. En effet, le groupe des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) n'existe plus. Il est remplacé par la nouvelle classification suivante :**
 - **le groupe comprenant les personnels de direction et les personnels d'inspection est désormais nommé : groupe des personnels d'encadrement ;**
 - **le groupe comprenant les personnels d'éducation et les psychologues de l'Education Nationale est désormais nommé : groupe des personnels de vie scolaire ;**
 - **les autres groupes : ceux des personnels enseignants et celui des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS) n'ont pas été modifiés.**
- ❖ **Depuis le 1er septembre 2017, les psychologues de l'Education Nationale remplacent les professeurs des écoles affectés dans l'emploi de psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues.**

1. Les personnels relevant de l'enseignement scolaire

1.1. Les personnels de l'Académie de Grenoble affectés et en activité pour l'année scolaire 2018-2019

48 810 personnes dans le secteur public

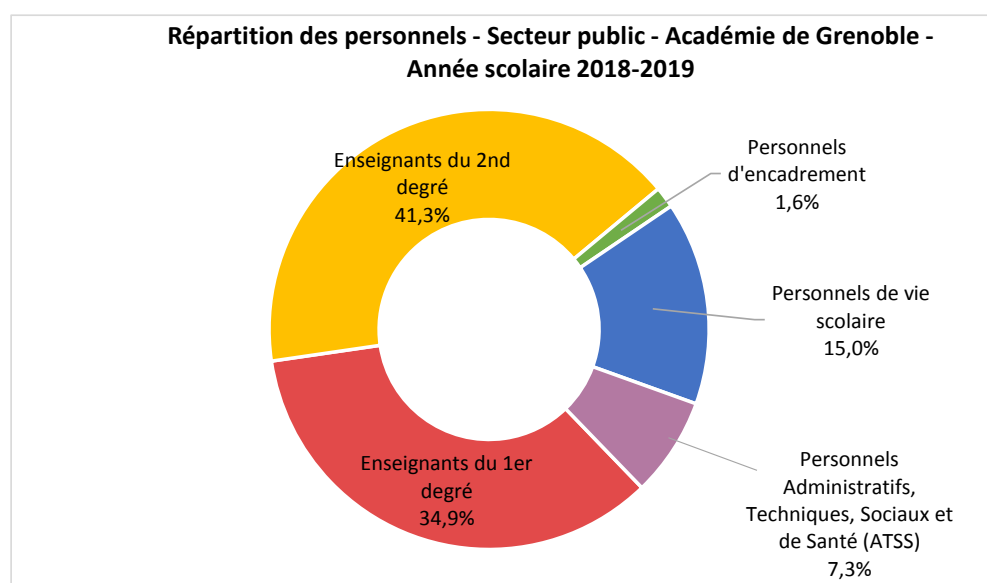
Les personnels gérés et affectés dans les bases AGAPE, EPP, AGORA et SIRHEN sont classés en 5 groupes :

- ❖ les personnels **enseignants du 1^{er} degré** ;
- ❖ les personnels **enseignants du 2nd degré** ;
- ❖ les personnels **d'encadrement** composés des personnels de **direction et d'inspection** ;
- ❖ les personnels **de vie scolaire** composés des personnels **d'éducation et d'orientation**. Les personnels d'orientation sont exclusivement représentés par les psychologues de l'Éducation Nationale ;
- ❖ les personnels **Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)**.

Enseignants du 1 ^{er} degré ¹	17 045
Enseignants du 2 nd degré ¹	20 142
Personnels d'encadrement	760
Personnels de vie scolaire	7 306
Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)	3 557

¹ personnels appartenant à un corps d'enseignant, quelle que soit leur fonction

*Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019*



1.2. Evolution des effectifs des personnels de l'Académie de Grenoble de 2013-2014 à 2018-2019

Dans l'académie de Grenoble, l'**effectif global** des personnels de l'Education Nationale
a augmenté de 2% entre le 15 janvier 2018 et le 15 janvier 2019.

L'évolution sur cinq ans, présentée ci-dessous, prend en compte, à l'intérieur des groupes, le corps d'appartenance des personnels quelle que soit la fonction occupée.

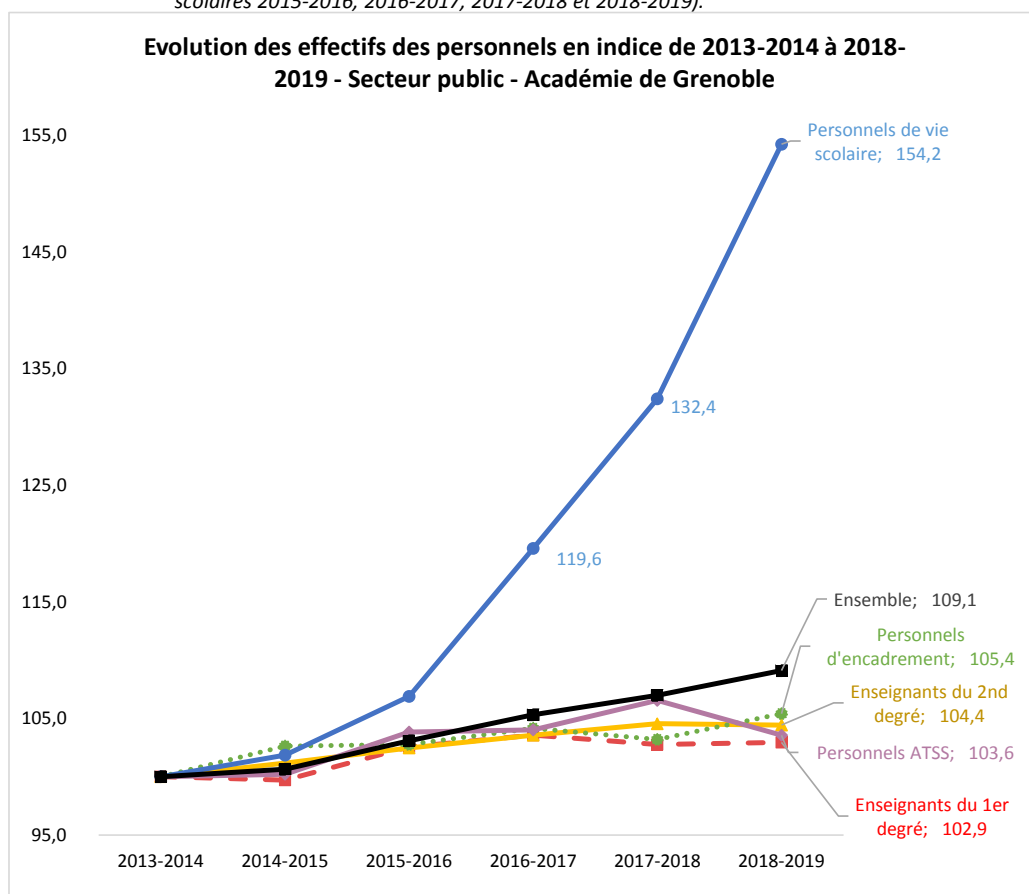
Groupes de personnels	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019
Enseignants du 1er degré	16 557	16 509	16 982	17 148	17 014	17 045
Enseignants du 2nd degré	19 286	19 512	19 763	19 975	20 164	20 142
Personnels d'encadrement	721	740	741	751	744	760
Personnels de vie scolaire	4 737	4 825	5 063	5 664	6 272	7 306
Personnels ATSS	3 435	3 442	3 567	3 573	3 660	3 557
Ensemble	44 736	45 028	46 116	47 111	47 854	48 810

Groupes de personnels	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019
Enseignants du 1er degré		-0,3%	2,9%	1,0%	-0,8%	0,2%
Enseignants du 2nd degré		1,2%	1,3%	1,1%	0,9%	-0,1%
Personnels d'encadrement		2,6%	0,1%	1,3%	-0,9%	2,2%
Personnels de vie scolaire		1,9%	4,9%	11,9%	10,7%	16,5%
Personnels ATSS		0,2%	3,6%	0,2%	2,4%	-2,8%
Ensemble		0,7%	2,4%	2,2%	1,6%	2,0%

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2013-2014 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 01-01 (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) et 15-01 (années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

Evolution des effectifs des personnels en indice de 2013-2014 à 2018-2019 - Secteur public - Académie de Grenoble



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2013-2014 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 01-01 (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) et 15-01 (années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

Entre les rentrées 2017 et 2018, l'effectif des personnels de vie scolaire a augmenté de 16,5%. Les personnels d'assistance éducative comprenant les Assistants d'Education (AED) et les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ont vu leur effectif progresser de 19,2% soit 1 044 personnes. Les effectifs des autres corps des personnels de vie scolaire : les Conseillers Principaux d'Education (CPE) et les Psychologues de l'Education Nationale (PSY EN) restent stables.

Les effectifs des enseignants des 1er et 2nd degrés restent également stables entre les rentrées 2017 et 2018, respectivement +0,2% et -0,1%.

Une légère augmentation est observée concernant les personnels d'encadrement : 2,2% au contraire de l'année précédente : -0,9%.

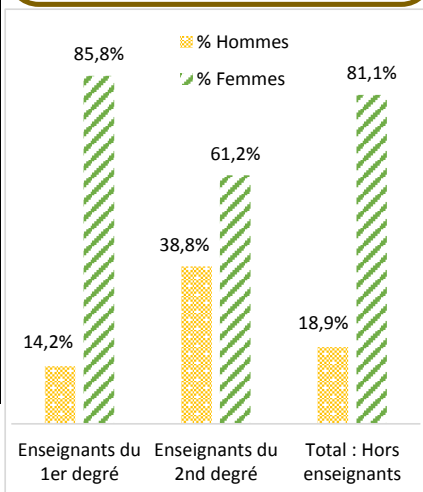
Enfin, les personnels ATSS voient leurs effectifs diminuer de -2,8% après une hausse de +2,4% l'année précédente.

1.3. Répartition par sexe, âge, situation administrative et département

Répartition par sexe

	Académie			
	Hommes	Femmes	% Hommes	% Femmes
Enseignants du 1 ^{er} degré	2 424	14 621	14,2%	85,8%
Enseignants du 2 nd degré	7 812	12 330	38,8%	61,2%
Total : Enseignants	10 236	26 951	27,5%	72,5%
Personnels de direction	303	312	49,3%	50,7%
Personnels d'inspection	81	64	55,9%	44,1%
Personnels d'éducation	1 258	5 746	18,0%	82,0%
<i>dont Conseillers principaux d'éducation</i>	135	400	25,2%	74,8%
Psychologues de l'Education Nationale	30	272	9,9%	90,1%
ATSS : administration ¹	324	2 154	13,1%	86,9%
ATSS : technique ²	186	273	40,5%	59,5%
<i>dont Ingénieurs de recherche</i>	<10	<5	76,9%	23,1%
<i>dont Ingénieurs d'étude</i>	31	20	60,8%	39,2%
ATSS : médico-sociaux	17	603	2,7%	97,3%
Total : Hors enseignants	2 199	9 424	18,9%	81,1%
Ensemble	12 435	36 375	25,5%	74,5%

74,5% de femmes au total dans l'Académie de Grenoble
soit **2,8 points de plus** que la moyenne nationale et une augmentation de **0,6 point par rapport à l'année précédente**

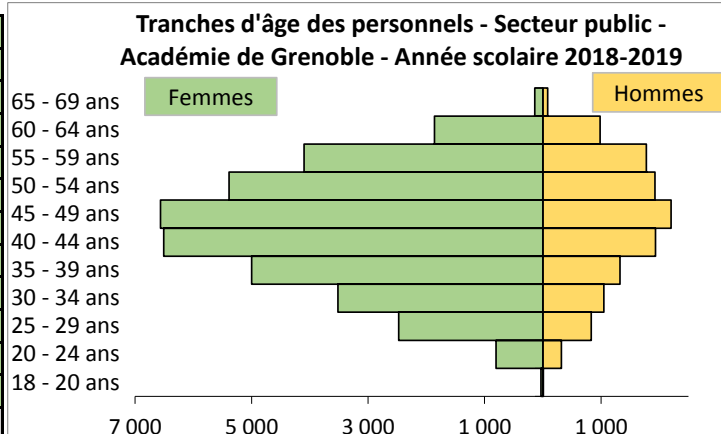


¹: y compris apprentis. ²: ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Répartition par âge

	Hommes	%-Hommes	Femmes	%-Femmes
18 - 20 ans	9	0,1%	30	0,1%
20 - 24 ans	319	2,6%	801	2,2%
25 - 29 ans	830	6,7%	2 474	6,8%
30 - 34 ans	1 048	8,4%	3 517	9,7%
35 - 39 ans	1 325	10,7%	4 997	13,7%
40 - 44 ans	1 933	15,5%	6 507	17,9%
45 - 49 ans	2 201	17,7%	6 565	18,0%
50 - 54 ans	1 923	15,5%	5 387	14,8%
55 - 59 ans	1 778	14,3%	4 098	11,3%
60 - 64 ans	984	7,9%	1 860	5,1%
65 - 69 ans	85	0,7%	139	0,4%
Ensemble	12 435	100,0%	36 375	100,0%

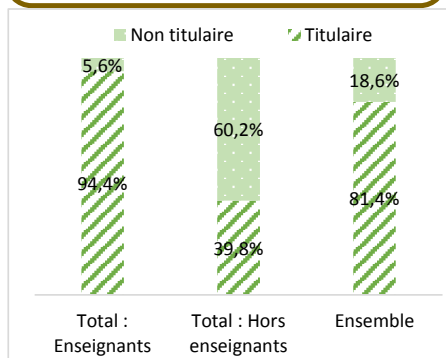


Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Situation administrative

81,4% des personnels sont titulaires
soit **1,6 point de moins** que la moyenne nationale et une diminution de **1,6 point par rapport à l'année précédente**



	Académie			
	Titulaire	Non titulaire	Titulaire	Non titulaire
Enseignants du 1 ^{er} degré	17 004	41	99,8%	0,2%
Enseignants du 2 nd degré	18 118	2 024	90,0%	10,0%
Total : Enseignants	35 122	2 065	94,4%	5,6%
Personnels de direction	615		100,0%	0,0%
Personnels d'inspection	145		100,0%	0,0%
Personnels d'éducation ³	535	6 469	7,6%	92,4%
Psychologues de l'Education Nationale	302		100,0%	0,0%
ATSS : administration ¹	2 098	380	84,7%	15,3%
ATSS : technique ²	401	58	87,4%	12,6%
ATSS : médico-sociaux	533	87	86,0%	14,0%
Total : Hors enseignants	4 629	6 994	39,8%	60,2%
Ensemble	39 751	9 059	81,4%	18,6%

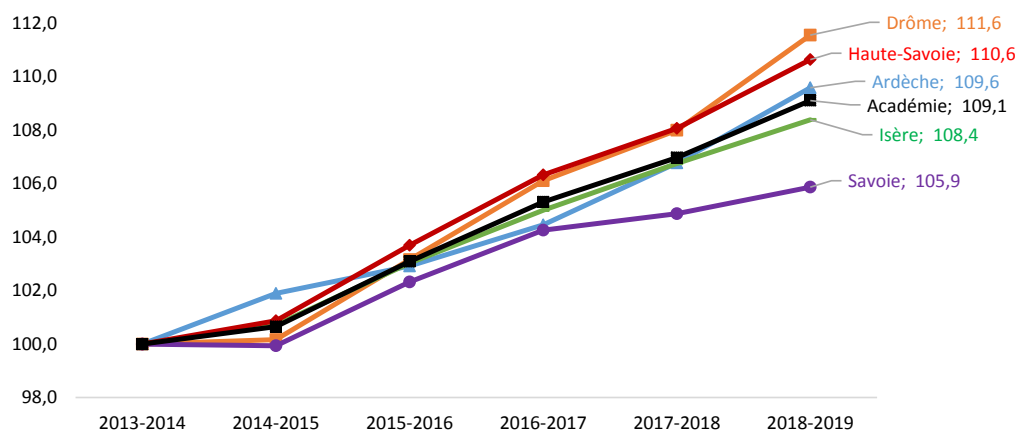
¹: y compris apprentis. ²: ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service. ³: y compris CPE.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Répartition par département

Evolution des effectifs des personnels en indice de 2013-2014 à 2018-2019 par département - Secteur public - Académie de Grenoble



Au 15 janvier 2019, les effectifs augmentent plus ou moins fortement dans les départements

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2013-2014 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 01-01 (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) et 15-01 (années scolaire 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

Effectifs pour l'année scolaire 2018-2019

Groupes de personnels	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Enseignants du 1er degré	1 405	2 653	6 757	2 112	4 118	17 045	34,9%
Enseignants du 2nd degré	1 602	3 049	8 415	2 837	4 239	20 142	41,3%
Personnels d'encadrement	63	103	355	94	145	760	1,6%
Personnels de vie scolaire	714	1 293	2 719	1 022	1 558	7 306	15,0%
Personnels ATSS	274	461	1 743	448	631	3 557	7,3%
Ensemble	4 058	7 559	19 989	6 513	10 691	48 810	100,0%
	8,3%	15,5%	41,0%	13,3%	21,9%	100,0%	

Evolution en pourcentage par rapport à l'année précédente

Groupes de personnels	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble
Enseignants du 1er degré	0,7%	-0,5%	0,3%	-0,1%	0,5%	0,2%
Enseignants du 2nd degré	0,0%	0,6%	-0,3%	-1,1%	0,3%	-0,1%
Personnels d'encadrement	5,0%	-1,0%	1,4%	2,2%	5,1%	2,2%
Personnels de vie scolaire	15,7%	25,5%	14,4%	11,7%	16,9%	16,5%
Personnels ATSS	-2,1%	-5,5%	-2,2%	-3,0%	-2,5%	-2,8%
Ensemble	2,6%	3,3%	1,5%	0,9%	2,4%	2,0%

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2017-2018 à 2018-2019

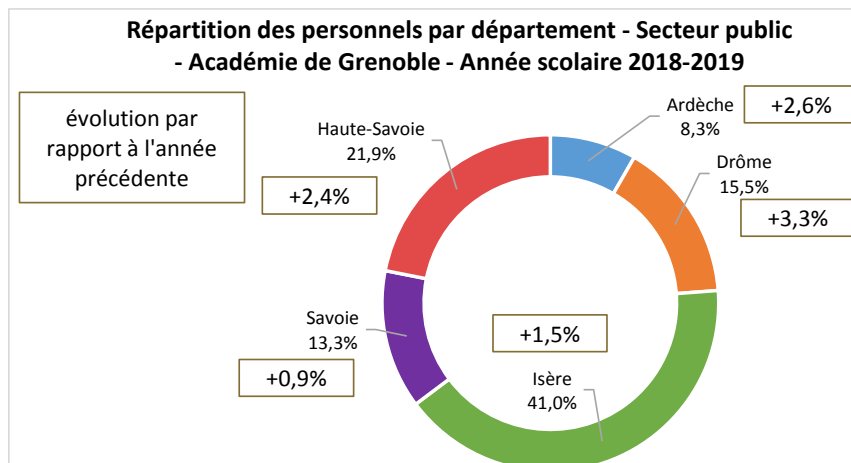
Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01.

Entre les rentrées 2017 et 2018, pour l'Académie de Grenoble, les effectifs augmentent de 2% tous départements confondus. La Drôme est le département qui connaît la plus forte progression : 3,3%, au contraire du département de la Savoie qui connaît la plus faible : 0,9%. L'Isère, département qui comptabilise le plus grand nombre de personnels, possède une évolution de +1,5%.

L'évolution des effectifs en pourcentage depuis l'année précédente permet de constater des variations importantes par département.

En effet, entre les rentrées 2017 et 2018, l'effectif des enseignants du 1er degré a légèrement augmenté dans le département de l'Ardèche et légèrement régressé dans le département de la Drôme. Il reste stable pour les autres départements. L'effectif des enseignants du 2nd degré a légèrement augmenté dans le département de la Drôme et légèrement régressé dans le département de la Savoie. Il reste stable pour les autres départements. L'effectif des personnels d'encadrement augmente fortement dans les départements de l'Ardèche et de la Haute-Savoie et diminue légèrement dans le département de la Drôme. Cependant, au vu des effectifs faibles, ces évolutions sont à relativiser. L'augmentation la plus importante des effectifs des personnels de vie scolaire concerne le département de la Drôme : 25,5%. Enfin, l'effectif des personnels ATSS diminue dans tous les départements de l'Académie de Grenoble et plus spécifiquement dans le département de la Drôme.

Répartition des personnels par département - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

1.4. Les enseignants du 1er degré

17 045 personnes
âge moyen : 43,4 ans
(+0,4 an par rapport à l'année précédente)
85,8% sont des femmes
(+0,4 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des enseignants du premier degré public de l'académie est **supérieur de 2,7 points au taux national** : 85,8% contre 83,1%. L'**âge moyen observé** est supérieur de 1,4 an à la moyenne nationale.

Répartition départementale des effectifs par corps de personnels pour l'année scolaire 2018-2019

Enseignants du 1er degré	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Professeurs des écoles	1 396	2 650	6 701	2 090	4 079	16 916	99,2%
<i>dont hommes</i>	274	404	911	276	540	2 405	14,2%
<i>dont femmes</i>	1 122	2 246	5 790	1 814	3 539	14 511	85,8%
dont directeurs d'écoles	294	415	860	387	422	2 378	14,0%
<i>dont hommes</i>	64	93	202	67	115	541	22,8%
<i>dont femmes</i>	230	322	658	320	307	1 837	77,2%
Pourcentage : Hommes	19,6%	15,2%	13,6%	13,2%	13,2%	14,2%	
Pourcentage : Femmes	80,4%	84,8%	86,4%	86,8%	86,8%	85,8%	
Instituteurs et autres¹	9	3	56	22	39	129	0,8%
Pourcentage par département	8,2%	15,6%	39,6%	12,4%	24,2%	100,0%	
Ensemble enseignants du 1er degré	1 405	2 653	6 757	2 112	4 118	17 045	

Indications : Certains corps de personnels ne possèdent pas de statistiques genrées au vu des effectifs faibles.

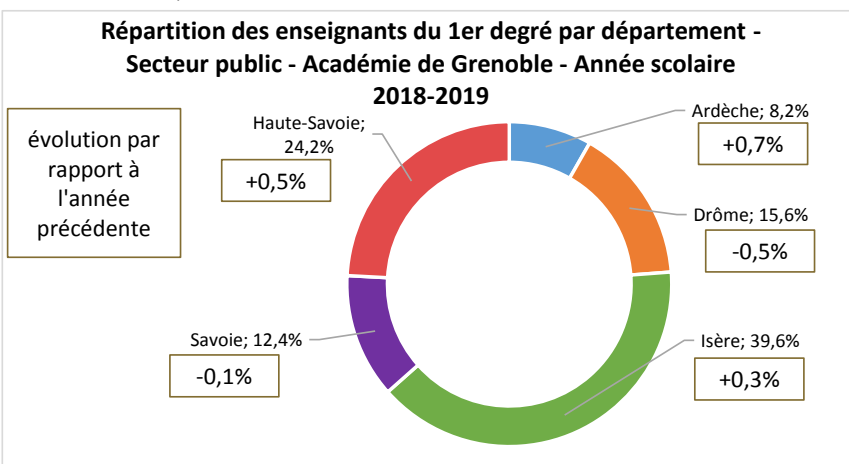
Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 16 916 professeurs des écoles. Ceux-ci représentent 99,2% de l'effectif total des enseignants du 1er degré.

1 : agent contractuel du 1er degré et contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Au 15 janvier 2019, 17 045 enseignants du 1er degré sont recensés. 99,2% d'entre eux sont professeurs des écoles, 0,8% sont instituteurs, agent contractuel du 1er degré ou contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Parmi ces enseignants du 1er degré, 2 378 sont directeurs d'écoles, ce qui représente 14% de l'effectif total des enseignants du 1er degré. De plus, une part importante de ces directeurs d'écoles sont des femmes : 77,2%.

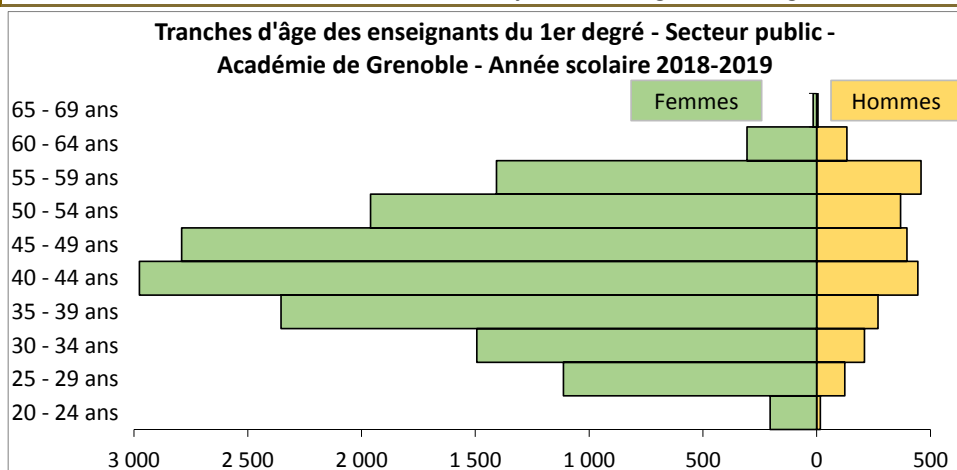


Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Au 15 janvier 2019, 17 045 enseignants du 1er degré se répartissent dans les 5 départements de l'Académie. 39,6% des effectifs se concentrent dans le département de l'Isère.

Pyramide des âges des enseignants du 1er degré



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

La part des enseignants du 1er degré de moins de 35 ans est inférieure de 5,4 points à la moyenne nationale, respectivement 18,5% contre 23,9%.

Au contraire, la part des enseignants du 1er degré de plus de 50 ans est supérieure de 2,7 points à la moyenne nationale, respectivement 27,3% contre 24,6%.

L'âge moyen des hommes est supérieur de 3,1 ans à celui des femmes, respectivement 46 ans et 42,9 ans.

1.5. Les enseignants du 2nd degré

20 142 personnes
âge moyen : 45,3 ans
(+0,3 an par rapport à l'année précédente)
61,2% sont des femmes
(+0,1 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des enseignants du second degré public de l'académie est **supérieur de 2,8 points au taux national** : 61,2% contre 58,4%. L'**âge moyen observé** est **supérieur de 1,5 an à la moyenne nationale**.

Répartition départementale des effectifs par corps de personnels pour l'année scolaire 2018-2019

Enseignants du 2nd degré	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Professeurs certifiés	884	1 695	4 511	1 492	2 417	10 999	54,6%
<i>dont hommes</i>	341	602	1 383	475	791	3 592	32,7%
<i>dont femmes</i>	543	1 093	3 128	1 017	1 626	7 407	67,3%
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	136	355	1 278	389	593	2 751	13,7%
<i>dont hommes</i>	73	167	559	191	283	1 273	46,3%
<i>dont femmes</i>	63	188	719	198	310	1 478	53,7%
Professeurs de lycées pro.	236	461	980	423	383	2 483	12,3%
<i>dont hommes</i>	125	245	472	231	192	1 265	50,9%
<i>dont femmes</i>	111	216	508	192	191	1 218	49,1%
Professeurs non titulaires¹	155	202	851	195	372	1 775	8,8%
<i>dont hommes</i>	51	79	359	72	155	716	40,3%
<i>dont femmes</i>	104	123	492	123	217	1 059	59,7%
Professeurs et chargés d'enseignements d'EPS	122	206	542	199	309	1 378	6,8%
<i>dont hommes</i>	72	115	297	83	157	724	52,5%
<i>dont femmes</i>	50	91	245	116	152	654	47,5%
Professeurs des écoles²	45	88	151	91	103	478	2,4%
<i>dont hommes</i>	15	33	60	25	41	174	36,4%
<i>dont femmes</i>	30	55	91	66	62	304	63,6%
Pourcentage : Hommes	42,9%	41,3%	37,7%	38,6%	38,8%	39,0%	
Pourcentage : Femmes	57,1%	58,7%	62,3%	61,4%	61,2%	61,0%	
Intervenants de langue³	22	36	71	38	53	220	1,1%
P.E.G.C et adjoints d'enseignements⁴	<5	<10	<10	<10	<10	30	0,1%
Apprentis professeurs	<5	<5	<20	<5	<5	28	0,1%
Pourcentage par département	8,0%	15,1%	41,8%	14,1%	21,0%	100,0%	
Ensemble enseignants du 2nd degré	1 602	3 049	8 415	2 837	4 239	20 142	

Indications : Certains corps de personnels ne possèdent pas de statistiques genrées au vu des effectifs faibles.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 10 999 professeurs certifiés. Ceux-ci représentent 54,6% de l'effectif total des enseignants du 2nd degré.

¹ : maîtres auxiliaires, agents et professeurs contractuels.

² : affectés dans le second degré.

³ : assistants de langue vivante et corps des assistants étrangers.

⁴ : P.E.G.C : Professeurs d'Enseignement Général des Collèges.

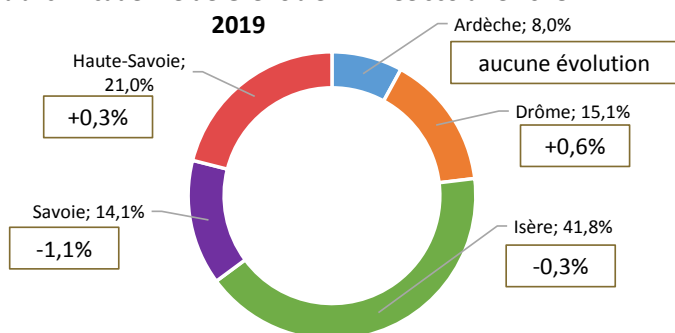
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Répartition des enseignants du 2nd degré par département - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

2019

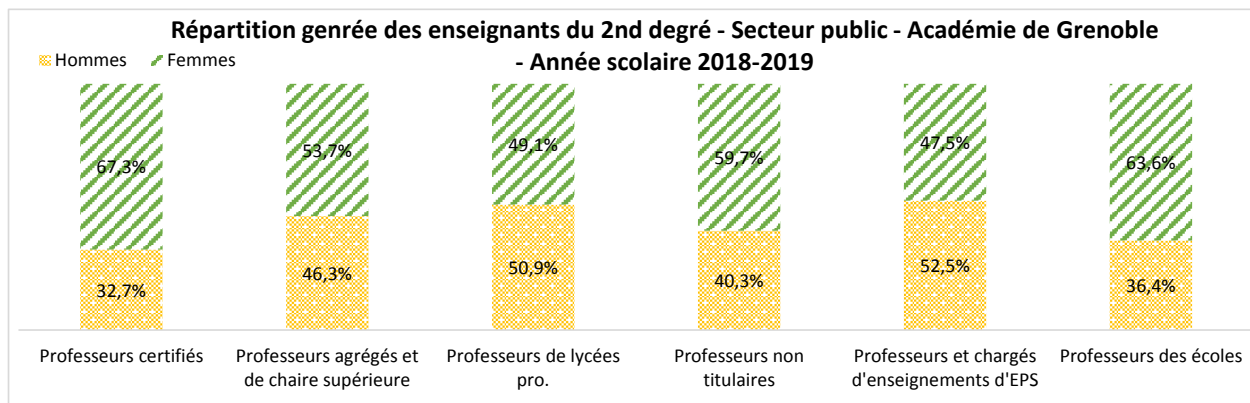
évolution par rapport à l'année précédente



Au 15 janvier 2019, 20 142 enseignants du 2nd degré sont recensés. 54,6% d'entre eux sont professeurs certifiés. Parmi ces enseignants du 2nd degré, plus de deux sur cinq exercent dans le département de l'Isère : 41,8%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Certains corps de personnels ne possèdent pas de statistiques genrées au vu des effectifs faibles.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans la quasi-totalité des corps d'enseignants du 2nd degré, les femmes représentent une part plus importante que les hommes. Deux corps de personnels font exception : les professeurs de lycées professionnels avec 49,1% de femmes et les professeurs et chargés d'enseignement d'EPS avec 47,5% de femmes. C'est le corps des professeurs certifiés qui possède la plus grande part de personnels féminins dans son effectif : 67,3%.

Evolution des effectifs des enseignants du 2nd degré

Enseignants du 2nd degré	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	% évolution 2014-2019
Professeurs certifiés	10 773	10 943	11 027	11 080	11 012	10 999	2,1%
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	2 482	2 515	2 585	2 643	2 706	2 751	10,8%
Professeurs de lycées pro.	2 409	2 447	2 496	2 467	2 484	2 483	3,1%
Professeurs non titulaires ¹	1 417	1 426	1 468	1 596	1 833	1 775	25,3%
Professeurs et chargés d'enseignements d'EPS	1 345	1 363	1 377	1 407	1 379	1 378	2,5%
Professeurs des écoles ²	498	481	474	477	469	478	-4,0%
Intervenants de langue ³	248	245	243	227	218	220	-11,3%
P.E.G.C et adjoints d'enseignements ⁴	114	92	69	55	41	30	-73,7%
Apprentis professeurs			24	23	22	28	16,7%
Ensemble enseignants du 2nd degré	19 286	19 512	19 763	19 975	20 164	20 142	4,4%

Indications : Pour le corps des apprentis professeurs l'évolution est calculée depuis janvier 2016.

¹ maitres auxiliaires, agents et professeurs contractuels.

² affectés dans le second degré.

³ assistants de langue vivante et corps des assistants étrangers.

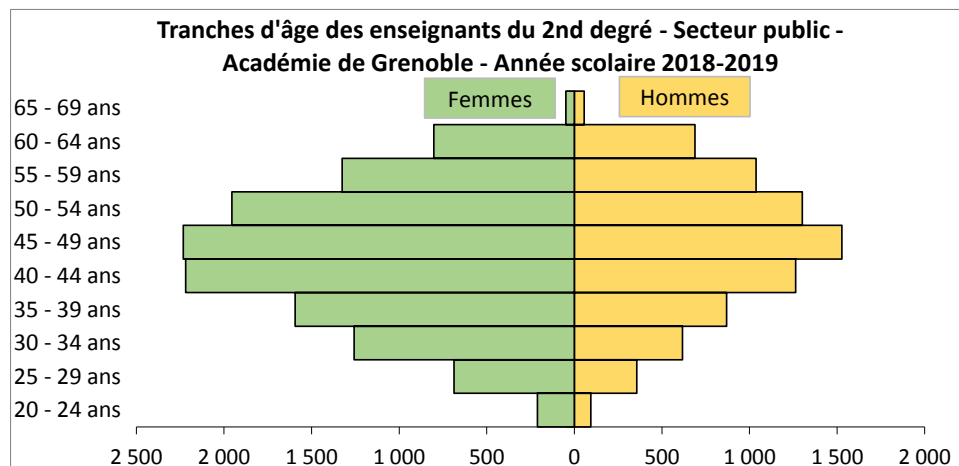
⁴ P.E.G.C : Professeurs d'Enseignement Général des Collèges.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2013-2014 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 01-01 (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) et 15-01 (années scolaire 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

Les effectifs du corps des professeurs non titulaires augmentent depuis la rentrée 2014 : +25,3%. Les effectifs des PEGC et adjoints d'enseignement sont divisés par trois depuis la rentrée 2014 : ils étaient 114 en janvier 2014 contre 30 en janvier 2019. De plus, 10% des enseignants du 2nd degré ne sont pas titulaires contre 9,9% au national.

Pyramide des âges des enseignants du 2nd degré



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

La part des enseignants du 2nd degré de moins de 35 ans est inférieure de 4,6 points à la moyenne nationale, respectivement 16% et 20,6%.

Au contraire, la part des enseignants du 2nd degré de plus de 50 ans est supérieure de 4,4 points à la moyenne nationale, respectivement 35,8% et 31,4%.

L'âge moyen des hommes est supérieur de 1,7 an à celui des femmes, respectivement 46,3 ans et 44,6 ans.

1.6. Les personnels de direction

615 personnes
âge moyen : 52,6 ans
(+0,1 an par rapport à l'année précédente)
50,7% sont des femmes
(+0,2 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des personnels de direction de l'académie est **supérieur de 1,1 point au taux national** : 50,7% contre 49,6%. **L'âge moyen observé est supérieur de 1,6 an à la moyenne nationale.**

Personnels de direction	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Principaux de collèges et adjoints	35	56	165	52	85	393	63,9%
<i>dont hommes</i>	21	29	69	26	32	177	45,0%
<i>dont femmes</i>	14	27	96	26	53	216	55,0%
Proviseurs de lycées et adjoints¹	13	26	75	21	33	168	27,3%
<i>dont hommes</i>	<10	14	46	<15	18	99	58,9%
<i>dont femmes</i>	<5	12	29	<10	15	69	41,1%
Pourcentage : Hommes	62,5%	52,4%	47,9%	52,1%	42,4%	49,2%	
Pourcentage : Femmes	37,5%	47,6%	52,1%	47,9%	57,6%	50,8%	
Proviseurs de lycées pro. et adjoints	<10	<10	<15	<10	<10	49	8,0%
Autres²	<5	<5	<5	<5	<5	5	1,0%
Pourcentage par département	8,8%	15,0%	42,0%	13,5%	20,8%	100,0%	
Ensemble personnels de direction	54	92	258	83	128	615	

Indications : Certains corps de personnels ne possèdent pas de statistiques générées au vu des effectifs faibles.

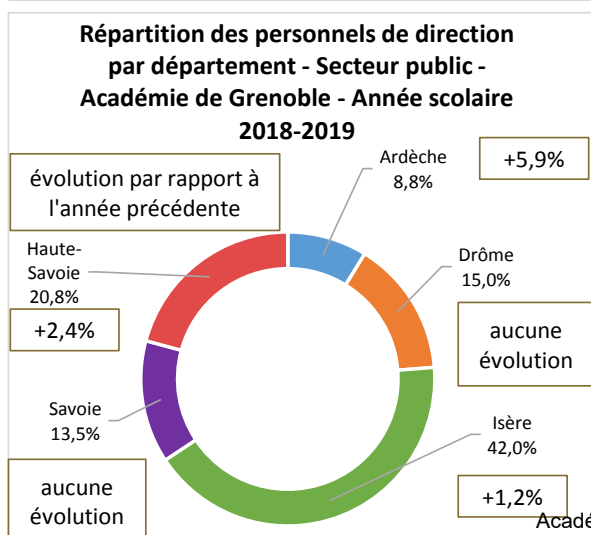
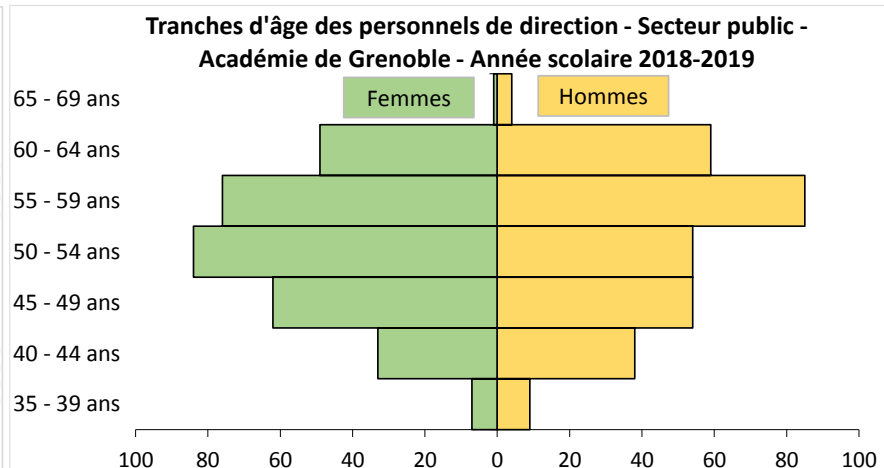
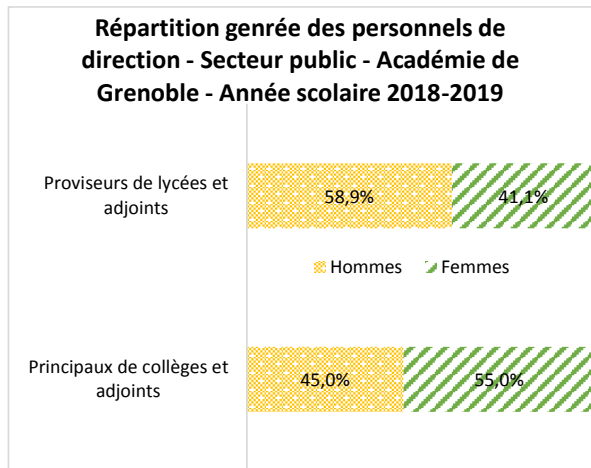
Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 393 principaux de collèges et adjoints. Ceux-ci représentent 63,9% de l'effectif total des personnels de direction.

1: lycées généraux et technologiques et lycées polyvalents.

2: directeurs d'EREA ou personnels rattachés au Rectorat de Grenoble.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, les proviseurs des lycées généraux et technologiques et des lycées polyvalents ainsi que leurs adjoints sont majoritairement des hommes : 58,9% contre 41,1% de femmes. C'est le cas contraire pour les principaux des collèges et leurs adjoints : 55% de femmes contre 45% d'hommes.

Au 15 janvier 2019, 615 personnels de direction sont recensés. 42% d'entre eux exercent dans le département de l'Isère et 20,8% dans le département de la Haute-Savoie.

La part des personnels de direction de plus de 50 ans est supérieure de 9,3 points à la moyenne nationale, respectivement 67% et 57,7%.

L'âge moyen des hommes est supérieur de 0,6 an à celui des femmes : 52,9 ans contre 52,3 ans.

1.7. Les personnels d'inspection

145 personnes
âge moyen : 53,2 ans
 (pas d'évolution par rapport à l'année précédente)
44,1% sont des femmes
 (+0,6 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des personnels d'inspection de l'académie est **inférieur de 4,6 points au taux national** : 44,1% contre 48,7%. L'âge moyen observé est supérieur de 0,3 an à la moyenne nationale.

Personnels d'inspection	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Inspecteurs de l'Education Nationale¹	9	11	51	11	17	99	68,3%
Inspecteurs pédagogiques régionaux²			46			46	31,7%
Pourcentage par département (seulement Inspecteurs de l'Education Nationale¹)	9,1%	11,1%	51,5%	11,1%	17,2%	100,0%	
Pourcentage par département (ensemble des personnels d'inspection)	6,2%	7,6%	66,9%	7,6%	11,7%	100,0%	
Ensemble personnels d'inspection	9	11	97	11	17	145	

Indications : Les personnels d'inspection ne possèdent pas de statistiques genrées au vu des effectifs faibles.

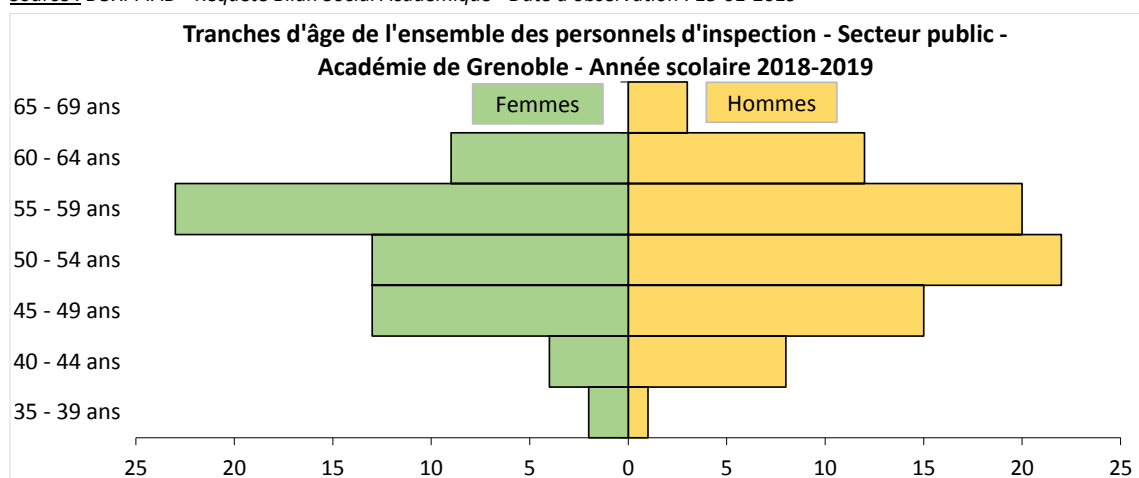
Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 99 inspecteurs de l'Education Nationale. Ceux-ci représentent 68,3% de l'effectif total des personnels d'inspection.

¹ y compris les inspecteurs du 1er degré, les inspecteurs de l'enseignement technique et de l'enseignement général et les inspecteurs d'information et d'orientation.

² les inspecteurs pédagogiques régionaux sont tous rattachés au Rectorat de Grenoble pour des raisons administratives.

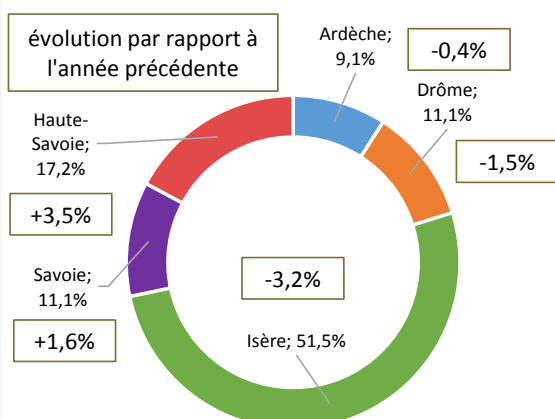
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Répartition des Inspecteurs de l'Education Nationale par département - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Au 15 janvier 2019, 145 personnels d'inspection sont recensés.

Parmi eux, 99 sont des inspecteurs de l'Education Nationale. 51,5% de ces derniers exercent dans le département de l'Isère et 17,2% dans le département de la Haute-Savoie.

La part de l'ensemble des personnels d'inspection de plus de 50 ans est supérieure de 0,1 point à la moyenne nationale, respectivement 70,3% et 70,2%. L'âge moyen de l'ensemble des personnels d'inspection est de 53,2 ans pour les hommes et de 53,3 ans pour les femmes.

Indications : Le graphique ci-contre concerne uniquement les inspecteurs du 1er degré, les inspecteurs de l'enseignement technique et de l'enseignement général et les inspecteurs d'information et d'orientation.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

1.8. Les personnels d'éducation

7 004 personnes
âge moyen : 41,3 ans
(+1,2 an par rapport à l'année précédente)
82% sont des femmes
(+2,9 points par rapport à l'année précédente)

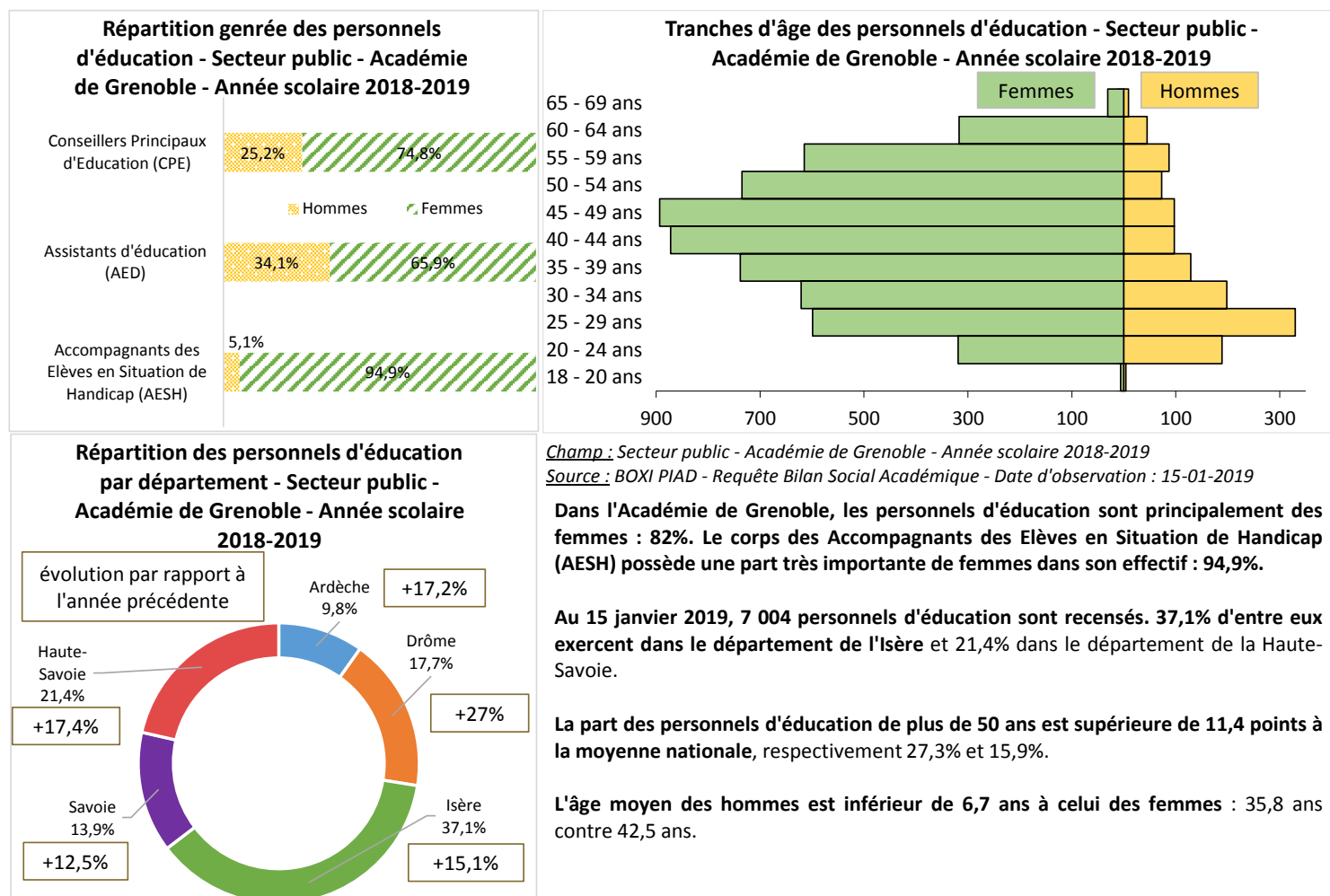
Le **taux de féminisation** des personnels d'éducation de l'académie est **supérieur de 7,5 points au taux national** : 82% contre 74,5%. L'**âge moyen observé est supérieur de 4,8 ans à la moyenne nationale.**

Personnels d'éducation	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)	384	751	1 322	449	830	3 736	53,3%
<i>dont hommes</i>	13	52	64	15	48	192	5,1%
<i>dont femmes</i>	371	699	1 258	434	782	3 544	94,9%
Assistants d'éducation (AED)	255	416	1 055	437	570	2 733	39,0%
<i>dont hommes</i>	93	151	374	128	185	931	34,1%
<i>dont femmes</i>	162	265	681	309	385	1 802	65,9%
Conseillers Principaux d'Education (CPE)	49	74	222	88	102	535	7,6%
<i>dont hommes</i>	18	15	54	21	27	135	25,2%
<i>dont femmes</i>	31	59	168	67	75	400	74,8%
Pourcentage : Hommes	18,0%	17,6%	18,9%	16,8%	17,3%	18,0%	
Pourcentage : Femmes	82,0%	82,4%	81,1%	83,2%	82,7%	82,0%	
Pourcentage par département	9,8%	17,7%	37,1%	13,9%	21,4%	100,0%	
Ensemble personnels d'éducation	688	1 241	2 599	974	1 502	7 004	

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 3 736 Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH). Ceux-ci représentent 53,3% de l'effectif total des personnels d'éducation.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



1.9. Les psychologues de l'Education Nationale

302 personnes
âge moyen : 50,7 ans
 (-0,4 an par rapport à l'année précédente)
90,1% sont des femmes
 (+1,2 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des psychologues de l'Education Nationale de l'académie est **supérieur de 3,5 points au taux national** : 90,1% contre 86,6%. L'**âge moyen observé** est **supérieur de 2,2 ans à la moyenne nationale**.

Psychologues de l'Education Nationale	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
Psychologues Education Développement et Apprentissage (EDA) ¹	15	29	60	27	32	163	54,0%
Psychologues Education Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle (EDO) ²	11	23	60	21	24	139	46,0%
Pourcentage par département	8,6%	17,2%	39,7%	15,9%	18,5%	100,0%	
Ensemble psychologues de l'Education Nationale	26	52	120	48	56	302	

Indications : Les psychologues de l'Education Nationale ne possèdent pas de statistiques genrées au vu des effectifs faibles.

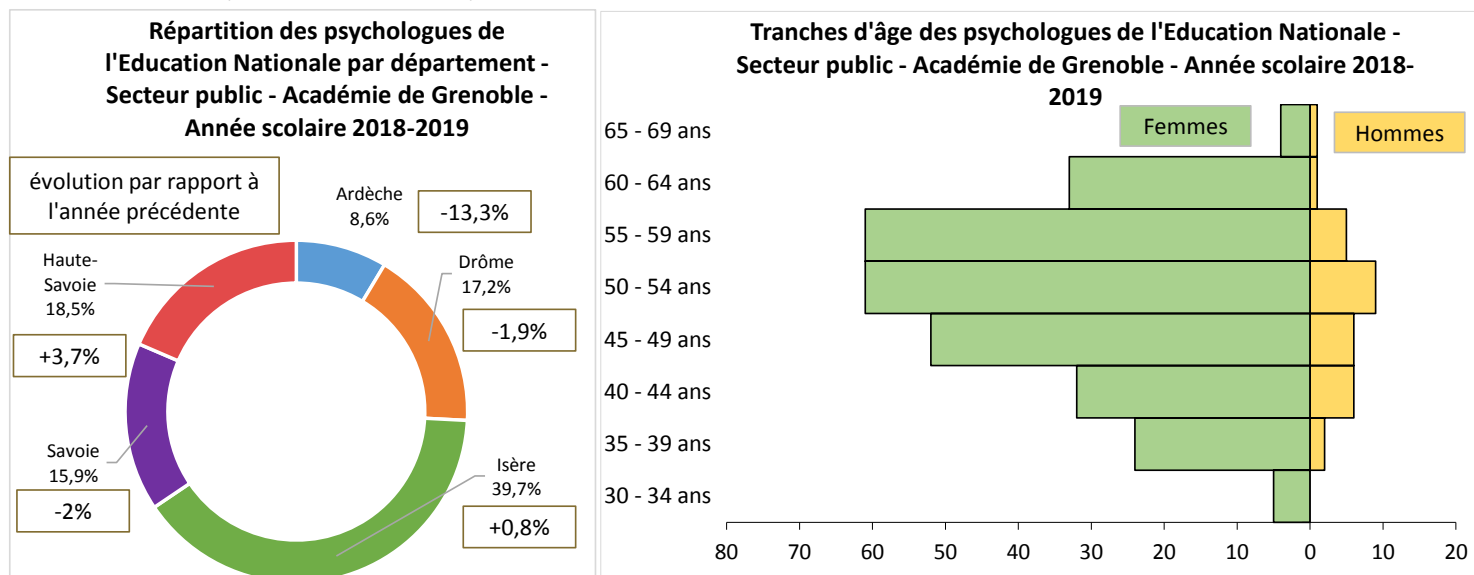
Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 163 psychologues Education Développement et Apprentissage (EDA). Ceux-ci représentent 54% de l'effectif total des psychologues de l'Education Nationale.

1: Corps des psychologues de l'Education Nationale affectés sur un support du 1er degré qui exercent leurs fonctions dans les écoles primaires.

2: Corps des psychologues de l'Education Nationale affectés sur un support du 2nd degré, un support de directeur de CIO ou tout autre support hors 1er degré qui exercent leurs fonctions dans les CIO ou dans les établissements du 2nd degré.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, les psychologues de l'Education Nationale sont principalement des femmes : 90,1%. Le corps des psychologues Education Développement et Apprentissage (EDA) possède la part la plus importante de femmes dans ses effectifs : 91,4% contre 88,5% pour les psychologues Education Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle (EDO).

Au 15 janvier 2019, 302 psychologues de l'Education Nationale sont recensés. 39,7% d'entre eux exercent dans le département de l'Isère et 18,5% dans le département de la Haute-Savoie.

La part des psychologues de l'Education Nationale de plus de 50 ans est supérieure de 8,6 points à la moyenne nationale, respectivement 57,9% et 49,3%.

L'âge moyen des hommes est inférieur de 0,9 an à celui des femmes : 49,9 ans contre 50,8 ans.

1.10. Les personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (ATSS)

3 557 personnes
âge moyen : 48,1 ans
 (+0,5 an par rapport à l'année précédente)
85,2% sont des femmes
 (-0,5 point par rapport à l'année précédente)

Le **taux de féminisation** des personnels ATSS de l'académie est **inférieur de 1 point** au taux national : 85,2% contre 86,2%. L'âge moyen observé est **supérieur de 0,5 an** à la moyenne nationale.

Personnels ATSS	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
ATSS : administration¹	189	297	1 150	301	436	2 373	66,7%
<i>dont hommes</i>	21	38	157	35	47	298	12,6%
<i>dont femmes</i>	168	259	993	266	389	2 075	87,4%
ATSS : technique²	28	44	287	46	54	459	12,9%
<i>dont hommes</i>	8	16	134	13	15	186	40,5%
<i>dont femmes</i>	20	28	153	33	39	273	59,5%
ATSS : médico-sociaux	52	104	252	89	123	620	17,4%
<i>dont hommes</i>	<5	<5	<10	<5	<5	17	2,7%
<i>dont femmes</i>	<50	<100	<245	89	<120	603	97,3%
Apprentis	5	16	54	12	18	105	3,0%
<i>dont hommes</i>	<5	<5	18	<5	<5	26	24,8%
<i>dont femmes</i>	<5	<15	36	<10	<20	79	75,2%
Pourcentage : Hommes	11,7%	13,9%	18,2%	10,9%	10,1%	14,8%	
Pourcentage : Femmes	88,3%	86,1%	81,8%	89,1%	89,9%	85,2%	
Pourcentage par département	7,7%	13,0%	49,0%	12,6%	17,7%	100,0%	
Ensemble personnels ATSS	274	461	1 743	448	631	3 557	

Indications : Les personnels ATSS titulaires et non titulaires sont ici confondus.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 2 373 personnels ATSS titulaires et non titulaires avec une fonction administrative. Ceux-ci représentent 66,7% de l'effectif total des personnels ATSS titulaires et non titulaires confondus.

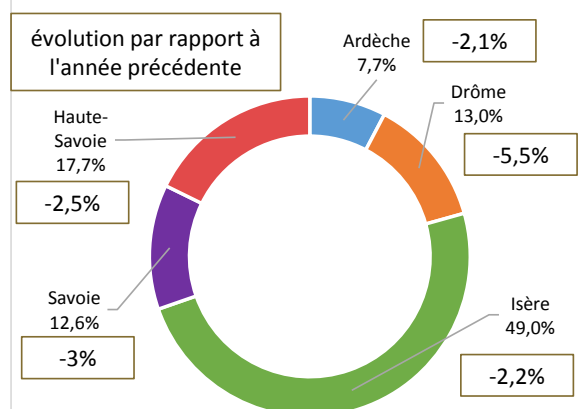
¹ hors apprentis.

² ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Répartition des personnels ATSS par département - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

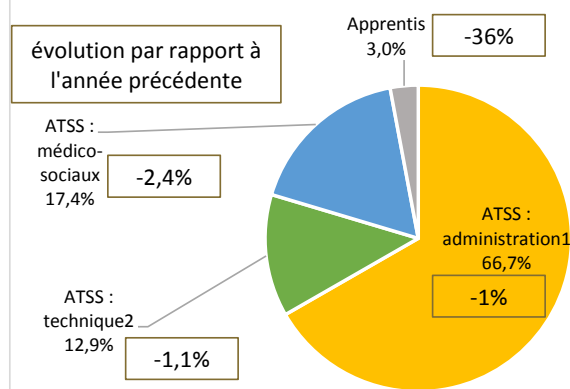


Indications : Les personnels ATSS titulaires et non titulaires sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Répartition des personnels ATSS par fonction - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les personnels ATSS titulaires et non titulaires sont ici confondus.

¹ hors apprentis.

² ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, les personnels ATSS sont principalement des femmes : 85,2%. La quasi-totalité des personnels ATSS exerçant une fonction médico-sociale sont des femmes : 97,3%. Ce taux décroît à 87,4% pour les personnels ATSS exerçant une fonction administrative. Au 15 janvier 2019, 3 557 personnels ATSS sont recensés. 49% d'entre eux exercent dans le département de l'Isère et 17,7% dans le département de la Haute-Savoie.

Effectifs des personnels ATSS non titulaires

Personnels ATSS non titulaires	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Ensemble	
ATSS : administration ¹	24	27	127	31	66	275	52,4%
ATSS : technique ²	<5	5	42	<5	5	58	11,0%
ATSS : médico-sociaux	<5	16	39	<15	17	87	16,6%
Apprentis ³	5	16	54	12	18	105	20,0%
Pourcentage par département	6,7%	12,2%	49,9%	11,0%	20,2%	100,0%	
Ratio personnels ATSS non titulaires / personnels ATSS titulaires	12,8%	13,9%	15,0%	12,9%	16,8%	14,8%	

Indications : Les personnels ATSS non titulaires ne possèdent pas de statistiques générées au vu des effectifs faibles. Pour les statistiques générées des apprentis, se référer au tableau précédent.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, le secteur public comptabilise 525 personnels ATSS toutes fonctions confondues non titulaires. Ceux-ci représentent 14,8% de l'effectif total des personnels ATSS titulaires et non titulaires confondus.

¹ hors apprentis.

² ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

³ les apprentis sont exclusivement non titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, les personnels ATSS non titulaires représentent 525 personnes soit 14,8% des personnels ATSS. Les personnels ATSS exerçant une fonction médico-sociale possèdent la part la plus importante de personnels non titulaires : 14%, puis les personnels ATSS exerçant une fonction technique : 12,6% et enfin, les ATSS exerçant une fonction administrative : 11,6%.

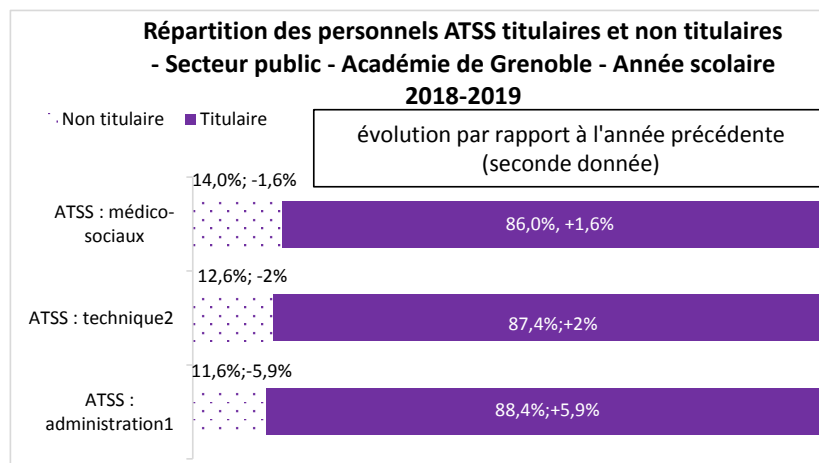
Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 14% de l'effectif total des personnels ATSS avec une fonction médico-sociale sont non titulaires.

¹ hors apprentis.

² ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Pourcentage de personnels ATSS titulaires par catégorie de la fonction publique

Indications : Les pourcentages concernent ici exclusivement les personnels ATSS titulaires. Les pourcentages non définis (N.D) ne sont pas présentés si les effectifs sont trop faibles.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels ATSS titulaires de sexe masculin exerçant une fonction administrative sont 48,4% catégorie A contre 13,5% pour les femmes.

¹ hors apprentis.

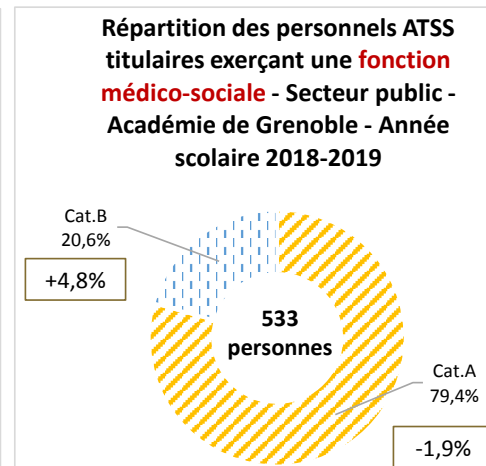
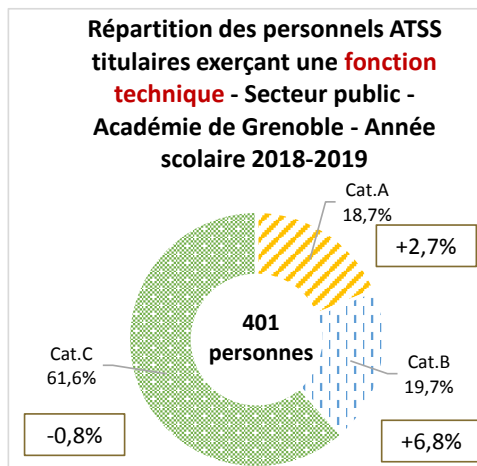
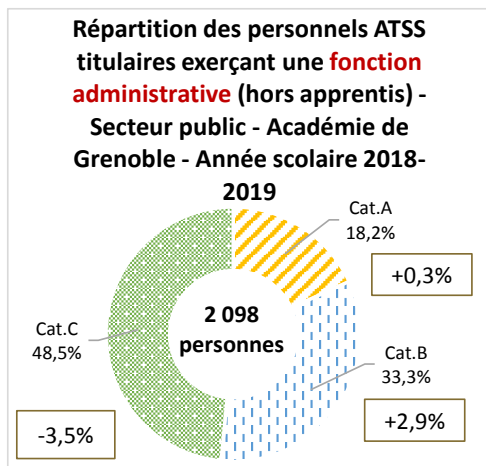
² ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019 / Secteur public - France métropolitaine + DOM - Année scolaire 2017-2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019 / MENJ-MESRI-DEPP - Base Statistique des Agents (BSA) - Date d'observation : 30-11-2017.

Personnels ATSS		Cat.A	Cat.B	Cat.C
ATSS : administration ¹	Académie de Grenoble	18,2%	33,3%	48,5%
	hommes	48,4%	30,7%	20,8%
	femmes	13,5%	33,7%	52,8%
	National	17,9%	31,7%	50,4%
	hommes	39,9%	31,6%	28,4%
	femmes	13,7%	31,7%	54,6%
ATSS : technique ²	Académie de Grenoble	18,7%	19,7%	61,6%
	hommes	30,4%	25,5%	44,1%
	femmes	10,8%	15,8%	73,3%
	National	19,2%	18,2%	62,6%
	hommes	26,7%	23,6%	49,7%
	femmes	13,0%	13,7%	73,3%
ATSS : médico-sociaux	Académie de Grenoble	79,4%	20,6%	
	hommes	N.D	N.D	
	femmes	79,2%	20,8%	
	National	76,6%	23,4%	
	hommes	76,5%	23,5%	
	femmes	76,6%	23,4%	

Dans l'Académie de Grenoble, des différences majeures entre les personnels ATSS titulaires masculins et féminins, peu importe leurs fonctions, sont constatées. En effet, les personnels ATSS titulaires de sexe masculin exerçant une fonction administrative sont 48,4% catégorie A contre 13,5% pour les femmes. La différence est également présente au national 39,9% contre 13,7%. Le constat est le même concernant les personnels ATSS titulaires exerçant une fonction technique : 30,4% des hommes sont catégorie A contre 10,8% des femmes. De même que précédemment, le constat au national est identique : 26,7% pour les hommes et 13% pour les femmes.



Indications : Les pourcentages concernent ici exclusivement les personnels ATSS titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

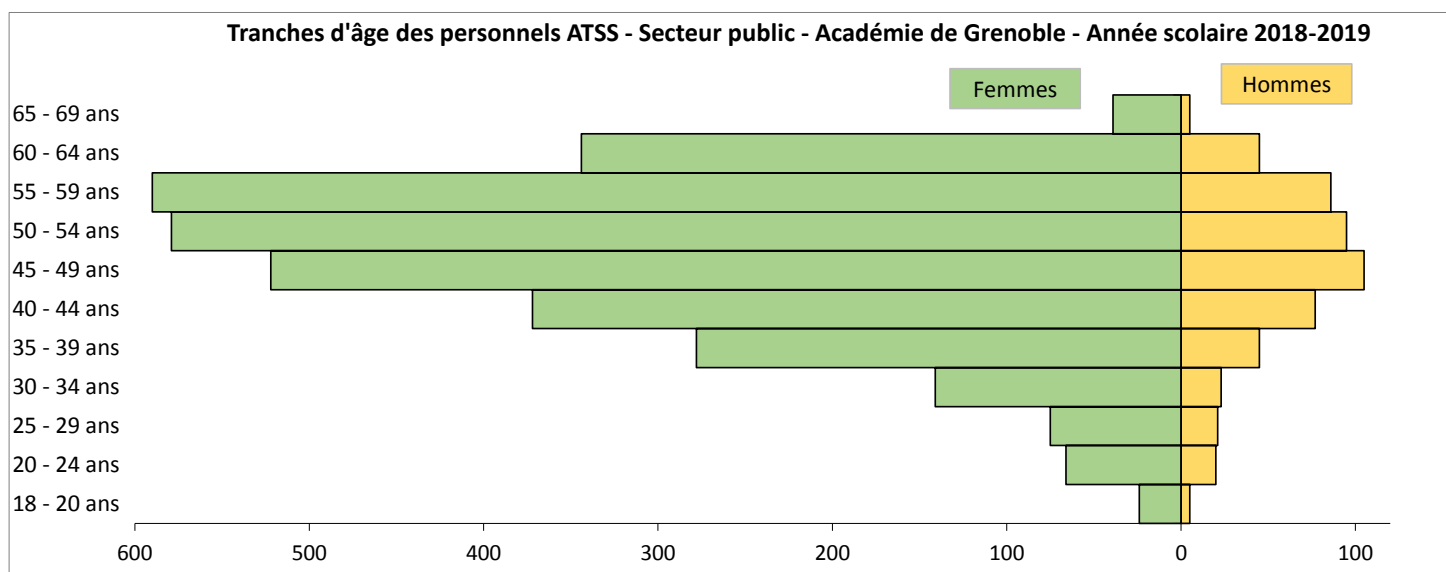
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

évolution par rapport à l'année précédente

Dans l'Académie de Grenoble, près de la moitié des personnels ATSS titulaires exerçant une fonction administrative sont catégorie C : 48,5%.

Plus de trois personnels ATSS exerçant une fonction technique sur cinq sont catégorie C : 61,6%.

Enfin, 79,4% des personnels ATSS titulaires exerçant une fonction médico-sociale sont catégorie A.



Indications : Les personnels ATSS titulaires et non titulaires sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

La part des personnels ATSS de plus de 50 ans est supérieure de 4 points à la moyenne nationale, respectivement 50,1% et 46,1%.

L'âge moyen des hommes est inférieur de 1,7 an à celui des femmes : 46,7 ans contre 48,4 ans.

2. La vie des personnels

Chiffres clés 2018-2019

❖ **48 810 personnes** en activité dans l'Académie de Grenoble relevant de l'enseignement scolaire :

- **75,7%** sont à **temps complet**
- **12,3%** sont à **temps partiel**
- **12%** sont à **temps incomplet**

❖ **37 187 enseignants** en activité dans le secteur public :

- **84,1%** sont à **temps complet**
- **14%** sont à **temps partiel**
- **1,9%** sont à **temps incomplet**

❖ **11 623 hors enseignants** dans le secteur public :

- **48,9%** sont à **temps complet**
- **44%** sont à **temps incomplet**
- **7,1%** sont à **temps partiel**

❖ **42,2% des personnels ont déclaré au moins un congé pour raison de santé** durant l'année scolaire **2018-2019** :

(hors congés de maternité, paternité et adoption)

- **43,2% des enseignants** du secteur public
- **39% des hors enseignants** du secteur public

❖ **39,3% des personnels ont déclaré au moins un congé de maladie ordinaire (CMO)** durant l'année scolaire **2018-2019** :

- **40,4% des enseignants** du secteur public
- **35,8% des hors enseignants** du secteur public

❖ **15,4 jours : durée annuelle moyenne des congés pour raison de santé** :

(hors congés de maternité, paternité et adoption)

- **15,7 jours pour les enseignants** du secteur public
- **14,4 jours pour les hors enseignants** du secteur public

❖ **10,6 jours : durée annuelle moyenne des congés de maladie ordinaire (CMO)** :

- **10,6 jours pour les enseignants** du secteur public
- **10,5 jours pour les hors enseignants** du secteur public

❖ **A la rentrée 2018, 23 personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi ont été recrutées** dans l'Académie de Grenoble soit **une augmentation de 43,8%** depuis la rentrée 2013

❖ **Pour l'année civile 2018, au total, 135 personnes ont bénéficié du fond pour l'insertion des personnes handicapées pour un budget total de 211 347 €**

Sources

2.1. La quotité de service des personnels de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issus des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 15 janvier 2019 et fournissent un état des lieux des personnels de l'Académie de Grenoble sur toute l'année scolaire 2018-2019. Ce sont donc les mêmes bases de données que celles du chapitre précédent.
- ❖ Pour la France, les effectifs de cette partie proviennent de la Base Statistique des Agents (BSA) issus des systèmes d'informations de gestion administrative des agents. Les données ont été extraites à la date du 30 novembre 2017 et fournissent un état des lieux des personnels de la France métropolitaine et des DOM sur toute l'année scolaire 2017-2018. Ce sont donc les mêmes bases de données que celles du chapitre précédent.

2.2. Les congés pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issus des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 15 janvier 2019 et fournissent un état des lieux des congés pour raison de santé des personnels de l'Académie de Grenoble sur toute l'année scolaire 2018-2019.
- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les évolutions d'effectifs de ce chapitre proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issues des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 1er janvier pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 puis au 15 janvier pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de conserver les mêmes dates d'observations que les précédents Bilans Sociaux Académiques.
- ❖ Pour la France, les effectifs de cette partie proviennent de la base statistique des congés issus des systèmes d'informations de gestion administrative des agents qui permettent de construire également la Base Statistique des Agents (BSA). Les données ont été extraites à la date du 30 novembre 2016 et fournissent un état des lieux des congés pour raison de santé des personnels de la France métropolitaine et des DOM sur toute l'année scolaire 2016-2017.

2.3. L'accompagnement des personnels

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent du service "Direction des Ressources Humaines" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont principalement extraites à la rentrée 2018 et fournissent un état des lieux de la politique d'accompagnement des personnels de l'Académie. De plus, les effectifs de la sous partie concernant le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) proviennent du service "Division Budgétaire et Financière" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont extraites pour l'année civile 2018.

Champs

2.1. La quotité de service des personnels de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble à la date d'observation du 15 janvier 2019. Ce sont donc les mêmes champs de données que ceux du chapitre précédent.
- ❖ Pour la France, les effectifs de ce chapitre concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans la France métropolitaine et dans les DOM au 30 novembre 2017. De plus, certains modes de calculs peuvent varier par rapport aux indicateurs académiques. Ce sont donc les mêmes champs de données que ceux du chapitre précédent.

2.2. Les congés pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les congés pour raison de santé des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc les congés pour raison de santé concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble durant une année scolaire entière soit du 1er septembre N-1 au 31 août N. Pour conserver une cohérence, ces données sont mises en relation avec les effectifs des personnels à la date du 1er janvier pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 puis au 15 janvier pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

- ❖ **Pour la France, les effectifs de cette partie concernent les congés pour raison de santé des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public.** En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). **Les données retenues sont donc les congés pour raison de santé concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans la France métropolitaine et les DOM durant une année scolaire entière soit du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.** Pour conserver une cohérence, ces données sont mises en relation avec les effectifs des personnels à la date du 30 novembre 2016.

2.3. L'accompagnement des personnels

- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public.** En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). **Les données retenues sont donc celles concernant les agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble au cours de l'année scolaire 2018-2019 pour les données issues du service "Direction des Ressources Humaines" et pour l'année civile 2018 pour les données issues du service de la "Division Budgétaire et Financière".**

Quelques points de précision

- ❖ **Les congés pour raison de santé regroupent les congés décrits ci-dessous :**
 - **les congés de maladie ordinaire (CMO) ;**
 - **les congés longs** comprenant les congés de longue maladie (CLM), les congés de longue durée (CLD) et les congés de grave maladie (GM) ;
 - **les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail ;**
 - **les congés de maternité** comprenant le congé parental ainsi que les prolongations éventuelles. D'une durée allant de 16 semaines (pour le premier et le deuxième enfant hors naissances multiples) à 46 semaines (pour des triplés et plus) selon le nombre d'enfants nés ou à naître, ils peuvent être anticipés ou prolongés par des congés pour grossesses pathologiques allongeant la durée du congé maternité : 2 semaines avant et 4 semaines après. Ils englobent également les congés pour repos suite à de couches pathologiques et les congés maternités pathologiques ;
 - **les congés de paternité et d'adoption.** D'une durée maximale de 11 jours calendaires, 18 en cas de naissance multiples. Les congés d'adoption peuvent durer jusqu'à 22 semaines selon le nombre d'enfants adoptés et à charge avant l'adoption. Ils incluent également les congés pour transfert de congés maternité sur le père ainsi que le congé de présence parentale.
- ❖ **Pour les congés de maladie ordinaire (CMO) des personnels titulaires et non titulaires, une journée de carence a été instaurée du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 puis abrogée. Elle est de nouveau en vigueur depuis le 1er janvier 2018.** La rémunération est donc due à partir du second jour de l'arrêt maladie (excepté pour les congés de maladie ordinaire délivrés au cours de la grossesse).
- ❖ **Les durées des congés sont calculées en comptant les jours de congés du 1er septembre N-1 au 31 août N inclus. Les durées des congés sont donc tronquées afin qu'elles ne puissent pas excéder 365 jours.**

2. La vie des personnels

2.1. La quotité de service des personnels de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

14% : taux académique de temps partiel de l'ensemble des enseignants¹
(-0,8 point par rapport à l'année précédente)

9,4% : taux national de temps partiel de l'ensemble des enseignants
(-1,2 point par rapport à l'année précédente)

¹ Enseignants des 1er et 2nd degrés du secteur public titulaires et non titulaires de l'Académie de Grenoble au 15 janvier 2019.

Enseignants du 1er degré

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 17,2% des enseignants titulaires du 1er degré sont à temps partiel. Parmi eux, 41,4% bénéficient d'un temps partiel de droit (à l'occasion d'une naissance ou pour raison thérapeutique par exemple). Les femmes enseignantes titulaires du 1er degré sont 19,3% à exercer à temps partiel contre 5,1% des hommes enseignants titulaires du 1er degré. La proportion d'enseignants titulaires exerçant à temps complet est stable par rapport à l'année dernière, respectivement, 82,8% pour l'année scolaire 2018-2019 et 81,4% pour l'année scolaire 2017-2018.

Les 41 enseignants non titulaires (qui représentent 0,2% de l'effectif total des enseignants du 1er degré) sont tous à temps complet. La moyenne d'âge de ces enseignants non titulaires du 1er degré est de 31,7 ans.

Pour l'ensemble des enseignants du 1er degré, titulaires et non titulaires, 5,1% des hommes enseignants du 1er degré exercent à temps partiel et 19,2% des femmes enseignantes du 1er degré soit 17,2% du total des enseignants du 1er degré titulaires et non titulaires. Au national 11,4% des enseignants du 1er degré titulaires et non titulaires exercent à temps partiel.

Enseignants du 1er degré titulaires	Temps partiel : < 0,75	Temps partiel : ≥ 0,75	Ensemble des temps partiels	dont temps partiel de droit	dont temps partiel autorisé	Temps complet	Ensemble	
20 - 24 ans						217	217	1,3%
25 - 29 ans	29	43	72	56	16	1 143	1 215	7,1%
30 - 34 ans	125	315	440	363	77	1 257	1 697	10,0%
35 - 39 ans	279	613	892	405	487	1 728	2 620	15,4%
40 - 44 ans	240	528	768	185	583	2 650	3 418	20,1%
45 - 49 ans	129	256	385	99	286	2 800	3 185	18,7%
50 - 54 ans	71	105	176	59	117	2 151	2 327	13,7%
55 - 59 ans	59	102	161	33	128	1 703	1 864	11,0%
60 - 64 ans	<20	<20	<40	<15	<30	<400	439	2,6%
65 - 69 ans	<5	<5	<5	<5	<5	<25	22	0,1%
Ensemble enseignants du 1er degré titulaires	949	1 984	2 933	1 213	1 720	14 071	17 004	100,0%
Pourcentage	32,4%	67,6%	17,2%	41,4%	58,6%	82,8%	100,0%	

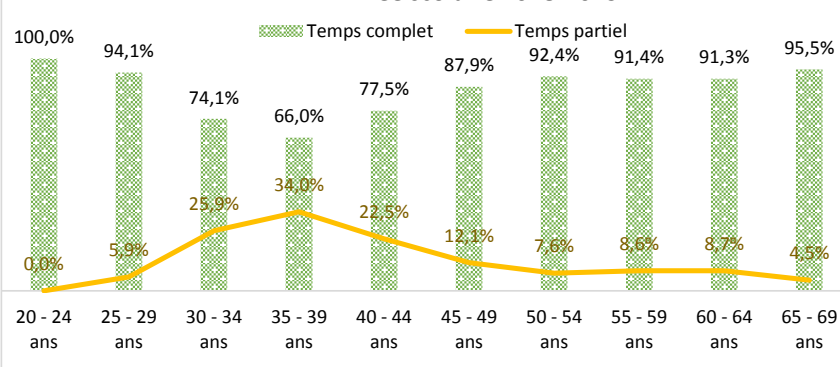
Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les enseignants du 1er degré titulaires.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les enseignants du 1er degré titulaires du secteur public sont 17,2% à temps partiel. 67,6% de ces temps partiels sont des temps partiels avec une quotité de service supérieure ou égale à 75%.

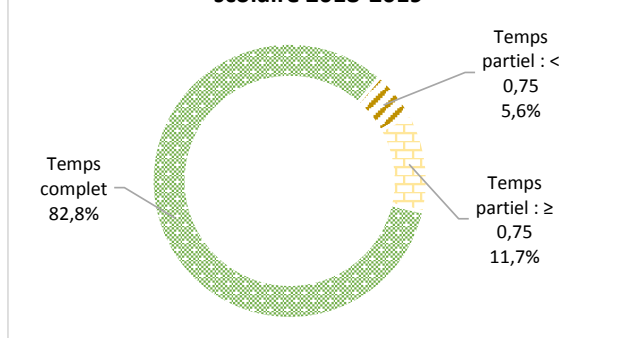
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Modalité de service des enseignants du 1er degré titulaires par tranches d'âge - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Modalité de service des enseignants du 1er degré titulaires par quotité - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les enseignants du 1er degré titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Enseignants du 2nd degré

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 12,4% des enseignants titulaires du 2nd degré sont à temps partiel. Parmi eux, plus d'un enseignant sur trois bénéficie d'un temps partiel de droit : 34,4%. Les femmes enseignantes titulaires du 2nd degré sont 16,5% à exercer à temps partiel contre 6% des hommes enseignants titulaires du 2nd degré. La proportion d'enseignants titulaires exerçant à temps complet est stable par rapport à l'année dernière, respectivement, 87,6% pour l'année scolaire 2018-2019 et 87,2% pour l'année scolaire 2017-2018.

Les enseignants non titulaires (qui représentent 10% de l'effectif total des enseignants du 2nd degré) sont 62,4% à temps complet, 36,9% à temps incomplet et 0,7% à temps partiel. La moyenne d'âge de ces enseignants non titulaires du 2nd degré est de 39,8 ans.

Pour l'ensemble des enseignants du 2nd degré, titulaires et non titulaires, 5,4% des hommes enseignants du 2nd degré exercent à temps partiel et 14,9% des femmes enseignantes du 2nd degré soit 11,2% du total des enseignants du 2nd degré titulaires et non titulaires. Au national 7,6% des enseignants du 2nd degré titulaires et non titulaires exercent à temps partiel.

Enseignants du 2nd degré titulaires	Temps partiel : < 0,75	Temps partiel : ≥ 0,75	Ensemble des temps partiels	dont temps partiel de droit	dont temps partiel autorisé	Temps complet	Ensemble	
20 - 24 ans						110	110	0,6%
25 - 29 ans	<15	<15	24	14	10	727	751	4,1%
30 - 34 ans	59	174	233	168	65	1 357	1 590	8,8%
35 - 39 ans	109	281	390	223	167	1 816	2 206	12,2%
40 - 44 ans	154	331	485	158	327	2 725	3 210	17,7%
45 - 49 ans	136	256	392	74	318	3 126	3 518	19,4%
50 - 54 ans	104	166	270	58	212	2 754	3 024	16,7%
55 - 59 ans	73	161	234	52	182	1 983	2 217	12,2%
60 - 64 ans	68	139	207	26	181	1 199	1 406	7,8%
65 - 69 ans	<5	<5	9		9	77	86	0,5%
Ensemble enseignants du 2nd degré titulaires	717	1 527	2 244	773	1 471	15 874	18 118	100,0%
Pourcentage	32,0%	68,0%	12,4%	34,4%	65,6%	87,6%	100,0%	

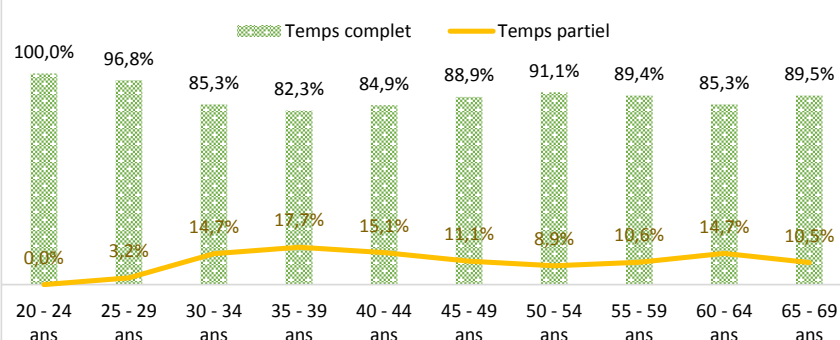
Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les enseignants du 2nd degré titulaires.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les enseignants du 2nd degré titulaires du secteur public sont 12,4% à temps partiel. 68% de ces temps partiels sont des temps partiels avec une quotité de service supérieure ou égale à 75%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Modalité de service des enseignants du 2nd degré titulaires par tranches d'âge - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

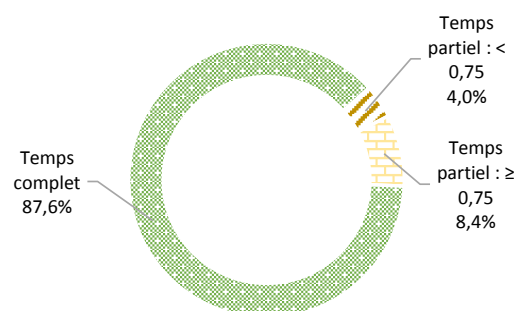


Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les enseignants du 2nd degré titulaires.

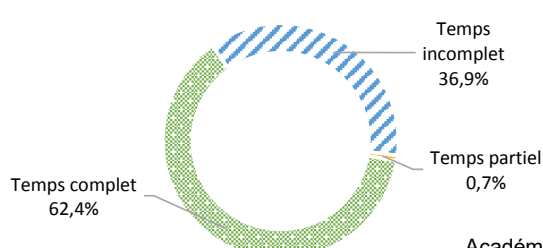
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Modalité de service des enseignants du 2nd degré titulaires par quotité - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Modalité de service des enseignants du 2nd degré non titulaires - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les pourcentages concernent ici exclusivement les enseignants du 2nd degré non titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Personnels d'encadrement

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels d'encadrement sont tous à temps complet.

Personnels de vie scolaire

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 93,1% des personnels de vie scolaire titulaires sont à temps complet. Parmi les temps partiels, 36,2% sont des temps partiels de droit. Les femmes titulaires personnels de vie scolaire sont 8,2% à exercer à temps partiel contre 1,8% des hommes titulaires personnels de vie scolaire.

Les personnels de vie scolaire non titulaires (qui représentent 88,5% de l'effectif total) sont 75,8% à temps incomplet, 24,1% à temps complet et 0,1% à temps partiel. La moyenne d'âge de ces personnels de vie scolaire non titulaires est de 40,8 ans.

Pour l'ensemble des personnels de vie scolaire, titulaires et non titulaires, 55,8% des hommes exercent à temps complet et 26,9% des femmes soit 32% du total des personnels de vie scolaire titulaires et non titulaires. Ainsi, 0,8% de temps partiel sont décomptés pour ces personnels au niveau académique contre 0,9% au national.

Personnels de vie scolaire <u>titulaires</u>	Ensemble des temps partiels	dont temps partiel de droit	dont temps partiel autorisé	Temps complet	Ensemble	
20 - 24 ans				<5	<5	<5%
25 - 29 ans	<5	<5		<15	14	1,7%
30 - 34 ans	<5	<5		<40	44	5,3%
35 - 39 ans	13	7	6	72	85	10,2%
40 - 44 ans	9	<5	<5	107	116	13,9%
45 - 49 ans	11	<5	<5	167	178	21,3%
50 - 54 ans	8	<5	<5	136	144	17,2%
55 - 59 ans	7	<5	<5	151	158	18,9%
60 - 64 ans	5	<5	<5	82	87	10,4%
65 - 69 ans	<5		<5	<10	<10	<5%
Ensemble personnels de vie scolaire titulaires	58	21	37	779	837	100,0%
Pourcentage	6,9%	36,2%	63,8%	93,1%	100,0%	

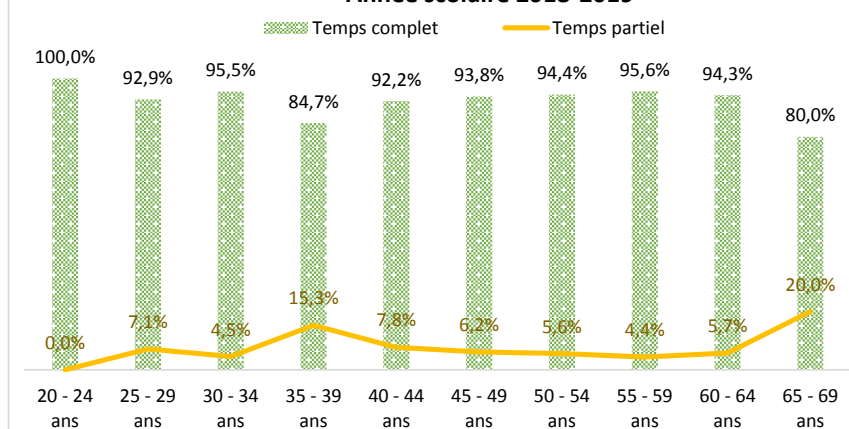
Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels de vie scolaire titulaires. Les quotités de service ne sont pas renseignées au vu des effectifs trop faibles.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels de vie scolaire titulaires du secteur public sont 6,9% à temps partiel.

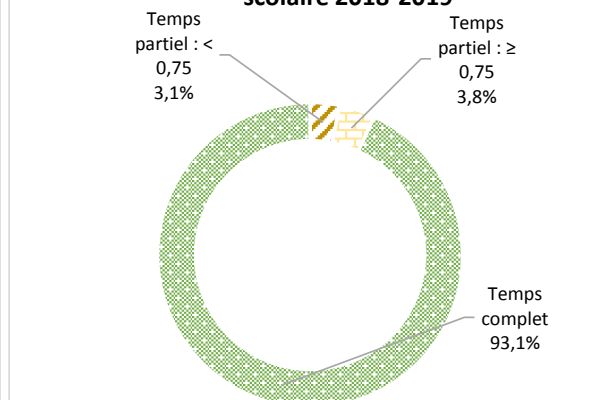
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Modalité de service des personnels de vie scolaire titulaires par tranches d'âge - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Modalité de service des personnels de vie scolaire titulaires par quotité - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels de vie scolaire titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

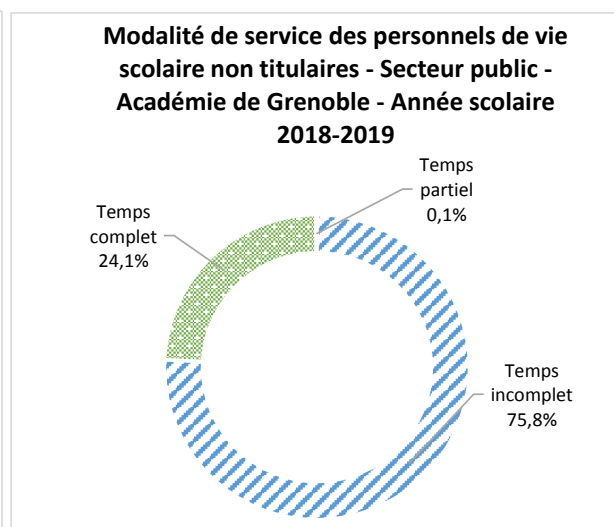
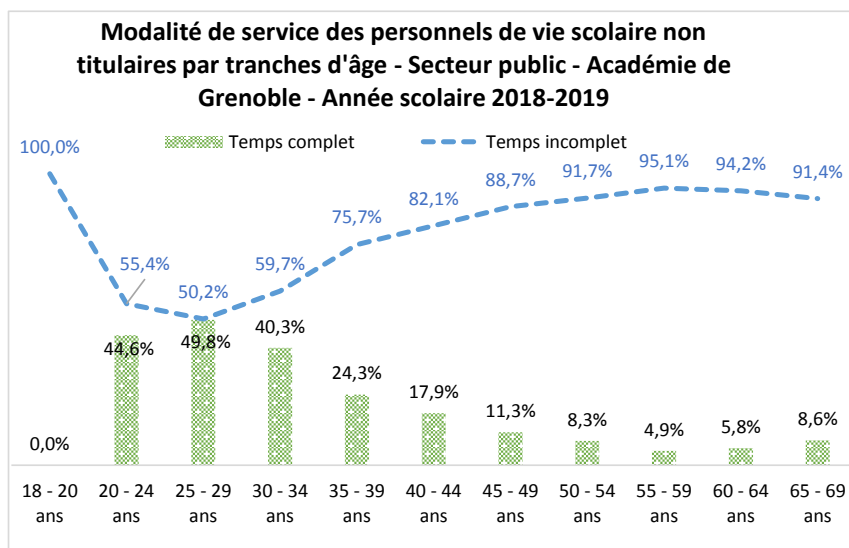
Personnels de vie scolaire <u>non titulaires</u>	Temps partiel	Temps incomplet	Temps complet	Ensemble	
18 - 20 ans		<10		<10	<1%
20 - 24 ans		281	226	507	7,8%
25 - 29 ans		459	456	915	14,2%
30 - 34 ans		466	314	780	12,1%
35 - 39 ans		612	196	808	12,5%
40 - 44 ans	<5	730	<150	891	13,7%
45 - 49 ans	<5	771	<100	870	13,4%
50 - 54 ans		673	61	734	11,4%
55 - 59 ans		580	30	610	9,4%
60 - 64 ans		291	18	309	4,8%
65 - 69 ans		<30	<5	<35	<1%
Ensemble personnels de vie scolaire non titulaires	<5	4 905	<1 600	6 469	100,0%
Pourcentage	0,1%	75,8%	24,1%	100,00%	

Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels de vie scolaire non titulaires.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels de vie scolaire non titulaires du secteur public sont 75,8% à temps incomplet.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels de vie scolaire non titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Personnels ATSS

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 24,9% des personnels ATSS titulaires sont à temps partiel. Parmi eux, 22,8% bénéficient d'un temps partiel de droit. Les femmes ATSS titulaires sont 28% à exercer à temps partiel contre 7% des hommes ATSS titulaires. La proportion de personnels ATSS titulaires exerçant à temps complet est stable par rapport à l'année dernière, respectivement, 75,1% pour l'année scolaire 2018-2019 et 73,9% pour l'année scolaire 2017-2018.

Les personnels ATSS non titulaires (qui représentent 14,8% de l'effectif total des personnels ATSS) sont 65,9% à temps complet, 32,2% à temps incomplet et 1,9% à temps partiel. La moyenne d'âge de ces personnels ATSS non titulaires est de 39 ans.

Pour l'ensemble des personnels ATSS, titulaires et non titulaires, 6,3% des hommes ATSS exercent à temps partiel et 24,2% des femmes ATSS soit 21,5% du total des personnels ATSS titulaires et non titulaires. Au national 14,8% des personnels ATSS titulaires et non titulaires exercent à temps partiel.

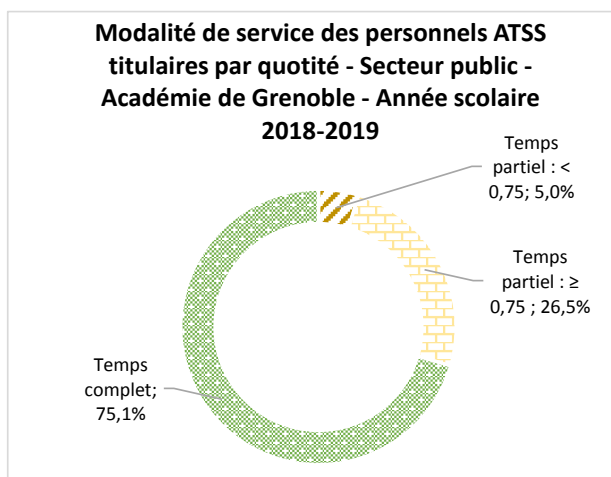
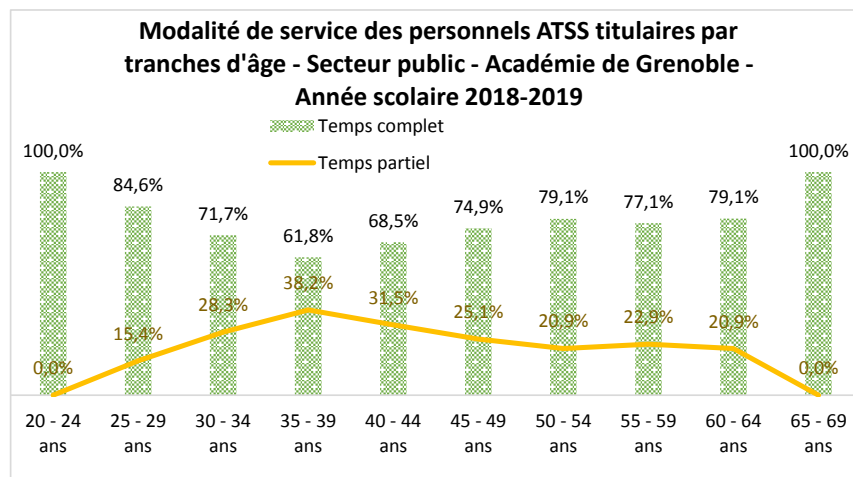
Personnels ATSS titulaires	Temps partiel : < 0,75	Temps partiel : ≥ 0,75	Ensemble des temps partiels	dont temps partiel de droit	dont temps partiel autorisé	Temps complet	Ensemble	
20 - 24 ans						<5	<5	<1%
25 - 29 ans	<5	<5	<10	<10	<10	<35	<40	<2%
30 - 34 ans	<5	<30	<35	<25	<10	<90	120	4,0%
35 - 39 ans	20	79	99	29	70	160	259	8,5%
40 - 44 ans	20	106	126	29	97	274	400	13,2%
45 - 49 ans	23	121	144	22	122	429	573	18,9%
50 - 54 ans	27	103	130	30	100	491	621	20,5%
55 - 59 ans	39	102	141	23	118	475	616	20,3%
60 - 64 ans	20	55	75	11	64	284	359	11,8%
65 - 69 ans						41	41	1,4%
Ensemble personnels ATSS titulaires	152	603	755	172	583	2 277	3 032	100,0%
Pourcentage	20,1%	79,9%	24,9%	22,8%	77,2%	75,1%	100,0%	

Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels ATSS titulaires.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels ATSS titulaires du secteur public sont 24,9% à temps partiel. 79,9% de ces temps partiels sont des temps partiels avec une quotité de service supérieure ou égale à 75%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels ATSS titulaires.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

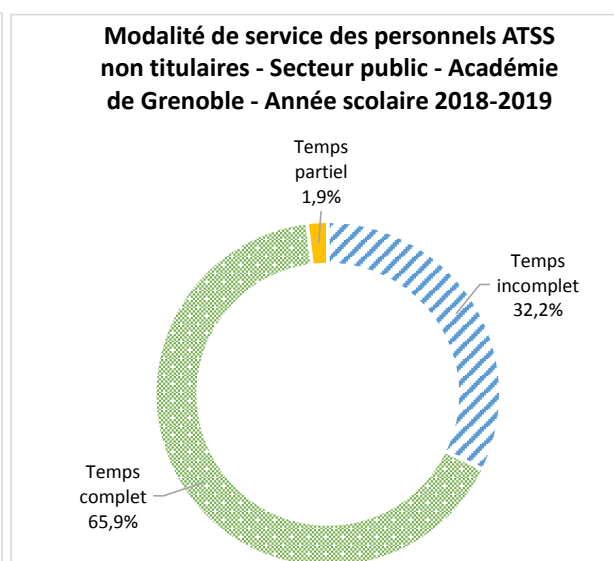
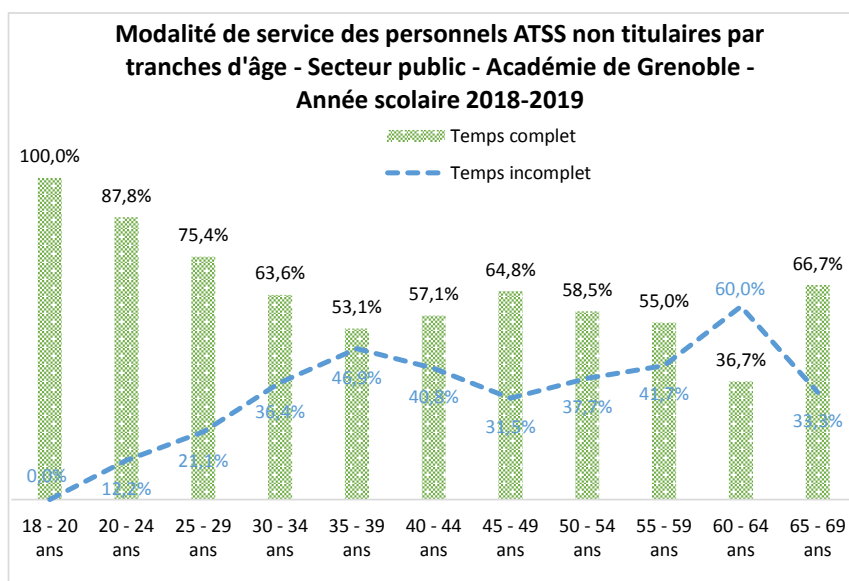
Personnels ATSS <u>non titulaires</u>	Temps partiel	Temps incomplet	Temps complet	Ensemble	
18 - 20 ans			<30	<30	<6%
20 - 24 ans		10	72	82	15,9%
25 - 29 ans	<5	<15	43	57	10,7%
30 - 34 ans		16	28	44	8,5%
35 - 39 ans		30	34	64	12,4%
40 - 44 ans	<5	<20	28	49	9,3%
45 - 49 ans	<5	<20	35	54	10,1%
50 - 54 ans	<5	<20	31	53	9,9%
55 - 59 ans	<5	<25	33	60	11,3%
60 - 64 ans	<5	<20	11	30	5,6%
65 - 69 ans		<5	<5	<5	<1%
Ensemble personnels ATSS non titulaires	10	169	346	525	100,0%
Pourcentage	1,9%	32,2%	65,9%	100,0%	

Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels ATSS non titulaires.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels ATSS non titulaires du secteur public sont 32,2% à temps incomplet.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs concernent ici exclusivement les personnels ATSS non titulaires.

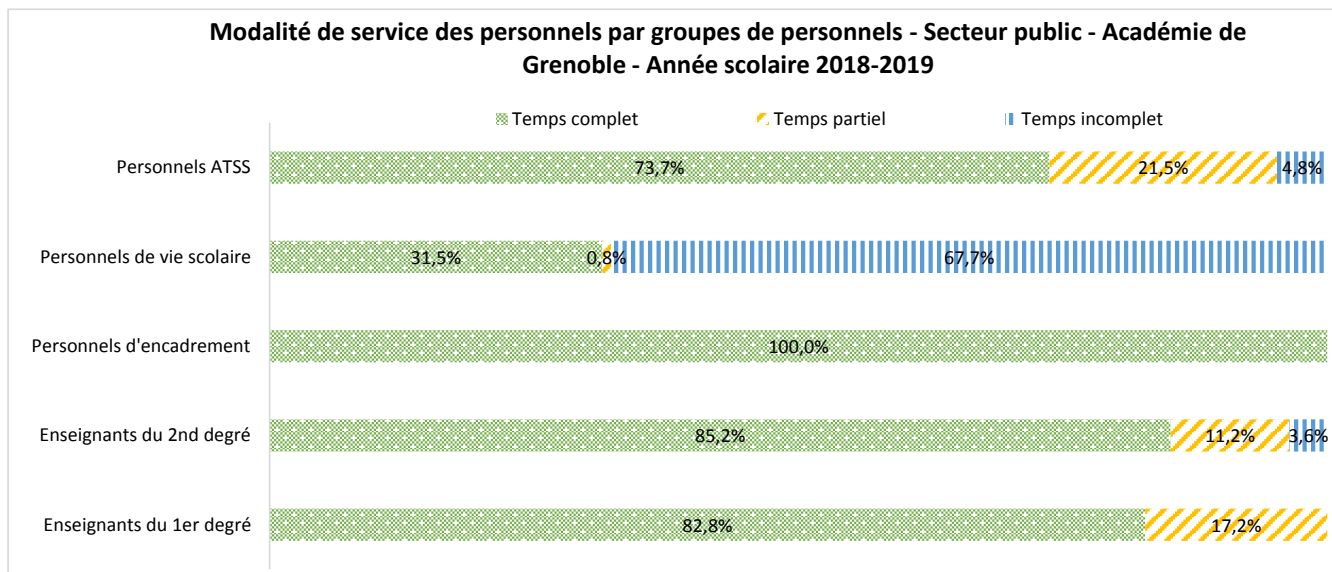
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Récapitulatif des quotités de service des personnels de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019 :

- ❖ Les enseignants du 1er degré sont majoritairement à temps complet : 82,8%. 17,2% d'entre eux sont à temps partiel.
- ❖ Les enseignants du 2nd degré sont, eux aussi, majoritairement à temps complet : 85,2%. Ils dénombrent moins de temps partiel que leurs homologues du 1er degré : 11,2% et sont une minorité à exercer à temps incomplet : 3,6%.
- ❖ Les personnels d'encadrement sont exclusivement à temps complet.
- ❖ Les personnels de vie scolaire sont majoritairement à temps incomplet : 67,7% puis à temps complet : 31,5%. Seulement 0,8% de ces personnels exercent à temps partiel.
- ❖ Les personnels ATSS sont principalement à temps complet : 73,7% puis à temps partiel : 21,5%. 4,8% d'entre eux exercent à temps incomplet.

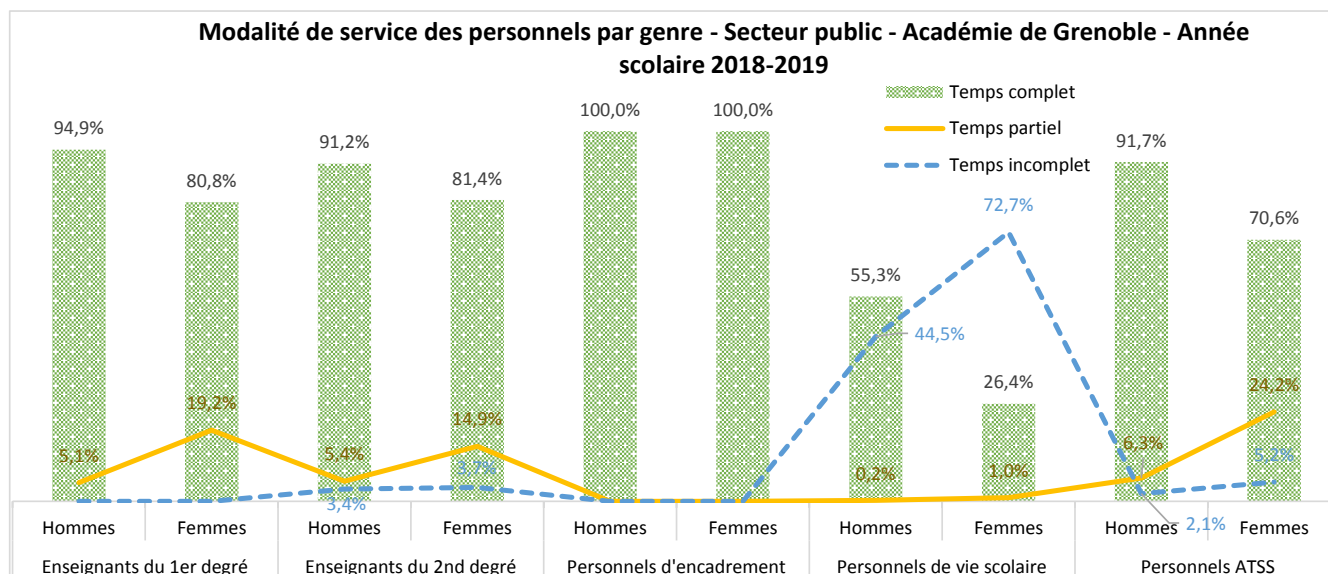


Indications : Les effectifs concernent ici les personnels titulaires et non titulaires confondus.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels ATSS titulaires et non titulaires du secteur public sont 21,5% à temps partiel, 4,8% à temps incomplet et 73,7% à temps complet.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs concernent ici les personnels titulaires et non titulaires confondus.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les hommes enseignants du 1er degré sont 94,9% à temps complet et 5,1% à temps partiel. Leurs homologues féminins sont 80,8% à temps complet et 19,2% à temps partiel.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

2.2. Les congés pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019

Taux d'absence des personnels

42,2% des personnels ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé

(-2,1 points par rapport à l'année précédente)

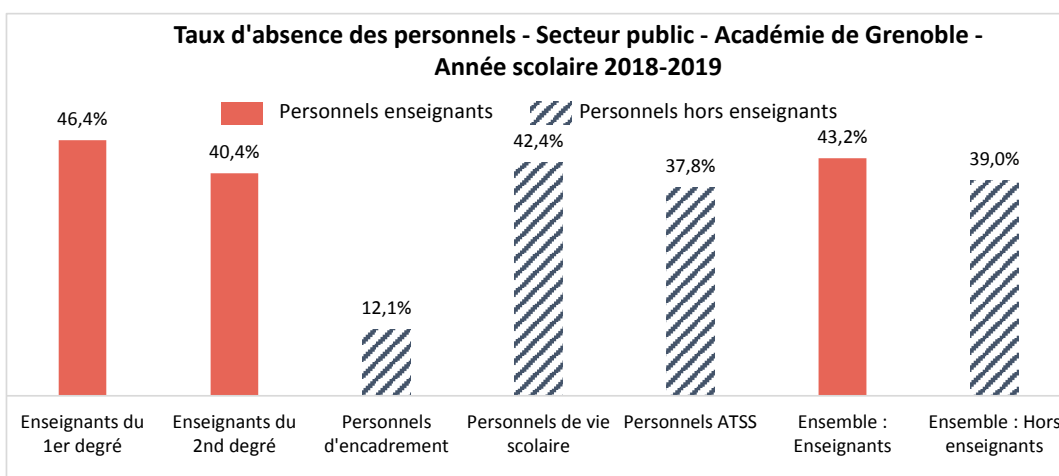
➤ **43,2% des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés**
(-2,7 points par rapport à l'année précédente)

➤ **39% des personnels hors enseignants**
(+0,2 point par rapport à l'année précédente)



Indications : Le taux d'absence est le rapport entre le nombre de personnes ayant déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et le nombre total de personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.
Les taux d'absence présentés ne prennent pas en compte les congés parentaux.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 20 592 personnels soit 42,2% ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé : 43,2% des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et 39% des personnels hors enseignants. En France, pour l'année scolaire 2016-2017, 48,2% des personnels ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé : 52% des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et 38,8% des personnels hors enseignants. Pour l'Académie de Grenoble, ces pourcentages sont de 46,9%, 48,4% et 42,1% (y compris congés parentaux).

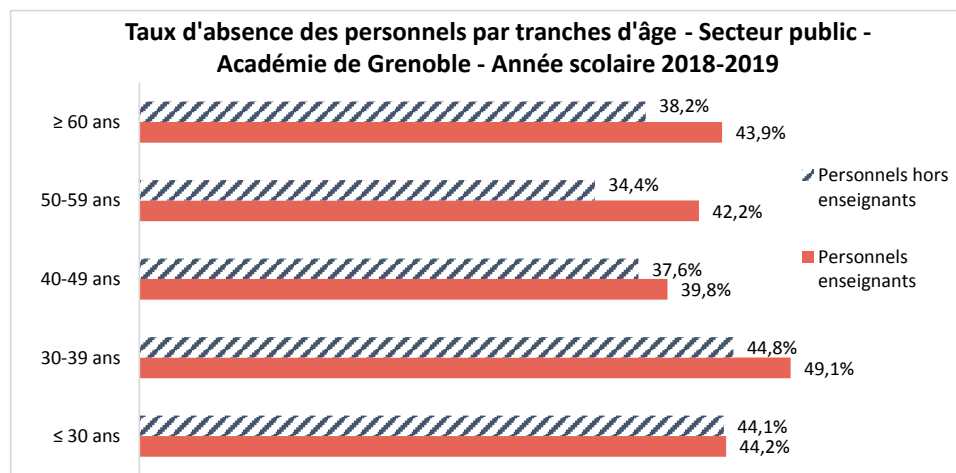


Indications : Le taux d'absence est le rapport entre le nombre de personnes ayant déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et le nombre total de personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les taux d'absence présentés ne prennent pas en compte les congés parentaux.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 37,8% des personnels ATSS du secteur public ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Le taux d'absence est le rapport entre le nombre de personnes ayant déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et le nombre total de personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les taux d'absence présentés ne prennent pas en compte les congés parentaux.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 44,8% des personnels hors enseignants du secteur public âgés entre 30 et 39 ans ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

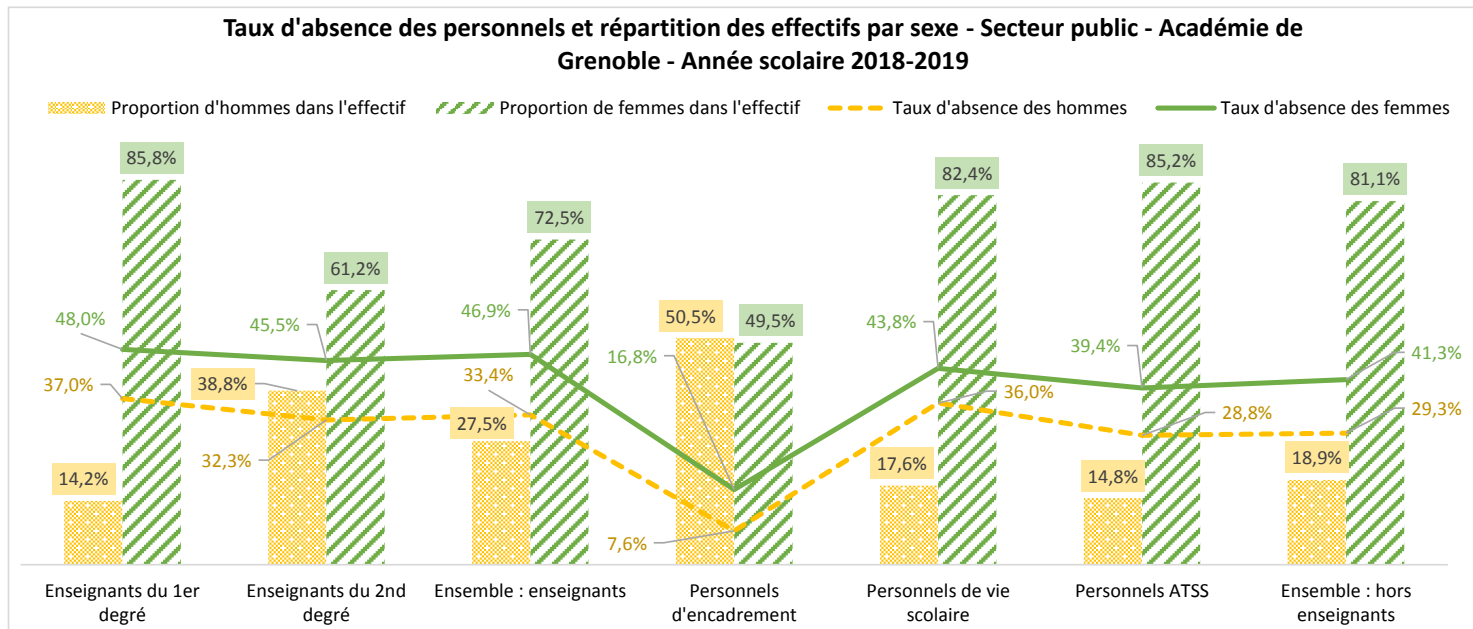
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants des 1er et 2nd degrés du secteur public âgés entre 30 et 39 ans détiennent le taux d'absence le plus important : 49,1%.

Ainsi, les personnels hors enseignants du secteur public âgés entre 50 et 59 ans détiennent le taux d'absence le plus faible : 34,4%.

De manière générale et quelle que soit la tranche d'âge représentée, les personnels enseignants des 1er et 2nd degrés ont des taux d'absence supérieurs à ceux des personnels hors enseignants. Ce constat est également présent au niveau national.

Taux d'absence des personnels et répartition des effectifs par sexe - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Le taux d'absence est le rapport entre le nombre de personnes ayant déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et le nombre total de personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les taux d'absence présentés ne prennent pas en compte les congés parentaux.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 16,8% des femmes personnels d'encadrement ont déclaré au moins un des différents types de congés pour raison de santé contre 7,6% de leurs homologues masculins. Dans l'effectif des personnels d'encadrement 49,5% des personnels sont des femmes et 50,5% sont des hommes.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré détiennent le taux d'absence le plus important de l'Académie : 48% pour les femmes et 37% pour les hommes. Au contraire des personnels d'encadrement qui détiennent le taux le plus faible : 16,8% pour les femmes et 7,6% pour les hommes. De manière générale et quel que soit le groupe de personnels représenté, les femmes ont des taux d'absence supérieurs aux hommes. Ce constat est également présent au niveau national.

Jours d'absence des personnels

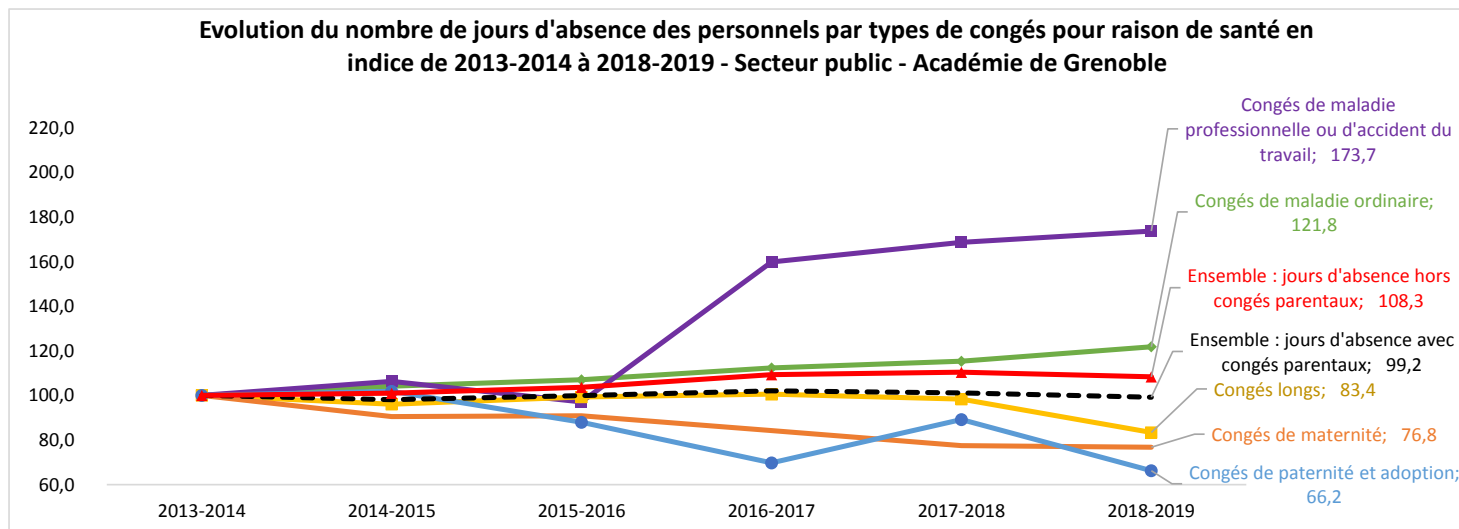
663 127 jours d'absence (hors congés parentaux)
(-1,8% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 15,4 jours (hors congés parentaux)
(-0,3 jour par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Le nombre de jours d'absence présentés ne prend pas en compte les congés parentaux.

Evolution du nombre de jours d'absence des personnels par types de congés pour raison de santé en indice de 2013-2014 à 2018-2019 - Secteur public - Académie de Grenoble

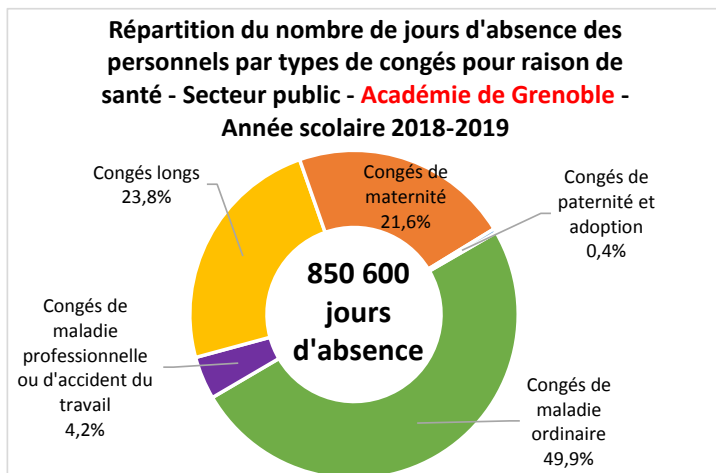


Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, entre l'année scolaire 2013-2014 et 2018-2019, les jours d'absence des personnels pour congés de maladie professionnelle ou d'accident du travail ont progressé de 73,7%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2013-2014 à 2018-2019

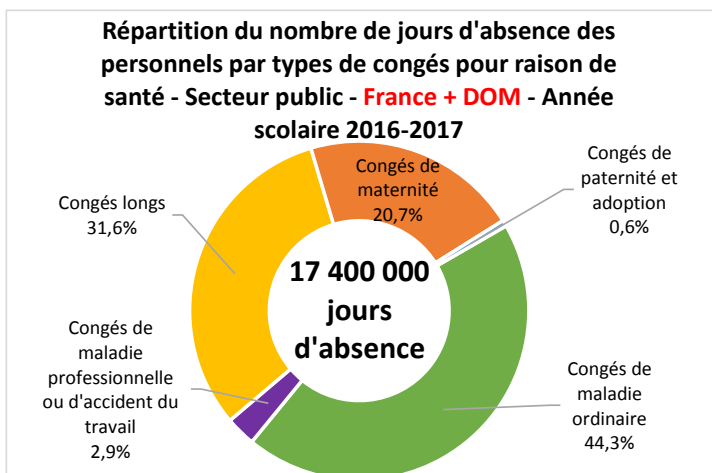
Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 01-01 (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) et 15-01 (années scolaire 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).
Académie de Grenoble - CTA du 24 juin 2020



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 30 novembre 2016.

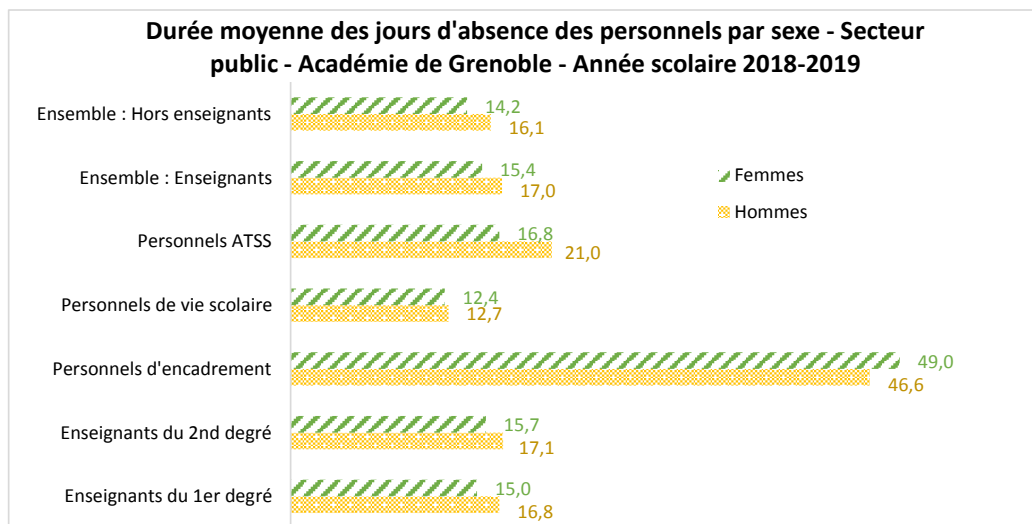
Champ : Secteur public - France métropolitaine + DOM - Année scolaire 2016-2017

Source : MENJ-MESRI-DEPP - Base statistiques des congés - Date d'observation : 30-11-2016.

La répartition du nombre de jours d'absence dans l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 et au national pour l'année scolaire 2016-2017 connaît des similitudes. En effet, ce sont les congés de maladie ordinaire qui constituent la part la plus importante dans l'ensemble du nombre de jours de congés pour raison de santé déclarés : 49,9% pour l'Académie de Grenoble contre 44,3% au national.

Les congés pour maladie professionnelle ou accident du travail et les congés de maternité constituent des parts plus importantes dans l'Académie qu'au national, respectivement 4,2% et 21,6% contre 2,9% et 20,7%.

Les congés longs et les congés de paternité et d'adoption constituent des parts moins importantes dans l'Académie qu'au national, respectivement 23,8% et 0,4% contre 31,6% et 0,6%.



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Le nombre de jours d'absence présentés ne prend pas en compte les congés parentaux.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, la durée moyenne des jours d'absence des hommes est toujours supérieure à celle des femmes excepté pour les personnels d'encadrement : 49 jours en moyenne pour les femmes contre 46,6 jours en moyenne pour les hommes.

Les durées moyennes des jours d'absence des personnels d'encadrement sont les plus longues : 49 jours en moyenne pour les femmes et 46,6 jours en moyenne pour les hommes.

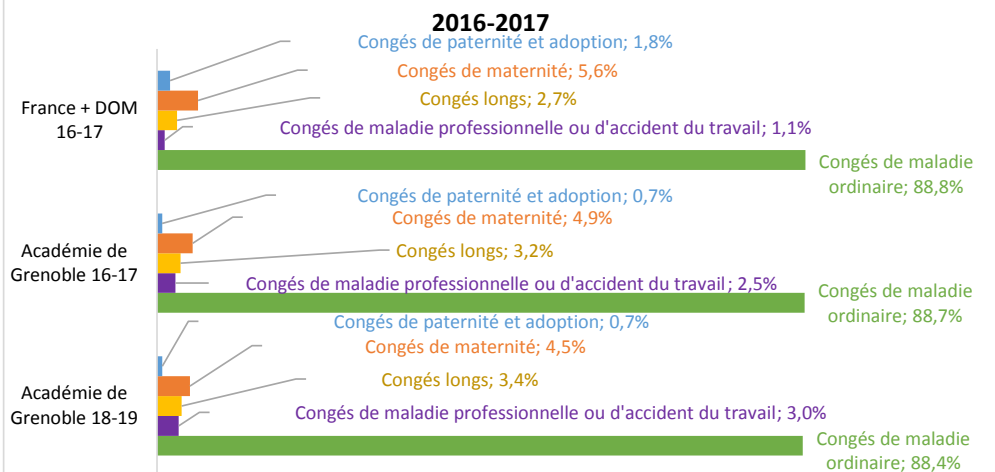
Au contraire, les durées moyennes des jours d'absence des personnels de vie scolaire sont les plus courtes : 12,4 jours en moyenne pour les femmes et 12,7 jours en moyenne pour les hommes.

Nombre d'absence des personnels



Indications : Les absences sont décomptées pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les taux d'absence présentés prennent en compte les congés parentaux.

Répartition des absences des personnels par types de congés pour raison de santé - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2016-2017 et 2018-2019 - France + DOM - Année scolaire



Indications : Les absences sont décomptées pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre N-1 et le 31 août N des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier dans l'Académie et au 30 novembre au national.

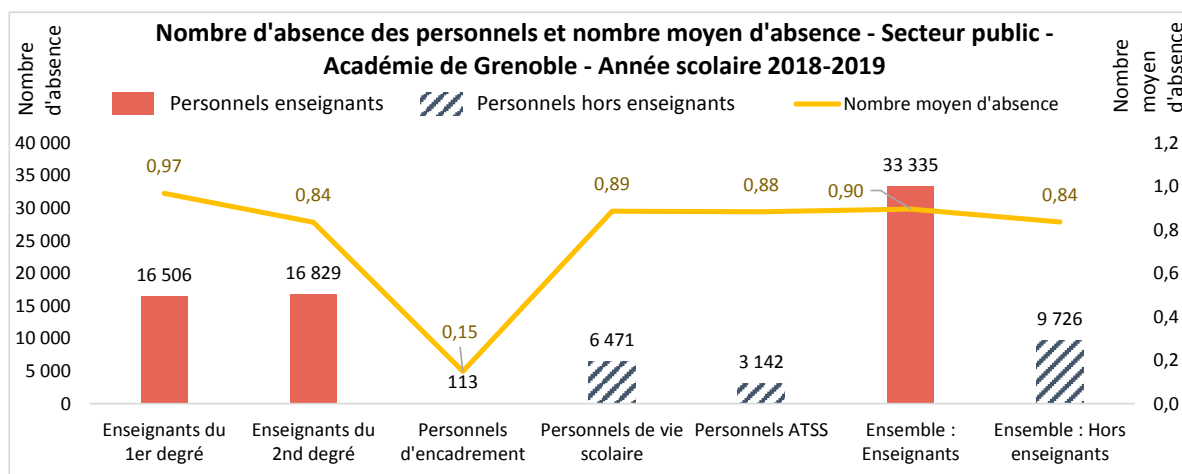
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2016-2017 et 2018-2019 / Secteur public - France métropolitaine + DOM - Année scolaire 2016-2017

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation :15-01. / MENJ-MESRI-DEPP - Base statistiques des congés - Date d'observation : 30-11-2016.

La répartition du nombre d'absence dans l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2016-2017 et au national pour la même année scolaire connaît des similitudes. En effet, ce sont les congés de maladie ordinaire qui constituent la part la plus importante dans l'ensemble du nombre des absences pour raison de santé déclarés : 88,7% pour l'Académie de Grenoble contre 88,8% au national.

Les congés pour maladie professionnelle ou accident du travail et les congés longs constituent des parts plus importantes dans l'Académie qu'au national, respectivement 2,5% et 3,2% contre 1,1% et 2,7%.

Les congés de maternité, de paternité et d'adoption constituent des parts moins importantes dans l'Académie qu'au national, respectivement 4,9% et 0,7% contre 5,6% et 1,8%.



Indications : Les absences sont décomptées pour les différents types de congés pour raison de santé entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les taux d'absence présentés ne prennent pas en compte les congés parentaux.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré ont cumulé 16 506 absences, ce qui représente 0,97 absence par enseignant.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation :15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 43 061 absences ont été décomptées pour 48 810 personnels soit près d'une absence par agent. Les personnels enseignants sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour les différents types de congés pour raison de santé : 33 335 absences pour 37 187 personnels. Les personnels hors enseignants cumulent 9 726 absences pour 11 623 personnels.

Les enseignants du 2nd degré sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour les différents types de congés pour raison de santé : 16 829 absences. Cependant rapporté au nombre total d'enseignants, ce sont les enseignants du 1er degré qui détiennent le nombre d'absence par agent le plus important. En effet, les enseignants du 1er degré ont eu en moyenne 0,97 absence pour les différents types de congés pour raison de santé durant l'année scolaire 2018-2019 contre 0,84 absence pour les enseignant du 2nd degré.

2.2.1 Les congés de maladie ordinaire pour l'année scolaire 2018-2019

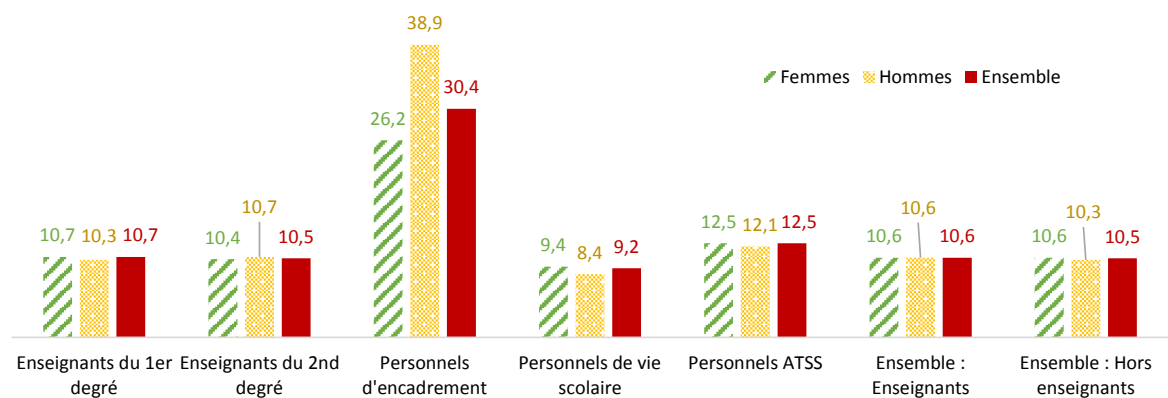
424 393 jours d'absence pour congés de maladie ordinaire
(+5,6% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 10,6 jours
(+0,6 jour par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maladie ordinaire entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Durée moyenne des jours d'absence des personnels pour congés de maladie ordinaire - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maladie ordinaire entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 424 393 jours d'absence pour congés de maladie ordinaire ont été décomptés avec une durée moyenne de 10,6 jours.

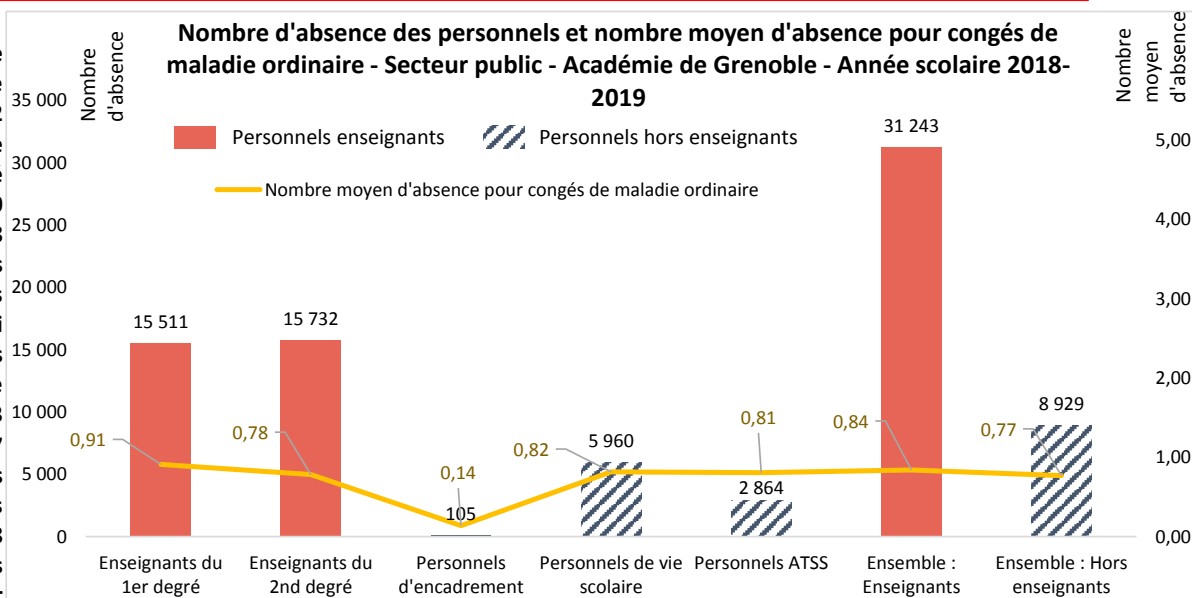
Les personnels d'encadrement sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maladie ordinaire la plus élevée : 26,2 jours pour les femmes, 38,9 jours pour les hommes et 30,4 jours pour la totalité des personnels d'encadrement.

Les personnels de vie scolaire sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maladie ordinaire la plus courte : 9,4 jours pour les femmes, 8,4 jours pour les hommes et 9,2 jours pour la totalité des personnels de vie scolaire.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maladie ordinaire entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 40 172 absences pour congés de maladie ordinaire ont été décomptées pour 48 810 personnels soit plus de 0,8 absence par agent. Les personnels enseignants sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de maladie ordinaire : 31 243 absences pour 37 187 personnels. Les personnels hors enseignants cumulent 8 929 absences pour congés de maladie ordinaire pour 11 623 personnels.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maladie ordinaire entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré ont cumulé 15 511 absences pour congés de maladie ordinaire, ce qui représente 0,91 absence par enseignant.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Les enseignants du 2nd degré sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de maladie ordinaire : 15 732 absences. Cependant rapporté au nombre total d'enseignants, ce sont les enseignants du 1er degré qui détiennent le nombre d'absence par agent le plus important. En effet, les enseignants du 1er degré ont eu en moyenne 0,91 absence pour des congés de maladie ordinaire durant l'année scolaire 2018-2019 contre 0,78 absence pour les enseignants du 2nd degré.

2.2.2 Les congés longs pour l'année scolaire 2018-2019

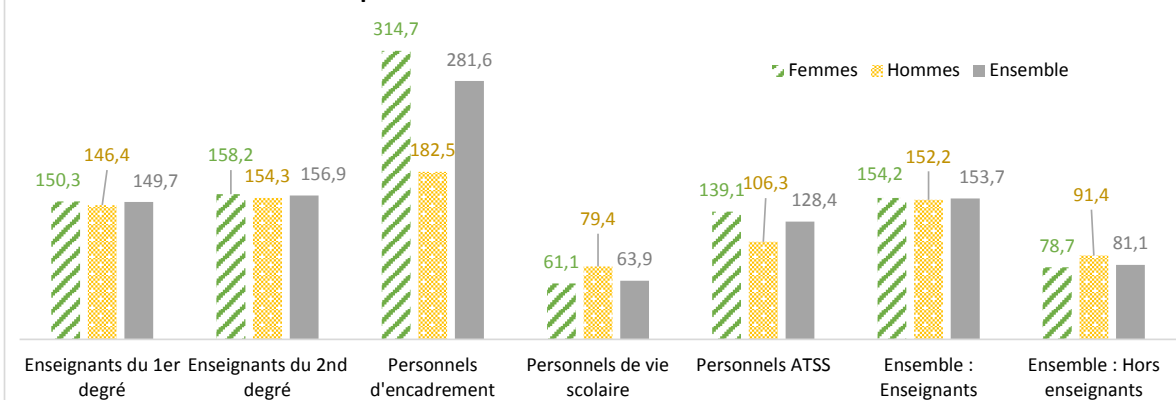
202 786 jours d'absence pour congés de longue maladie
(-15,2% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 132 jours
(-15,2 jours par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés longs entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Durée moyenne des jours d'absence des personnels pour congés de longue maladie
- Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés longs entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 202 786 jours d'absence pour congés longs ont été décomptés avec une durée moyenne de 132 jours.

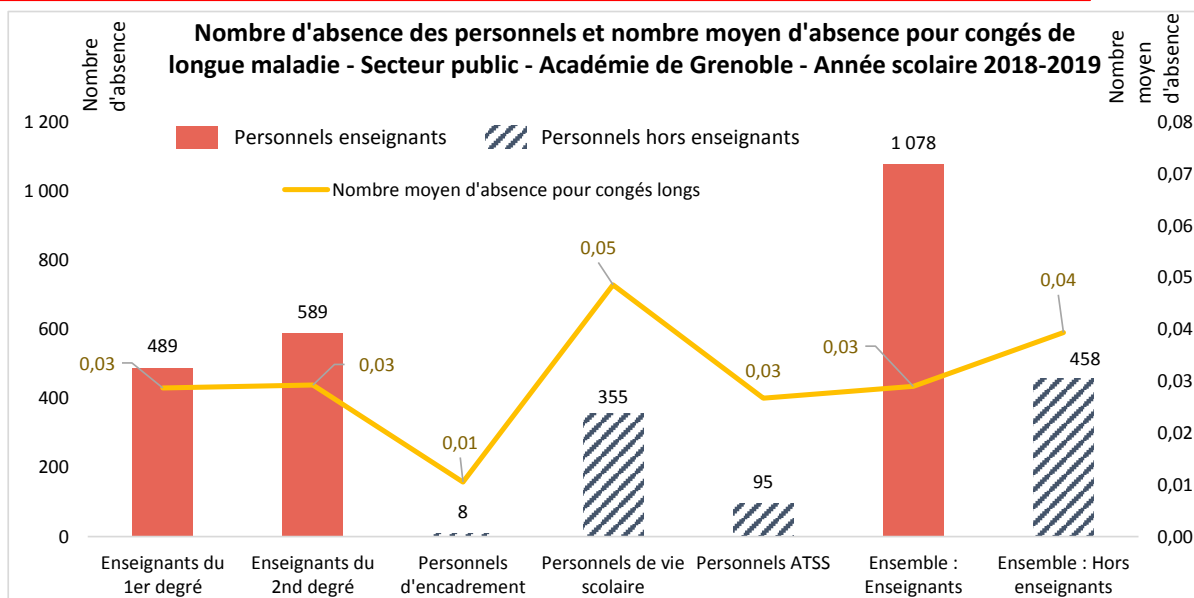
Les personnels d'encadrement sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés longs la plus élevée : 314,7 jours pour les femmes, 182,5 jours pour les hommes et 281,6 jours pour la totalité des personnels d'encadrement.

Les personnels de vie scolaire sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés longs la plus courte : 61,1 jours pour les femmes, 79,4 jours pour les hommes et 63,9 jours pour la totalité des personnels de vie scolaire.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés longs entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 1 536 absences pour congés de longue maladie ont été décomptées pour 48 810 personnels soit 0,03 absence par agent. Les personnels enseignants sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de longue maladie : 1 078 absences pour 37 187 personnels. Les personnels hors enseignants cumulent 458 absences pour congés de longue maladie pour 11 623 personnels.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés longs entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré ont cumulé 489 absences pour congés longs, ce qui représente 0,03 absence par enseignant.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

2.2.3 Les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail pour l'année scolaire 2018-2019

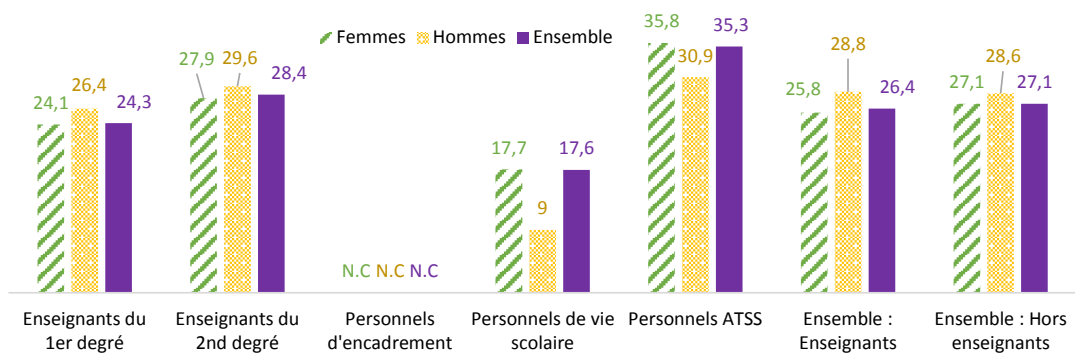
35 948 jours d'absence pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail
(+3% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 26,6 jours
(+0,5 jour par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Durée moyenne des jours d'absence des personnels pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les personnels d'encadrement ne possèdent pas de congés de maladie professionnelle ou d'accident du travail et sont donc notés N.C (non concernés).
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 35 948 jours d'absence pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail ont été décomptés avec une durée moyenne de 26,6 jours.

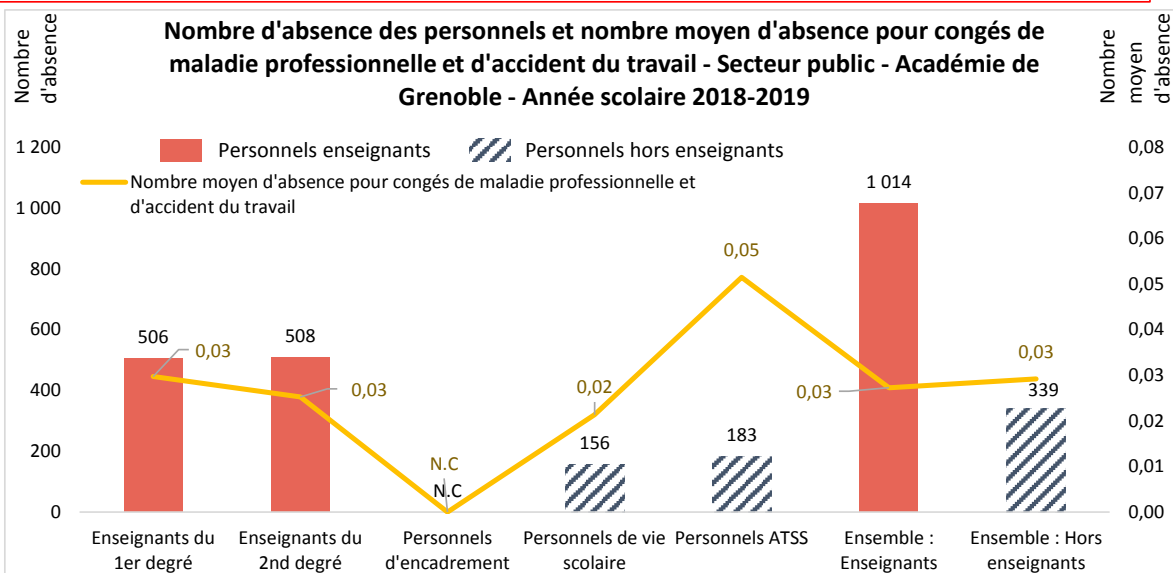
Les personnels ATSS féminins sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maladie professionnelle et d'accident du travail la plus élevée : 35,8 jours.

Les personnels de vie scolaire sont ceux qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maladie professionnelle ou d'accident du travail la plus courte : 17,7 jours pour les femmes, 9 jours pour les hommes et 17,6 jours pour la totalité des personnels de vie scolaire.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 1 353 absences pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail ont été décomptées pour 48 810 personnels soit 0,03 absence par agent. Les personnels enseignants sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail : 1 014 absences pour 37 187 personnels. Les personnels hors enseignants cumulent 339 absences pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail pour 11 623 personnels.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maladie professionnelle et d'accident du travail entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les personnels d'encadrement ne possèdent pas de congés de maladie professionnelle ou d'accident du travail et sont donc notés N.C (non concernés).

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré ont cumulé 506 absences pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail, ce qui représente 0,03 absence par enseignant.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Les enseignants du 2nd degré sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de maladie professionnelle et d'accident du travail : 508 absences. Cependant rapporté au nombre total de personnels, ce sont les personnels ATSS qui détiennent le nombre d'absence par agent le plus important. En effet, les personnels ATSS ont eu en moyenne 0,05 absence pour des congés de maladie professionnelle et d'accident du travail durant l'année scolaire 2018-2019 contre 0,03 absence pour les enseignants du 2nd degré.

2.2.4 Les congés de maternité pour l'année scolaire 2018-2019

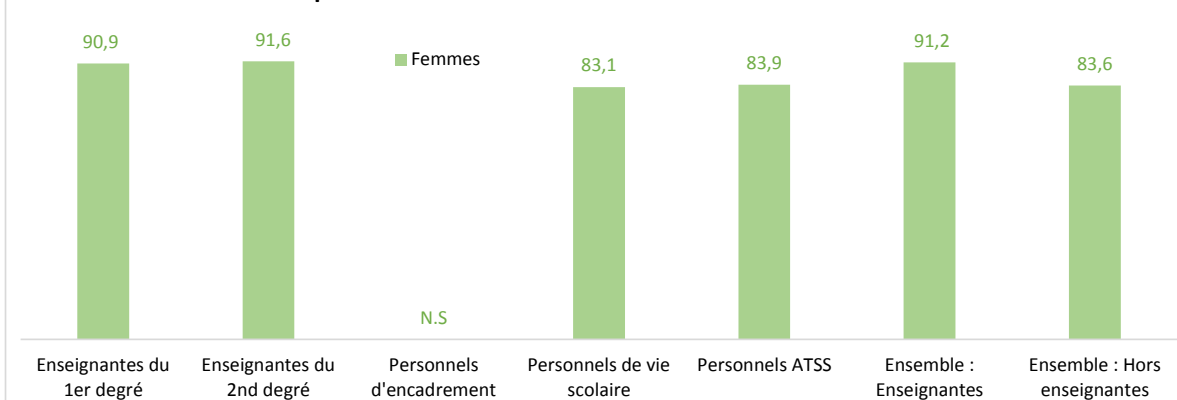
184 037 jours d'absence pour congés de maternité
(-0,9% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 90 jours
(-0,2 jour par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maternité entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des femmes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Durée moyenne des jours d'absence des femmes pour congés de maternité - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de maternité entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des femmes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les effectifs non significatifs (N.S) concernent les effectifs faibles.
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 184 037 jours d'absence pour congés de maternité ont été décomptés avec une durée moyenne de 90 jours.

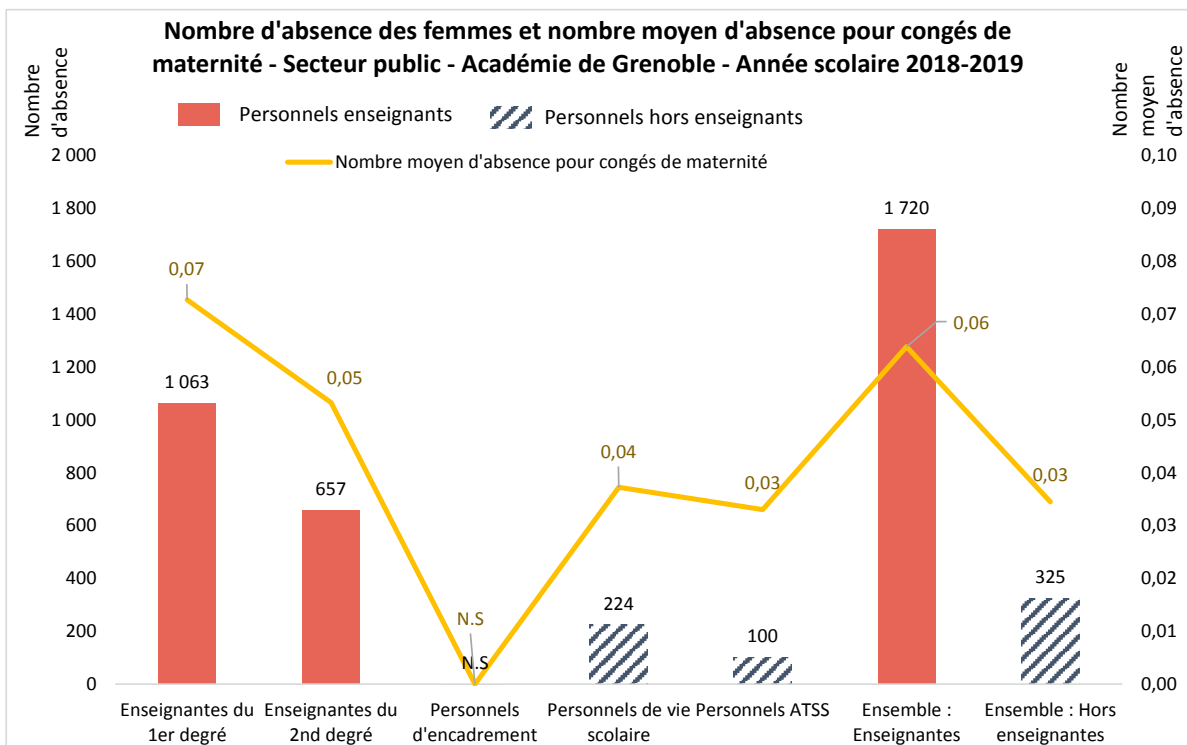
Les enseignantes du 2nd degré sont celles qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maternité la plus élevée : 91,6 jours.

Les femmes personnels de vie scolaire sont celles qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de maternité la plus courte : 83,1 jours.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maternité entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des femmes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 2 045 absences pour congés de maternité ont été décomptées pour 36 375 femmes soit 0,06 absence par femme. Les femmes enseignantes sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de maternité : 1 720 absences pour 26 951 femmes. Les femmes hors enseignantes cumulent 325 absences pour congés de maternité pour 9 424 femmes. Les enseignantes du 1er degré sont les femmes qui cumulent le plus d'absence pour congés de maternité : 1 063 absences, ce qui représente 0,07 absence par enseignante.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de maternité entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des femmes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les effectifs non significatifs (N.S) concernent les effectifs faibles.

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignantes du 1er degré ont cumulé 1 063 absences pour congés de maternité, ce qui représente 0,07 absence par enseignante.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

2.2.5 Les congés de paternité et d'adoption pour l'année scolaire 2018-2019

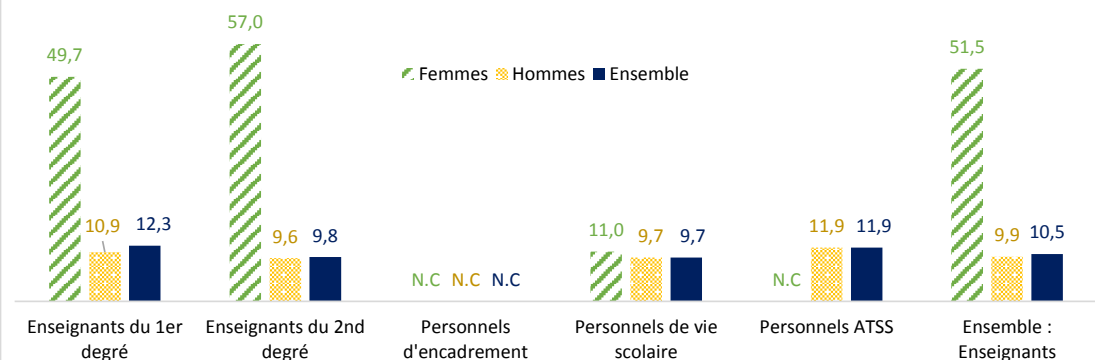
3 436 jours d'absence pour congés de paternité et d'adoption
(-25,8% par rapport à l'année précédente)

Durée moyenne d'une absence : 10,5 jours
(-1 jour par rapport à l'année précédente)



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de paternité et d'adoption entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Durée moyenne des jours d'absence des personnels pour congés de paternité et d'adoption - Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les jours d'absence sont décomptés pour les congés de paternité et d'adoption entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Certains personnels ne possèdent pas de congés de paternité et d'adoption et sont donc notés N.C (non concernés).

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 3 436 jours d'absence pour congés de paternité et d'adoption ont été décomptés avec une durée moyenne de 10,5 jours.

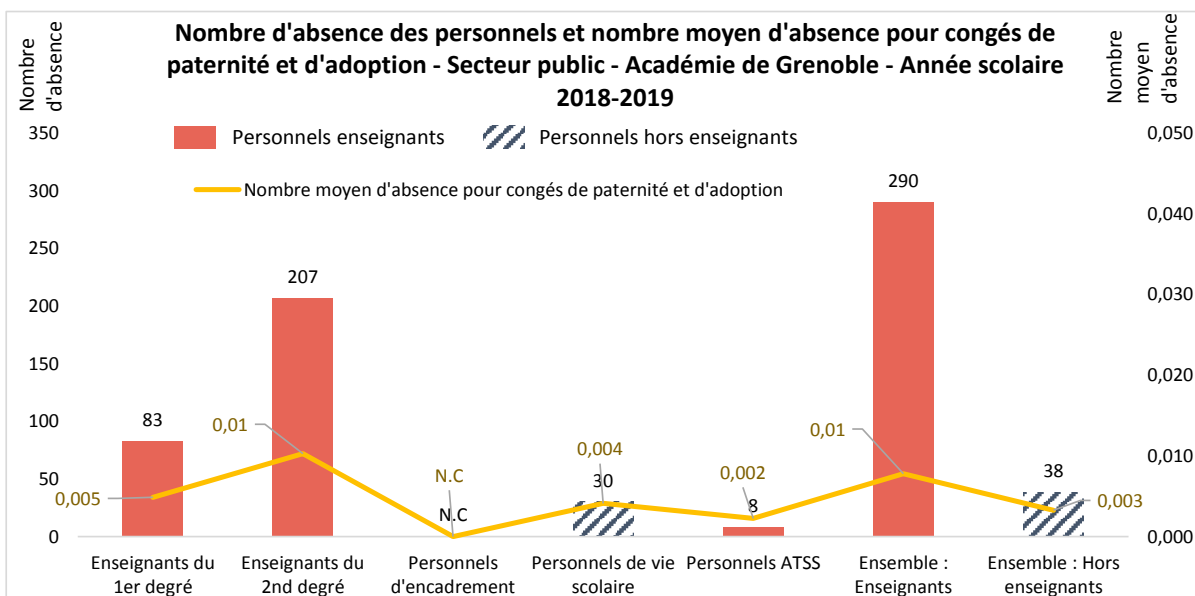
Les femmes enseignantes du 2nd degré sont celles qui détiennent la durée moyenne de jours de congés d'adoption la plus élevée : 57 jours.

Pour les hommes, ce sont les personnels ATSS qui détiennent la durée moyenne de jours de congés de paternité et d'adoption la plus longue : 11,9 jours.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de paternité et d'adoption entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, 328 absences pour congés de paternité et d'adoption ont été décomptées pour 48 810 personnels soit 0,01 absence par agent. Les personnels enseignants sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de paternité et d'adoption : 290 absences pour 37 187 personnels. Les personnels hors enseignants cumulent 38 absences pour congés de paternité et d'adoption pour 11 623 personnels.



Indications : Les absences sont décomptées pour les congés de paternité et d'adoption entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les personnels d'encadrement ne possèdent pas de congés de paternité et d'adoption et sont donc notés N.C (non concernés).

Clé de lecture : Dans l'Académie de Grenoble, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels enseignants du 1er degré ont cumulé 83 absences pour congés de paternité et d'adoption, ce qui représente 0,005 absence par enseignant.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Les enseignants du 2nd degré sont les personnels qui cumulent le plus d'absence pour congés de paternité et d'adoption : 207 absences. Cela représente 0,01 absence par enseignant.

2.3. L'accompagnement des personnels

Mesures d'accompagnement des personnels :

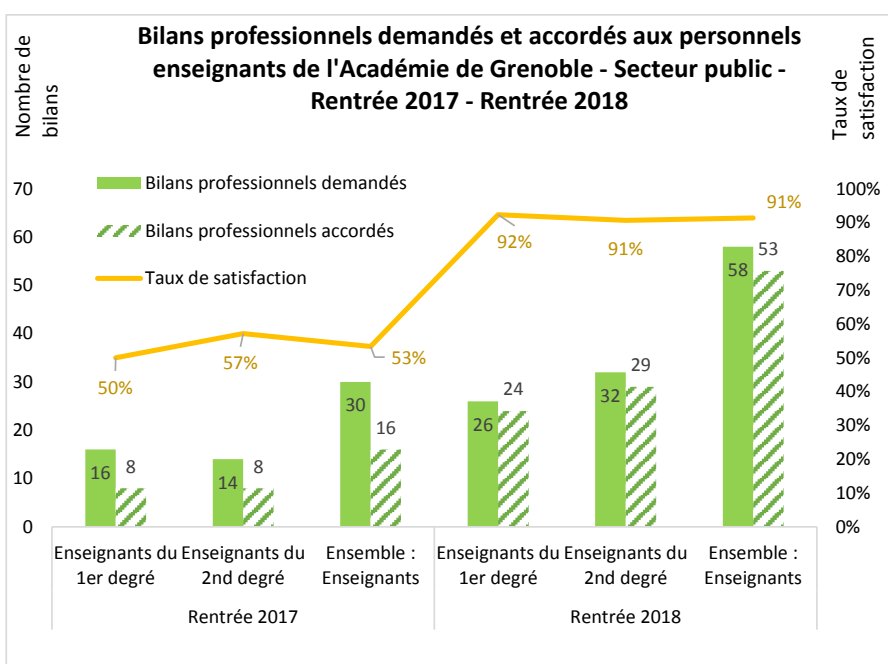
- ❖ Tutorats
- ❖ Reversions
- ❖ Conseil en mobilité carrière - RH de proximité
- ❖ Plan handicap - FIPHP

A la rentrée 2018, dans le secteur public, 23 personnels bénéficiant de l'obligation d'emploi ont été recrutés dans l'académie de Grenoble sur des postes d'enseignants ou d'administratifs (+10 personnes par rapport à la rentrée 2017). Ils se répartissent comme suit : 3 enseignants du 1^{er} degré, 14 enseignants du 2nd degré et 6 personnels hors enseignants.

50 enseignants en difficulté professionnelle ont bénéficié de l'aide d'un tuteur. Ce dispositif avait été accordé à 48 enseignants en 2017, 69 en 2016, 60 en 2015, 23 en 2014 et 24 en 2013. Aucune personne hors enseignante n'a bénéficié d'un tutorat.

23 enseignants désirant changer de discipline ont participé à un plan d'adaptation ou de reconversion (+1 par rapport à la rentrée 2017). Dans chaque département de l'académie, les personnels qui souhaitent changer d'orientation professionnelle peuvent prendre un rendez-vous avec un conseiller en mobilité de carrière. Ce dernier les aide à établir un bilan de compétences.

Les bilans professionnels



Le bilan de compétence permet de mettre en oeuvre un plan d'action personnel (formation, validation des acquis de l'expérience...)

91% des bilans professionnels demandés par les enseignants des 1er et 2nd degrés de l'Académie de Grenoble du secteur public ont été accordés à la rentrée 2018, soit une augmentation de 38 points par rapport à l'année précédente.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2017 - Rentrée 2018.

Source : Direction des Ressources Humaines - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Rentrée.

Le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP)

Matériels	Année civile 2015		Année civile 2016		Année civile 2017		Année civile 2018	
	Montants	Nb de personnes	Montants	Nb de personnes	Montants	Nb de personnes	Montants	Nb de personnes
Prothèses auditives	63 126 €	35	68 220 €	28	91 594 €	52	80 863 €	64
Matériel visuel	1 595 €	<5	530 €	<5	202 €	<5	519 €	<5
Matériel de bureau	8 420 €	14	7 942 €	12	26 648 €	26	43 130 €	28
Matériel informatique	28 429 €	18	27 410 €	26	29 013 €	21	26 138 €	18
Fauteuil	15 749 €	11	13 321 €	14	3 003 €	<5	13 959 €	<5
Formation	47 513 €	15	36 107 €	7	3 110 €	<5	20 749 €	8
Bilan de compétences	650 €	<5	13 615 €	9	5 670 €	7	1 620 €	<5
Transport	12 024 €	<5	8 344 €	<5	14 443 €	<5	23 812 €	6
Autres ¹	10 816 €	<5	10 484 €	<5	5 480 €	<5	556 €	<5
Total	188 322 €	104	185 973 €	105	179 164 €	119	211 347 €	135

¹ Interprétariat langue des signes, aménagement de véhicule et frais de déplacement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année civile 2015 à 2018.

Source : Division Budgétaire et Financière - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier N à Décembre N.

Pour l'année civile 2018, 135 personnes ont bénéficié du fond pour l'insertion des personnes handicapées pour un budget total de 211 347 €. Ceci représente une augmentation de 16 personnes par rapport à l'année précédente et de 32 183 €.

Les effectifs des personnels handicapés

	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018
Taux d'emploi	1,21	2,02	2,48	3,33		3,30
Enseignants du 1er degré	201	227	293	298		390
Enseignants du 2nd degré	380	436	497	520		532
Personnels ATSS	166	185	192	189		219
Contrats aidés	322	387	459	644		501
Ensemble	1 069	1 235	1 441	1 651		1 642

Indications : Les données pour janvier 2017 ne sont pas encore disponibles au jour de cette rédaction pour cause de problèmes techniques constatés sur le logiciel d'extraction.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2012-2013 à 2017-2018.

Source : Direction des Ressources Humaines - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier N-1.

De janvier 2013 à janvier 2018, le nombre de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) augmente de 53,6%, respectivement 1 069 personnes contre 1 642 personnes. Il en est de même pour le taux d'emploi de ces personnels : de 1,21% en janvier 2013 à 3,30% en janvier 2018. A noter que les contrats aidés sont en diminution depuis janvier 2016 : - 143 contrats aidés.

Les dispositifs pour les personnels handicapés et/ou en difficulté de santé

L'affectation sur poste adapté doit permettre à celui qui en bénéficie de préparer son retour dans les fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'orientation devant les élèves ou bien d'envisager et de préparer une reconversion professionnelle par la voie de concours ou par la voie d'un reclassement. Le rôle des services académiques (conseillers mobilité carrière, médecins, assistantes sociales, DRH...) est essentiel dans la construction et l'accompagnement du projet professionnel.

Ces postes adaptés peuvent être de courte durée : PACD (1 an renouvelable 2 fois) ou de longue durée : PALD (4 ans renouvelables sans limite) en fonction de l'état de santé. A la rentrée 2018, 109 enseignants ont bénéficié d'une affectation sur poste adapté, 72,5% d'entre eux sont affectés sur des postes adaptés de courte durée (PACD).

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2017 - Rentrée 2018.

Source : Direction des Ressources Humaines - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Rentrée.

	Rentrée 2017		Rentrée 2018	
	PACD	PALD	PACD	PALD
Groupes de personnels				
Enseignants du 1er degré	27	11	33	9
Enseignants du 2nd degré	40	24	46	21
Ensemble	67	35	79	30

L'allègement de service est un dispositif permettant le maintien dans l'emploi d'un agent rencontrant des difficultés de santé. Les demandes sont étudiées par les médecins de prévention, réunis en commission académique, qui émettent un avis. La Direction des Ressources Humaines attribue l'allègement de service dans la limite du contingent des supports réservés pour ce dispositif.

A la rentrée 2018, 32 enseignants ont bénéficié d'un allègement de service, ils se répartissent équitablement entre les enseignants du 1er et du 2nd degré.

Groupes de personnels	Rentrée 2017	Rentrée 2018
Enseignants du 1er degré	6	16
Enseignants du 2nd degré	12	16
Ensemble	18	32

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2017 - Rentrée 2018.

Source : Direction des Ressources Humaines - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Rentrée.

A la rentrée 2018, 23 enseignants ont été accompagnés en vue d'un reclassement administratif ainsi qu'un personnel hors enseignant.

3. La carrière des personnels

Chiffres clés 2018-2019

- ❖ **2 306 agents non titulaires** directement recrutés dans le secteur public à la rentrée 2018 :
 - soit **67,6% du total des personnels recrutés à la rentrée 2018**
 - **77,9%** d'entre eux sont des femmes

- ❖ **1 103 lauréats des concours** dans le secteur public à la rentrée 2018 :
 - soit **32,4% du total des personnels recrutés à la rentrée 2018**
 - **83,5%** d'entre eux sont des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré

- ❖ **3 041 personnes inscrites** pour la session 2018 du concours externe de professeur des écoles :
 - **1 154 personnes présentes**, soit **37,9%**
 - **398 personnes admises**, soit **34,5%**

- ❖ **2 343 personnes inscrites** pour la session 2018 des concours externes administratifs et médico-sociaux :
 - **1 279 personnes présentes**, soit **54,6%**
 - **64 personnes admises**, soit **5%**

- ❖ **905 personnes inscrites** pour la session 2018 des concours internes administratifs et médico-sociaux :
 - **516 personnes présentes**, soit **57%**
 - **64 personnes admises**, soit **12,4%**

- ❖ **1 990 personnes promues** dans le secteur public pour la rentrée 2018 :
 - **70,2%** d'entre elles sont des femmes
 - **96,7%** le sont par tableau d'avancement
- **87,6%** d'entre elles sont des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré

Sources

3.1. Le recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issus des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 15 janvier 2019 et fournissent un état des lieux du recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018. Les données concernant les enseignants du 1er degré proviennent du service "Division des Examens et des Concours" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont extraites pour la session 2018.
- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les évolutions d'effectifs de ce chapitre proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issues des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 15 janvier et fournissent un état des lieux du recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée. Certaines variations de données minimales peuvent être constatées par rapport aux publications dans les précédents Bilans Sociaux Académiques puisque les données n'étaient pas disponibles par tranches d'âge à cette époque et ont dû être extraites à la date du 10/07/2019.

3.2. Les résultats des concours de l'Académie de Grenoble pour la session 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent du service "Division des Examens et des Concours" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont extraites pour les sessions 2013 à 2018 pour les concours de professeurs des écoles et pour la session 2018 pour les concours administratifs et médico-sociaux.

3.3. La promotion des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent des requêtes académiques du Bilan Social de BOXI PIAD issus des systèmes d'informations en ressources humaines (SIRH). Les données sont extraites à la date du 15 janvier 2019 et fournissent un état des lieux des promotions des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018.

Champs

3.1. Le recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant le recrutement des agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble à la date d'observation du 15 janvier et d'une arrivée dans le grade ou dans le corps entre le 1er septembre N-1 et le 31 octobre N-1.

3.2. Les résultats des concours de l'Académie de Grenoble pour la session 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les concours déconcentrés c'est à dire ceux organisés par les Rectorats d'Académie. Ils concernent le concours de professeur des écoles et les concours administratifs et médico-sociaux du secteur public. En sont donc exclus les autres concours qui sont des concours nationaux ainsi que tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant les concours de professeurs des écoles pour les sessions 2013 à 2018 et les concours administratifs et médico-sociaux du secteur public pour la session 2018.

3.3. La promotion des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les promotions des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et les corps des personnels hors enseignants du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant la promotion des agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble à la date d'observation du 15 janvier et d'une arrivée dans le grade ou dans le corps entre le 1er septembre N-1 et le 31 octobre N-1.

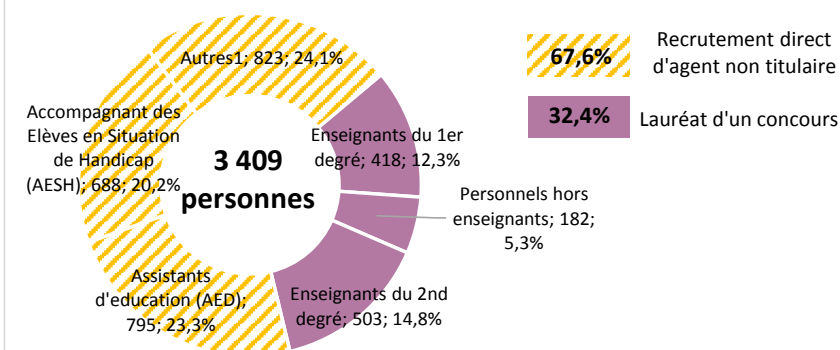
Quelques points de précision

3.1. Le recrutement des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018

2 306 agents non titulaires, y compris les apprentis, directement recrutés à la rentrée 2018
(+12,1% par rapport à l'année précédente)

1 103 lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel
(-15,2% par rapport à l'année précédente)

Répartition des agents non titulaires recrutés et des lauréats des concours de l'Académie de Grenoble - Secteur public - Rentrée 2018



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

⚠ La catégorie "Autres" regroupe tous les agents concernés en dehors des personnels d'assistance éducative.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018
Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019 / Direction des Examens et des Concours - Rectorat de Grenoble - Session 2018.

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, l'effectif des agents non titulaires recrutés directement augmente de 12,1%, respectivement 2 057 personnes à la rentrée 2017 contre 2 306 personnes à la rentrée 2018. Parmi eux, ce sont les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) qui voient leurs effectifs progresser fortement : +53,2% par rapport à l'année précédente.

Au contraire, à la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, l'effectif des lauréats des concours diminue de 15,2%, respectivement 1 301 personnes à la rentrée 2017 contre 1 103 personnes à la rentrée 2018. Parmi eux, ce sont les enseignants du 1er degré qui voient leurs effectifs diminuer fortement : -23,3% par rapport à l'année précédente.

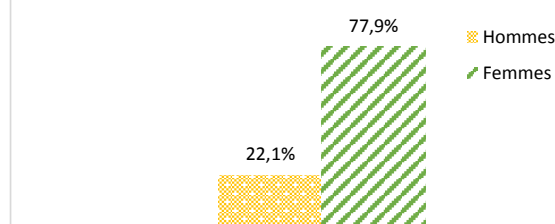
A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, les 2 306 agents non titulaires directement recrutés sont principalement des femmes : 77,9%.

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Sexe des agents non titulaires directement recrutés dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Rentrée 2018



Les concours de la session 2018

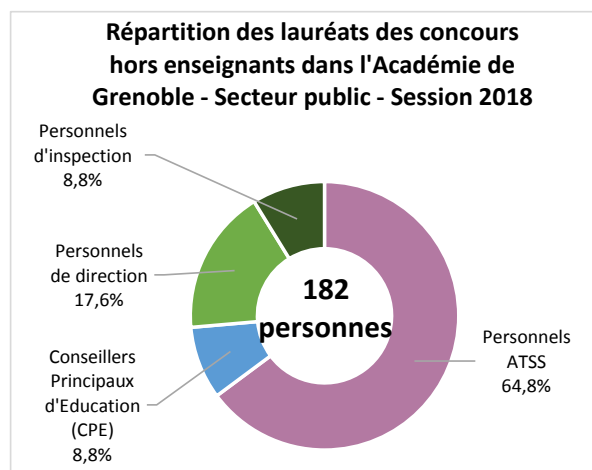
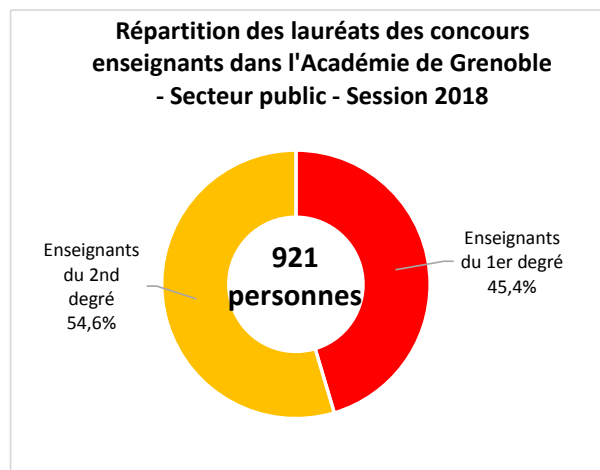
Concours de la session 2018	Enseignants du 1er degré	Enseignants du 2nd degré	Personnels ATSS	Conseillers Principaux d'Education (CPE)	Personnels de direction	Personnels d'inspection	Ensemble	
Concours externes	398	343	38	11			790	71,6%
Concours internes ¹	5	132	80	5	32	16	270	24,5%
Troisièmes concours	15	28					43	3,9%
Ensemble : concours	418	503	118	16	32	16	1 103	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

⚠ La catégorie "Concours internes" regroupe les concours internes, les concours réservés et les examens professionnels.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019 / Direction des Examens et des Concours - Rectorat de Grenoble - Session 2018.



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

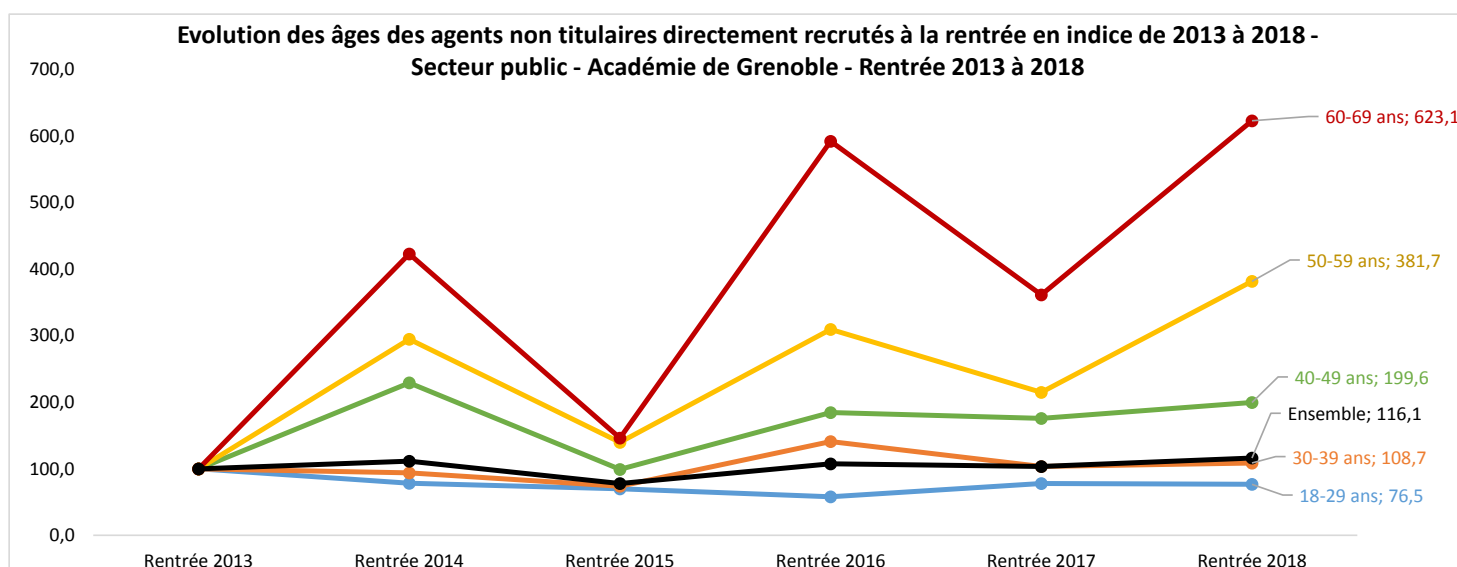
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019 / Direction des Examens et des Concours - Rectorat de Grenoble - Session 2018.

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, les 1 103 lauréats des concours de la session 2018 sont principalement des personnels enseignants : 83,5%. Parmi eux, ce sont les enseignants du 2nd degré qui sont majoritaires : 54,6% contre 45,4% pour les enseignants du 1er degré. Le nombre d'enseignants titulaires prenant leurs fonctions à la rentrée 2018 est en baisse de 18,6% par rapport à la rentrée 2017, cela est due à la diminution des postes des enseignants du 1er et du 2nd degrés de 1 132 postes en 2017 à 921 postes en 2018.

16,5% des lauréats des concours à la rentrée 2018 sont des personnels hors enseignants. Parmi eux, ce sont les personnels ATSS qui sont majoritaires : 64,8%.

Evolution des âges des agents non titulaires directement recrutés à la rentrée



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre N-1 et le 31 octobre N-1 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier. Certaines variations de données minimales peuvent être constatées par rapport aux publications dans les précédents Bilans Sociaux Académiques puisque les données n'étaient pas disponibles par tranches d'âge à cette époque et ont dû être extraites à la date du 10/07/2019. La tranche d'âge "18-19 ans" possédant des effectifs très faibles, ceux-ci sont donc regroupés avec les effectifs de la tranche d'âge "20-29 ans".

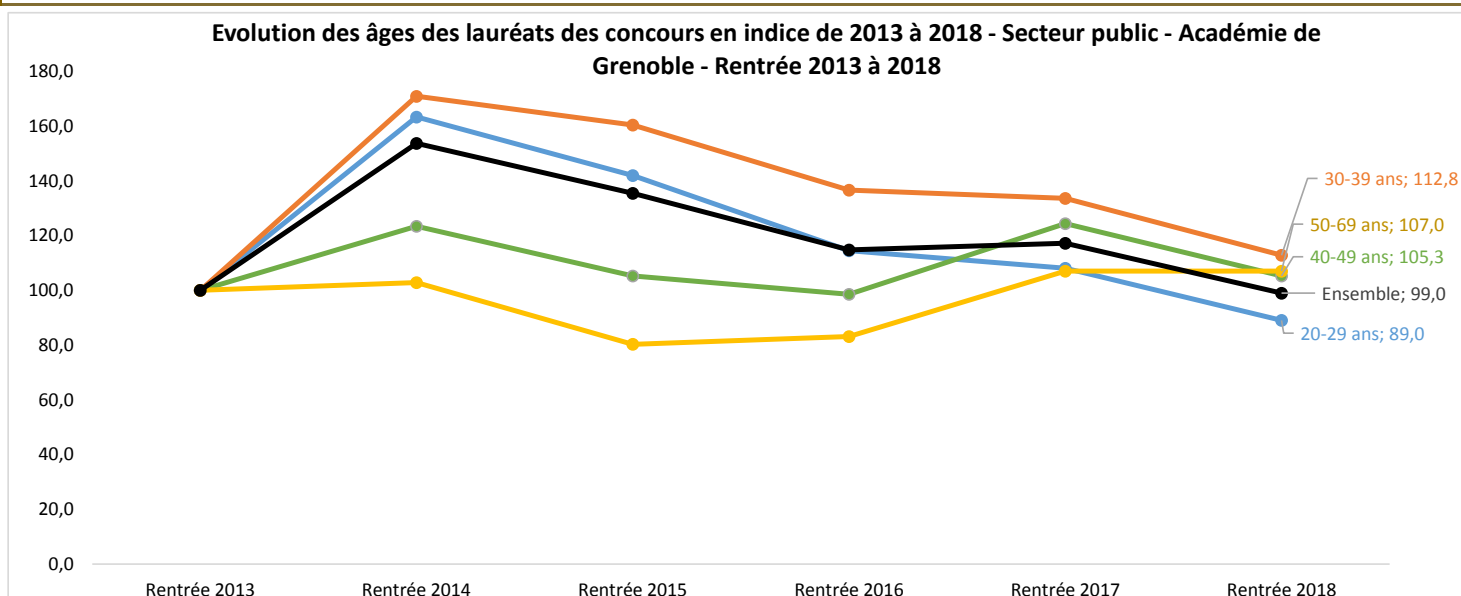
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2013 à 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01 - Date d'extraction: 10-07-2019.

Depuis la rentrée 2013, les effectifs des agents non titulaires recrutés directement ont augmenté de 16,1%. Parmi eux, c'est la tranche d'âge "60-69 ans" qui connaît l'évolution la plus importante : de 13 personnes à la rentrée 2013 à 81 personnes à la rentrée 2018. Cependant, une tranche d'âge diminue : celle des "18-29 ans" passant de 1 181 personnes à la rentrée 2013 à 904 personnes à la rentrée 2018.

De manière générale, les tranches d'âge des agents recrutés directement possèdent des similitudes : des augmentations aux rentrées 2014, 2016 et 2018 et des diminutions aux rentrées 2015 et 2017.

Evolution des âges des lauréats des concours



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre N-1 et le 31 octobre N-1 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier. Certaines variations de données minimales peuvent être constatées par rapport aux publications dans les précédents Bilans Sociaux Académiques puisque les données n'étaient pas disponibles par tranches d'âge à cette époque et ont dû être extraites à la date du 10/07/2019. La tranche d'âge "18-19 ans" possédant des effectifs nuls n'est pas représentée. La tranche d'âge "60-69 ans" possédant des effectifs très faibles, ceux-ci sont donc regroupés avec les effectifs de la tranche d'âge "50-59 ans". La nette augmentation des lauréats des concours à la rentrée 2014 comprend en plus des admis à la session normale, des admis à la session exceptionnelle.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2013 à 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01- Date d'extraction : 10-07-2019.

Depuis la rentrée 2013, les effectifs des lauréats des concours ont diminué de 1%. Parmi eux, c'est la tranche d'âge "20-29 ans" qui connaît la diminution la plus importante : de 557 personnes à la rentrée 2013 à 496 personnes à la rentrée 2018. La tranche d'âge "30-39 ans" connaît l'augmentation la plus importante : +12,8% entre la rentrée 2013 et la rentrée 2018.

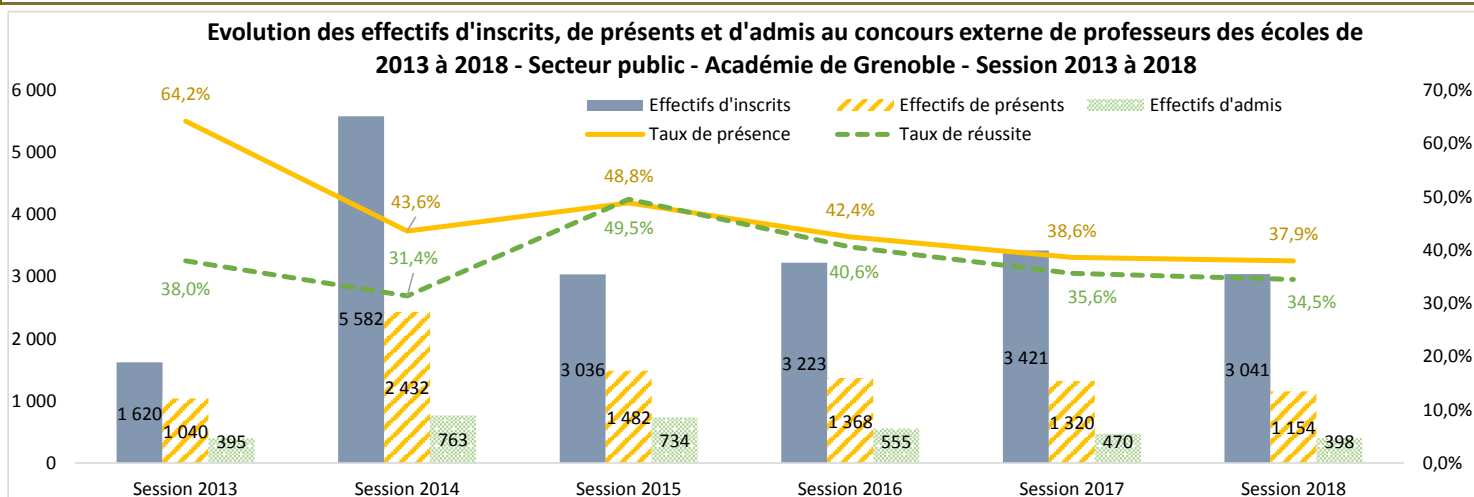
De manière générale, les tranches d'âge des lauréats des concours possèdent des similitudes : des augmentations aux rentrées 2014 (principalement due à la session exceptionnelle de 2014) et 2017 et des diminutions aux rentrées 2015, 2016 et 2018.

3.2. Les résultats des concours de l'Académie de Grenoble pour la session 2018



Indications : Les résultats aux concours sont présentés pour les seuls concours déconcentrés c'est à dire ceux organisés par les Rectorats d'Académie. Ils concernent le concours de professeur des écoles et les concours administratifs et médico-sociaux du secteur public. En sont donc exclus les autres concours qui sont des concours nationaux. Le taux de présence est le rapport entre le nombre de présents et le nombre d'inscrits. Le taux de réussite est le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de présents et le taux de poste est le rapport entre le nombre de postes et le nombre de présents.

Concours de professeur des écoles



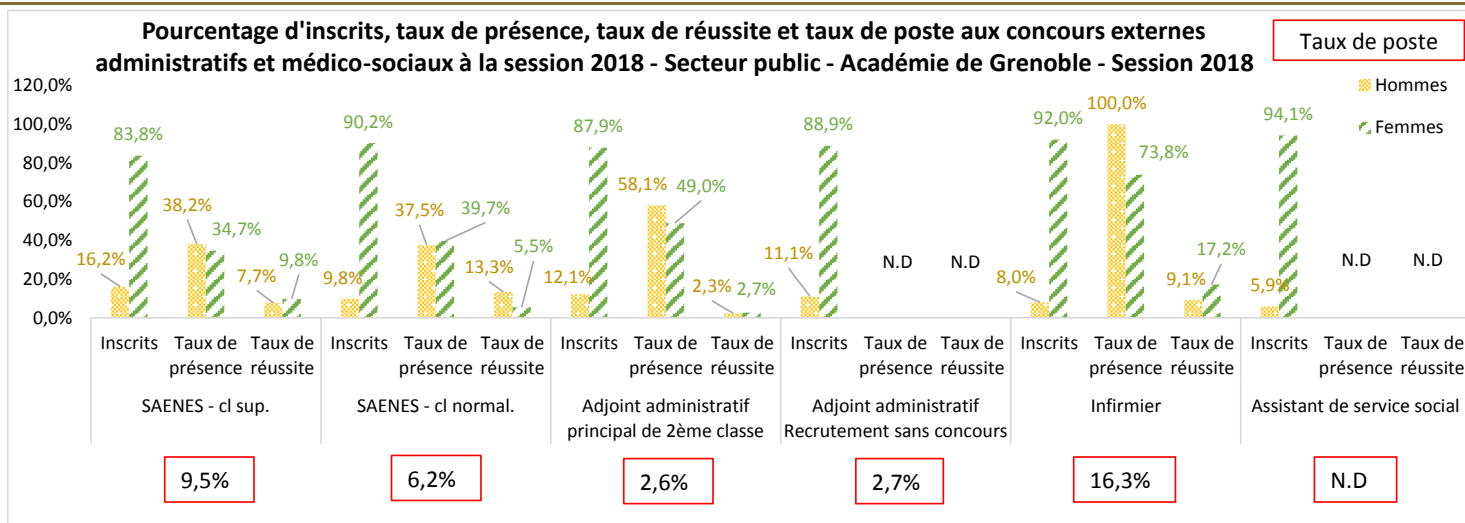
Indications : La nette augmentation des lauréats des concours à la rentrée 2014 comprend en plus des admis à la session normale, des admis à la session exceptionnelle.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Session 2013 à 2018

Source : Direction des Examens et des Concours - Rectorat de Grenoble - Session 2013 à 2018.

Depuis la session 2015, le nombre d'inscrits au concours externe de professeur des écoles reste stable : environ 3 000 personnes par session. Le nombre de personnes présentes lors des épreuves connaît une forte diminution à la session 2018 : de 1 320 personnes à la session précédente contre 1 154 personnes cette année. Cependant, le nombre d'inscrits est également en baisse depuis la session précédente : 3 041 personnes cette année contre 3 421 personnes l'année précédente. En ce qui concerne l'effectif d'admis, celui-ci ne cesse de baisser depuis la session 2014 : de 763 personnes pour cette dernière à 398 personnes pour cette année, soit une diminution de près de la moitié. Celui-ci est corrélé au nombre de postes qui ne cesse de diminuer depuis 2014.

Concours administratifs et médico-sociaux

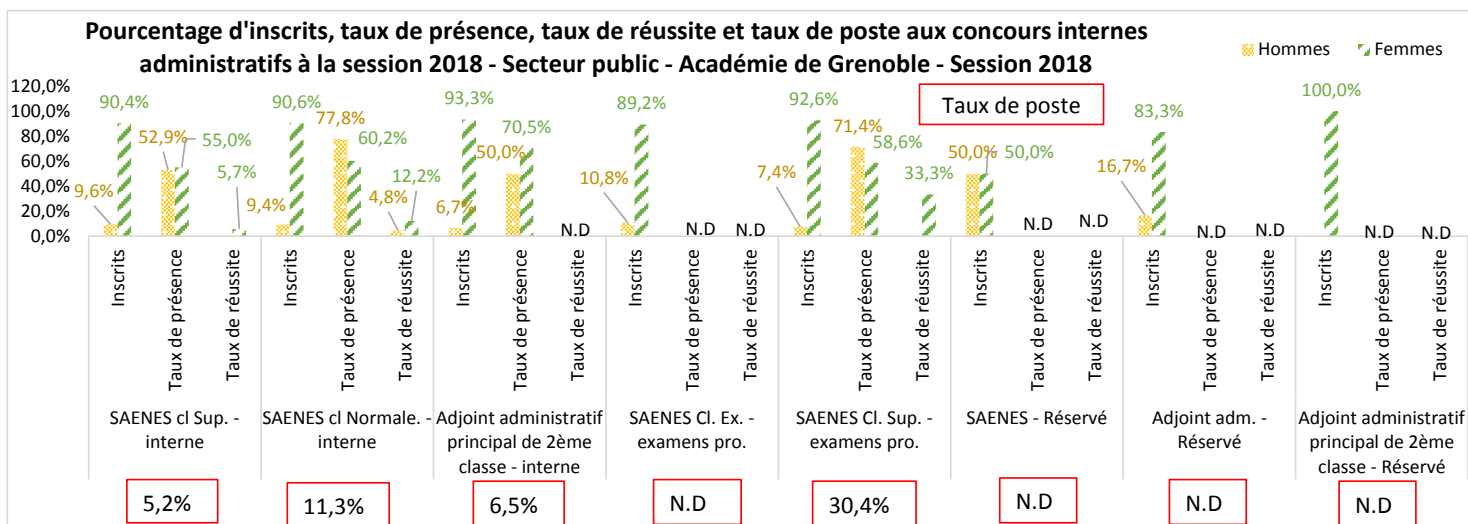


Indications : Les taux de présence et les taux de réussite genrés ne sont pas disponibles pour certains concours (notifiés N.D). Le taux de présence est le rapport entre le nombre de présents et le nombre d'inscrits. Le taux de réussite est le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de présents et le taux de poste est le rapport entre le nombre de postes et le nombre de présents.

Clé de lecture : Dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, pour la session 2018 du concours externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe, 87,9% des inscrits sont des femmes. 49% d'entre elles sont présentes et 2,7% sont admises. Le taux de poste pour ce concours est de 2,6%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Session 2018

A la session 2018 des concours externes administratifs et médico-sociaux de l'Académie de Grenoble, la part des femmes inscrites est supérieure à la part des hommes inscrites pour tous les types de concours : 88,7% contre 11,3%. Cependant, le taux de présence des hommes est supérieur à celui des femmes : 51,6% contre 46,6% (hors concours non genrés notés N.D). Le taux de réussite des femmes et des hommes reste très semblable : 6,6% contre 6,1% (hors concours non genrés notés N.D). Le taux de poste le plus important est celui concernant le concours d'infirmier : une personne présente a 16,3% de chance d'être admise.



Indications : Les taux de présence et les taux de réussite genrés ne sont pas disponibles pour certains concours (notifiés N.D). Le taux de présence est le rapport entre le nombre de présents et le nombre d'inscrits. Le taux de réussite est le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de présents et le taux de poste est le rapport entre le nombre de postes et le nombre de présents. La catégorie "Concours interne" regroupe les concours internes, les concours réservés et les examens professionnels.

Clé de lecture : Dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, pour la session 2018 du concours interne de secrétaire administrative de classe normale, 90,6% des inscrits sont des femmes. 60,2% d'entre elles sont présentes et 12,2% sont admises. Le taux de poste pour ce concours est de 11,3%.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Session 2018

Source : Direction des Examens et des Concours - Rectorat de Grenoble - Session 2018.

A la session 2018 des concours internes administratifs de l'Académie de Grenoble, la part des femmes inscrites est supérieure à la part des hommes inscrites pour tous les types de concours : 91,2% contre 8,8%. Cependant, le taux de présence des hommes est supérieur à celui des femmes : 63,8% contre 62,4% (hors concours non genrés notés N.D). Le taux de réussite des femmes est supérieur au taux de réussite des hommes : 8,7% contre 2,3% (hors concours non genrés notés N.D). Le taux de poste le plus important est celui concernant l'examen professionnel de secrétaire administrative de classe supérieure : une personne présente a 30,4% de chance d'être admise.

3.3. La promotion des personnels de l'Académie de Grenoble à la rentrée 2018



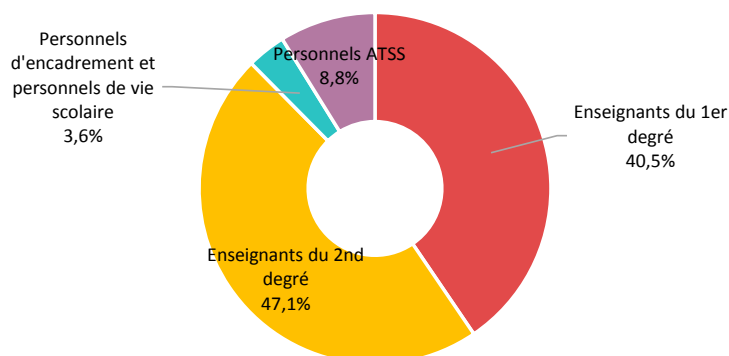
Indications : Les personnels peuvent être promus soit par tableau d'avancement (suite à une décision de l'autorité administrative de l'agent) soit par liste d'aptitude (demande de changement de corps soumis à certaines conditions : ancienneté, âge, diplôme...).

1 990 personnes promues à la rentrée 2018
(+32,9% par rapport à l'année précédente)

dont 70,2% de femmes
(-0,1 point par rapport à l'année précédente)

dont 96,7% par tableau d'avancement
(+1,9 point par rapport à l'année précédente)

Répartition des personnels promus dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Rentrée 2018



Les personnels peuvent être promus grâce à leur inscription dans **un tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude**. Les candidatures sont retenues en fonction de critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents. **Parmi les 1 990 agents promus à la rentrée 2018, 87,6% sont des enseignants.**

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnes en activité et rémunérées au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

Les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré

1 743 personnes promues à la rentrée 2018
(+39,8% par rapport à l'année précédente)

dont 67,9% de femmes
(+1,6 point par rapport à l'année précédente)

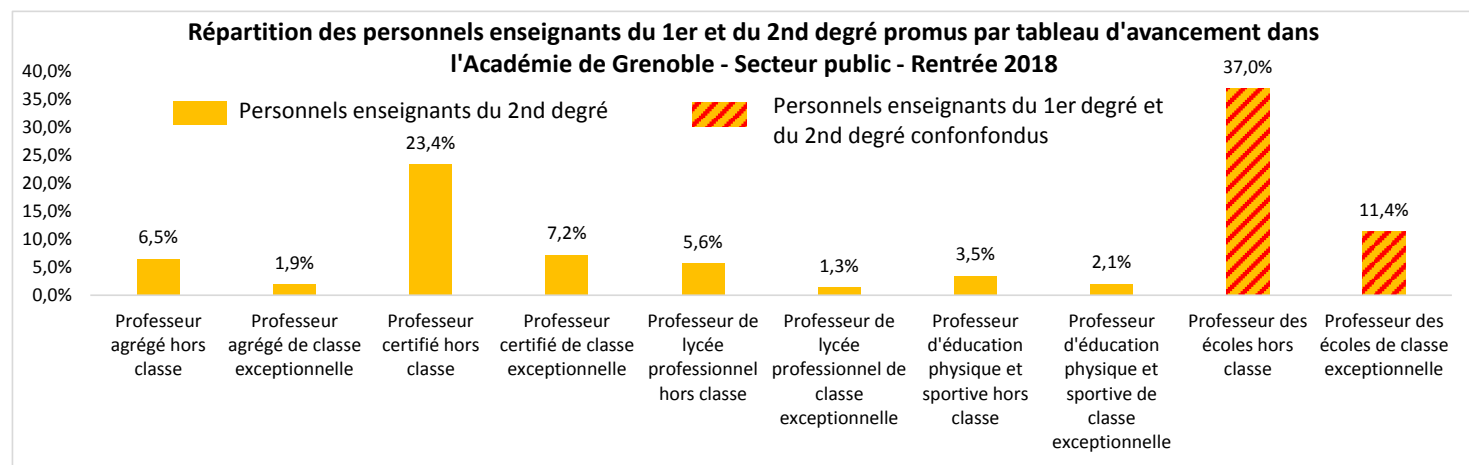
dont 97,8% par tableau d'avancement
(+2 points par rapport à l'année précédente)

Les promotions des personnels enseignants du 1er et 2nd degré par tableau d'avancement au grade de...	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Professeur agrégé hors classe	49	44,1%	62	55,9%	111	6,5%
Professeur agrégé de classe exceptionnelle	23	69,7%	10	30,3%	33	1,9%
Professeur certifié hors classe	145	36,3%	254	63,7%	399	23,4%
Professeur certifié de classe exceptionnelle	49	39,8%	74	60,2%	123	7,2%
Professeur de lycée professionnel hors classe	52	54,2%	44	45,8%	96	5,6%
Professeur de lycée professionnel de classe exceptionnelle	12	52,2%	11	47,8%	23	1,3%
Professeur d'éducation physique et sportive hors classe	24	40,7%	35	59,3%	59	3,5%
Professeur d'éducation physique et sportive de classe exceptionnelle	23	65,7%	12	34,3%	35	2,1%
Professeur des écoles hors classe	102	16,2%	528	83,8%	630	37,0%
Professeur des écoles de classe exceptionnelle	63	32,3%	132	67,7%	195	11,4%
Ensemble	542	31,8%	1 162	68,2%	1 704	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels enseignants du 1er et 2nd degré en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels enseignants du 1er et 2nd degré en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce graphique, les promotions concernent exclusivement les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, 37% des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré promus sont des professeurs des écoles atteignant le grade de la hors classe et 23,4% sont des professeurs certifiés atteignant également le grade de la hors classe.

Les promotions des personnels enseignants du 1er et 2nd degré par liste d'aptitude au grade de...	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Professeur agrégé classe normale	<10	63,6%	<5	36,4%	11	28,2%
Professeur certifié classe normale	5	45,5%	6	54,5%	11	28,2%
Professeur de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques	<5	50,0%	<5	50,0%	<5	<10%
Professeur d'éducation physique et sportive classe normale	<5	50,0%	<5	50,0%	<5	<5%
Professeur des écoles de classe normale	<5	27,3%	<10	72,7%	11	28,2%
Ensemble	18	46,2%	21	53,8%	39	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels enseignants du 1er et 2nd degré en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré promus par liste d'aptitude.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, 84,6% des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré promus sont des professeurs agrégés, des professeurs certifiés et des professeurs des écoles atteignant le grade de la classe normale.

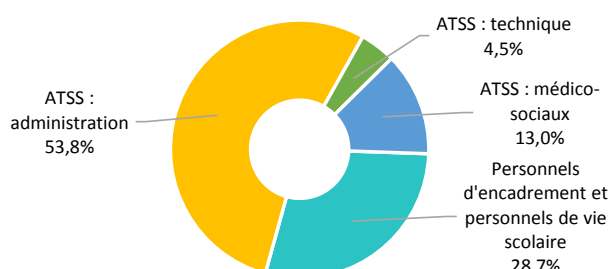
Les personnels d'encadrement, de vie scolaire et les personnels ATSS

247 personnes promues à la rentrée 2018
(-1,2% par rapport à l'année précédente)

dont 86,2% de femmes
(-4,6 points par rapport à l'année précédente)

dont 89,5% par tableau d'avancement
(-0,1 point par rapport à l'année précédente)

Répartition des personnels hors enseignants promus dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Rentrée 2018



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels hors enseignants en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Les promotions concernent exclusivement les personnels hors enseignants.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

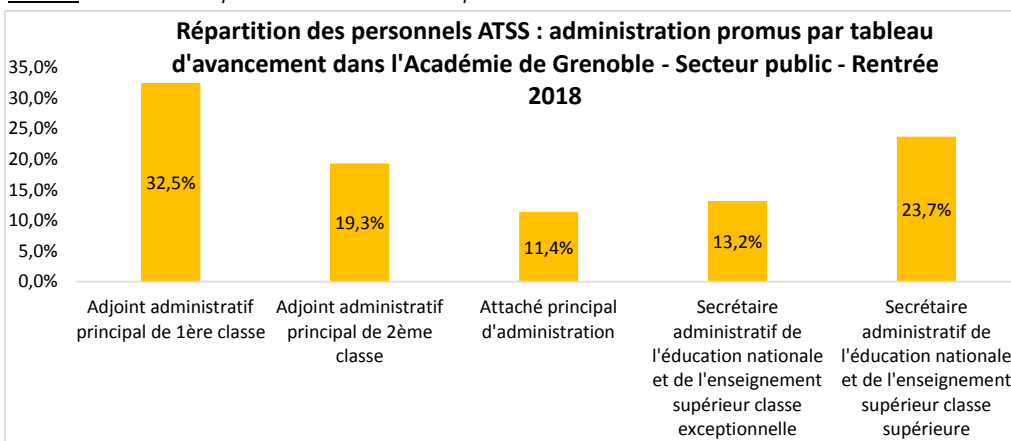
Les statistiques ci-dessous concernent exclusivement les promotions par tableau d'avancement qui sont très largement majoritaires. Quelques candidats inscrits dans un tableau d'avancement ont également passé un examen professionnel.

Les promotions des personnels ATSS d'administration par tableau d'avancement au grade de...	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Adjoint administratif principal de 1ère classe	<5	<3%	<40	<97%	37	32,5%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	<5	<5%	<20	<95%	22	19,3%
Attaché principal d'administration	<5	<30%	<10	<70%	13	11,4%
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle	<5	<7%	<15	<93%	15	13,2%
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure	<5	<10%	<25	<90%	27	23,7%
Ensemble	10	8,8%	104	91,2%	114	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels ATSS avec une fonction administrative en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels ATSS avec une fonction administrative promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels ATSS avec une fonction administrative en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce graphique, les promotions concernent exclusivement les personnels ATSS avec une fonction administrative promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, 32,5% des personnels ATSS avec une fonction administrative promus sont des adjoints administratifs principaux de 1ère classe.

Les promotions des personnels ATSS techniques par tableau d'avancement au grade de...	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	<5	<70%	<5	<30%	<5	50,0%
Adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe	<5	<50%	<5	<50%	<5	16,7%
Ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur	<5	<50%	<5	<50%	<5	16,7%
Ingénieur d'études hors classe du ministère de l'enseignement supérieur	<5	<50%	<5	<50%	<5	16,7%
Ensemble	<5	<70%	<5	<30%	<10	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels ATSS avec une fonction technique en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels ATSS avec une fonction technique promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

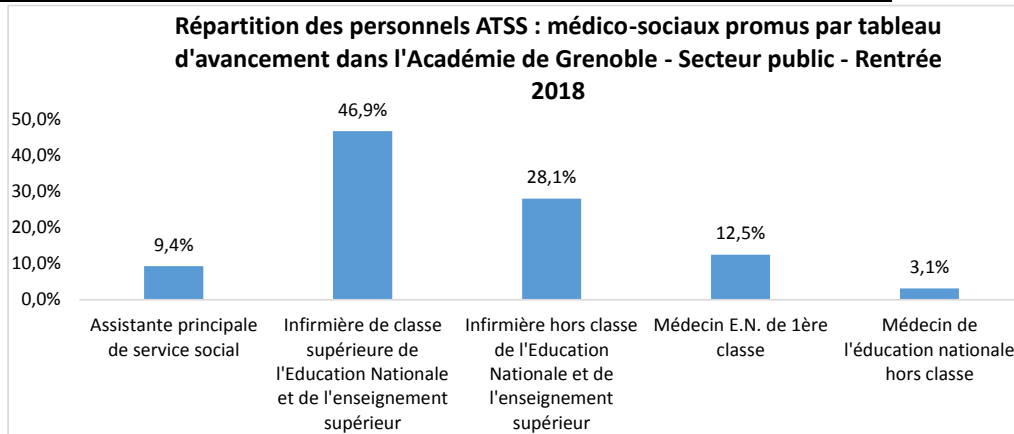
A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, 50% des personnels ATSS avec une fonction technique promus sont des adjoints techniques principaux de 1ère classe.

Les promotions des personnels ATSS médico-sociaux par tableau d'avancement au grade de...	Femmes	
	Effectifs	Pourcentage
Assistante principale de service social	<5	<10%
Infirmière de classe supérieure de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	15	46,9%
Infirmière hors classe de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	<10	<30%
Médecin E.N. de 1ère classe	<5	<15%
Médecin de l'éducation nationale hors classe	<5	<5%
Ensemble	32	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels ATSS avec une fonction médico-sociale en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels ATSS avec une fonction médico-sociale promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019



Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels ATSS avec une fonction médico-sociale en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce graphique, les promotions concernent exclusivement les personnels ATSS avec une fonction médico-sociale promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, 46,9% des personnels ATSS avec une fonction médico-sociale promus sont des infirmières de classe supérieure. A noter qu'aucun homme n'est comptabilisé.

Les promotions des personnels d'encadrement et de vie scolaire par tableau d'avancement au grade de...	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Conseiller principal d'éducation hors classe	8	34,8%	15	65,2%	23	32,4%
Conseiller principal d'éducation de classe exceptionnelle	<5	<30%	<5	<70%	<10	<10%
Psychologue de l'éducation nationale hors classe	<5	<15%	<25	<75%	<30	<40%
Psychologue de l'éducation nationale classe exceptionnelle	<5	<15%	<10	<75%	<10	<15%
Inspecteurs de l'Education Nationale	<5	<50%	<5	<50%	<5	<3%
Ensemble	16	22,5%	55	77,5%	71	

Indications : Les effectifs sont décomptés pour une date d'entrée dans le grade ou le corps entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018 des personnels d'encadrement et de vie scolaire en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale au 15 janvier 2019. Dans ce tableau, les promotions concernent exclusivement les personnels d'encadrement et de vie scolaire promus par tableau d'avancement.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Rentrée 2018

Source : BOXI PIAD - Requête Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01-2019

A la rentrée 2018, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, plus de 40% des personnels d'encadrement et de vie scolaire promus sont des psychologues de l'Education Nationale atteignant le grade de la hors classe.

4. La formation des personnels

Chiffres clés 2018-2019

- ❖ 73 218 candidatures déposées durant l'année scolaire 2018-2019 pour la formation continue des personnels du 1er degré :
 - 67 969 candidatures retenues soit un taux d'acceptation de 92,8%
- ❖ 55 964 stagiaires convoqués durant l'année scolaire 2018-2019 pour la formation continue des personnels du 1er degré :
 - 48 616 stagiaires présents soit un taux de présence de 86,9%
- 43 210 stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) soit un taux d'assiduité de 77,2%
 - ❖ 52 396 journées stagiaires décomptées pour la formation continue des personnels du 1er degré :
 - Durée moyenne : 1,1 jour
 - 93,8% de ces journées stagiaires s'articulent autour de trois objectifs principaux :
 - Formation professionnelle statutaire
 - Adaptation immédiate au poste de travail
 - Développement et acquisition de nouvelles compétences
- ❖ 3 354 modules réalisés durant l'année scolaire 2018-2019 pour la formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS
- ❖ 121 682 journées stagiaires décomptées durant l'année scolaire 2018-2019 pour la formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS :
 - 110 673 journées stagiaires pour la formation continue des enseignants du 2nd degré et des personnels de vie scolaire soit 91%
 - 11 009 journées stagiaires pour la formation continue des personnels ATSS et des personnels d'encadrement soit 9%
 - Ces journées stagiaires s'articulent autour de quatre objectifs principaux :
 - Construire une culture commune
 - Acquérir des compétences spécifiques
 - Débuter dans le métier
 - Evoluer dans son projet professionnel

Sources

4.1. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent des requêtes académiques d'EGIDE de BOXI PIAD issus de l'entrepôt de données GAIA (Gestion Académique Informatisée des Actions de formation). Les données sont extraites à la date du 6 juillet 2019 et fournissent un état des lieux de la formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble au cours de l'année scolaire 2018-2019.

4.2. La formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie proviennent du service "Formation Tout au Long de la Vie" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont extraites en juin 2019 et fournissent un état des lieux de la formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Champs

4.1. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les corps des personnels enseignants et hors enseignants exerçant dans le 1er degré du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant la formation continue suivie durant l'année scolaire 2018-2019 des agents du secteur public en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble dans le premier degré à la date d'extraction du 6 juillet 2019.

4.2. La formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

- ❖ Pour l'Académie de Grenoble, les effectifs de cette partie concernent les corps des personnels enseignants du 2nd degré et des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS du secteur public. En sont donc exclus tous les personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles concernant la formation continue suivie durant l'année scolaire 2018-2019 des agents en activité et rémunérés au titre de l'Education Nationale dans l'Académie de Grenoble en juin 2019.

Quelques points de précision

- ❖ Les données présentées dans la partie 4.1 : la formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 sont extraites à la date du 6 juillet 2019 pour l'année scolaire 2018-2019. Ainsi, les taux académiques restent indicatifs puisqu'ils peuvent être au moment de cette publication inférieurs à la réalité.
- ❖ Les évolutions présentées par rapport à l'année précédente dans la partie 4.1 : la formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble sont à relativiser puisque les sources de données n'ont pas été exactement extraites à la même période : le 2 juin 2018 pour l'année scolaire 2017-2018 et le 6 juillet 2019 pour l'année scolaire 2018-2019.
- ❖ Le **taux d'acceptation** est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées.
- ❖ Le **taux de présence** est le rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de stagiaires convoqués.
- ❖ Le **taux d'assiduité** est le rapport entre le nombre de stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) et le nombre de stagiaires convoqués.
- ❖ La **formation professionnelle statutaire** est destinée à fournir aux personnels accédant à un grade, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté ministériel. Elle est obligatoire.
- ❖ Les **autres formations** (adaptation immédiate au poste de travail, développement de qualification, préparation aux concours...) sont destinées à maintenir ou parfaire la compétence de l'agent au cours de sa carrière. Elles peuvent être obligatoires ou à la demande de l'agent.

4.1. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019



Indications : Les évolutions présentées par rapport à l'année précédente dans la partie 4.1 : la formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble sont à relativiser puisque les sources de données n'ont pas été exactement extraites à la même période : le 2 juin 2018 pour l'année scolaire 2017-2018 et le 6 juillet 2019 pour l'année scolaire 2018-2019. Le taux d'acceptation est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées. Le taux de présence est le rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de stagiaires convoqués. Le taux d'assiduité est le rapport entre le nombre de stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) et le nombre de stagiaires convoqués.

2 248 modules réalisés durant l'année scolaire 2018-2019
(-15% par rapport à l'année précédente)

67 969 candidatures retenues durant l'année scolaire 2018-2019
(+1,1% par rapport à l'année précédente)

55 964 stagiaires convoqués durant l'année scolaire 2018-2019
(-0,7% par rapport à l'année précédente)

48 616 stagiaires présents durant l'année scolaire 2018-2019
(+11% par rapport à l'année précédente)

52 396 journées stagiaires réalisées durant l'année scolaire 2018-2019
(+6% par rapport à l'année précédente)

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 73 218 candidatures déposées par les personnels du 1er degré, 67 969 ont été retenues ce qui correspond à un taux d'acceptation de 92,8% contre 88,9% au niveau national. 88,3% des candidatures déposées le sont par des enseignants.

Le taux d'acceptation maximal, égal à 100%, est détenu par plusieurs corps de personnels : les inspecteurs, les personnels de l'ASH, les tuteurs, les formateurs animateurs et les enseignants en SEGPA. Au contraire, le taux d'acceptation minimal, égal à 81,1% est détenu par les psychologues scolaires.

Taux d'acceptation concernant la formation continue des personnels du 1er degré dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : Le taux d'acceptation est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

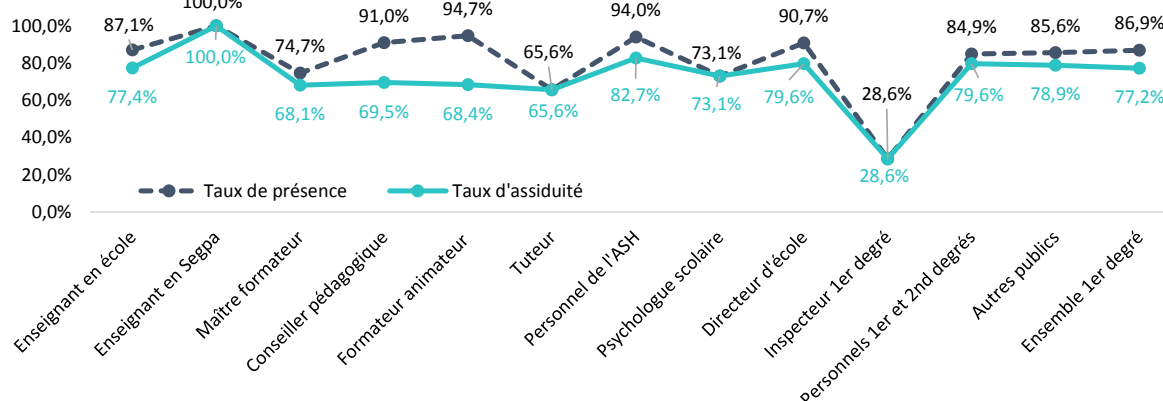
Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 55 964 stagiaires convoqués, 48 616 ont été présents ce qui correspond à un taux de présence de 86,9%.

Le taux de présence maximal, égal à 100%, est detenu par les enseignants en SEGPA. Au contraire, le taux de présence minimal, égal à 28,6% est détenu par les inspecteurs.

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 48 616 stagiaires présents, 43 210 ont été assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) ce qui correspond à un taux d'assiduité de 77,2%.

Les taux d'assiduité maximal et minimal concernent les mêmes corps de personnels que ceux cités précédemment pour le taux de présence.

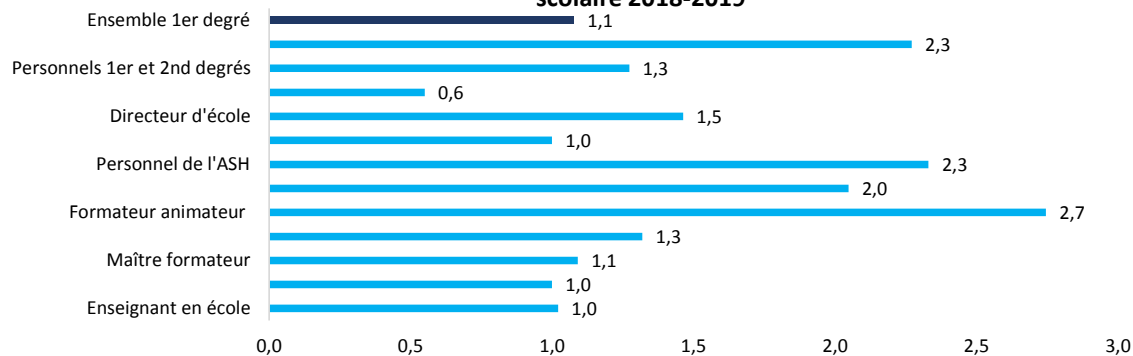
Taux de présence et taux d'assiduité concernant la formation continue des personnels du 1er degré dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : Le taux de présence est le rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de stagiaires convoqués et le taux d'assiduité est le rapport entre le nombre de stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) et le nombre de stagiaires convoqués.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

Durée moyenne des journées stagiaires concernant la formation continue des personnels du 1er degré dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 48 616 stagiaires présents, 52 396 journées stagiaires ont été délivrées ce qui correspond à une durée moyenne pour l'ensemble des journées de formation continue des personnels du 1er degré à 1,1 jour, identique à la durée moyenne nationale.

La durée moyenne maximale, égale à 2,7 jours, est détenue par les formateurs animateurs. Au contraire, la durée moyenne minimale égale à 0,6 jour est détenue par les inspecteurs du 1er degré.

Les objectifs des formations

97,1% des stagiaires présents effectuent des formations regroupées autour de 3 objectifs principaux :

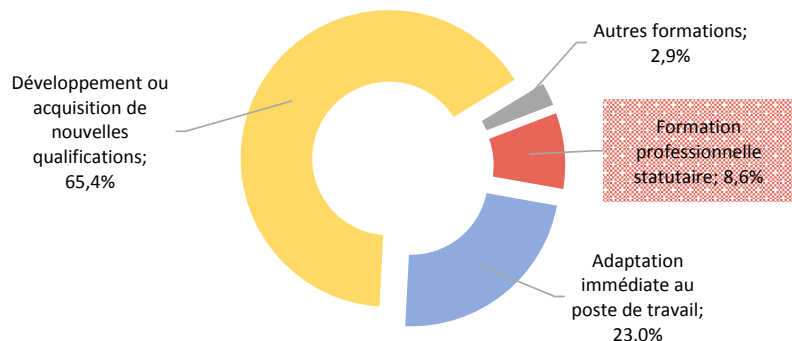
- ① Formation professionnelle statutaire
- ② Adaptation immédiate au poste de travail
- ③ Développement ou acquisition de nouvelles qualifications

Légende :



Formations obligatoires dès l'entrée dans le grade

Répartition des stagiaires présents par objectifs de formation des personnels du 1er degré dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : La catégorie "Autres formations" comprend le développement des compétences liées aux activités de formation, l'élaboration de ressources, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, la préparation aux examens et concours et la formation diplômante.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

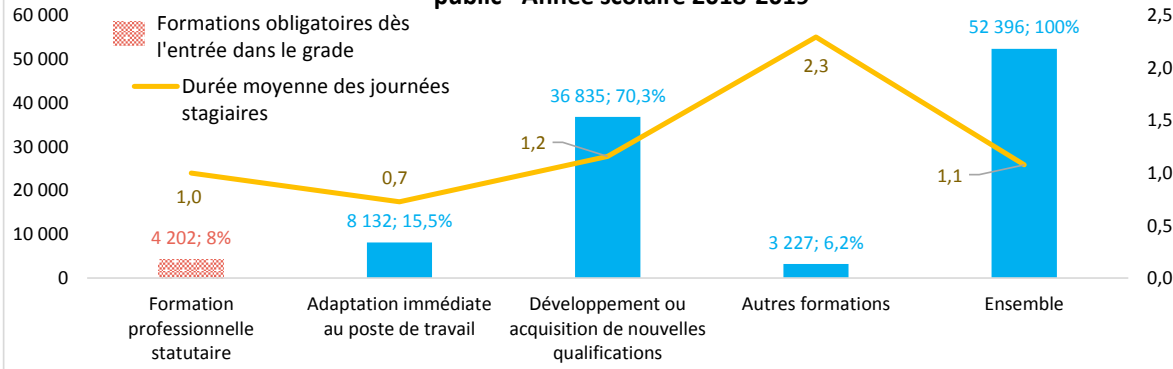
Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 48 616 stagiaires présents, 65,4% suivent une formation poursuivant comme objectif le développement ou l'acquisition de nouvelles qualifications. Cette dernière peut être obligatoire ou à la demande de l'agent.

Indications : La catégorie "Autres formations" comprend le développement des compétences liées aux activités de formation, l'élaboration de ressources, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, la préparation aux examens et concours et la formation diplômante.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019
Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

Répartition du nombre de journées stagiaires et des durées moyennes par objectifs de formation des personnels du 1er degré dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 52 396 journées stagiaires décomptées, 70,3% sont comptabilisées dans une formation poursuivant comme objectif le développement ou l'acquisition de nouvelles qualifications. Cette dernière peut être obligatoire ou à la demande de l'agent. Cependant, la durée moyenne de ces journées stagiaires n'est pas la plus longue. C'est celle concernant les autres formations qui détient la durée moyenne maximale : 2,3 jours.

4.2. La formation continue des enseignants du 2nd degré, des personnels de vie scolaire, des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

3 354 actions réalisées durant l'année scolaire 2018-2019

(+9,8% par rapport à l'année précédente)

66 742 candidatures retenues durant l'année scolaire 2018-2019

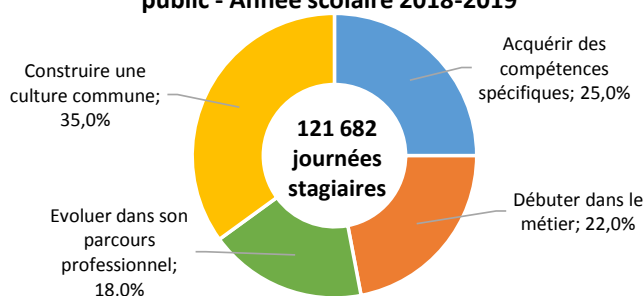
(+24,7% par rapport à l'année précédente)

121 682 journées stagiaires réalisées durant l'année scolaire 2018-2019

(+34,1% par rapport à l'année précédente)

Répartition du nombre de journées stagiaires par objectifs de formation

Répartition du nombre de journées stagiaires par objectifs de formation des enseignants du 2nd degré, des personnels d'encadrement, des personnels de vie scolaire et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les personnels enseignants du 2nd degré, les personnels d'encadrement, les personnels de vie scolaire et les personnels ATSS sont ici confondus.

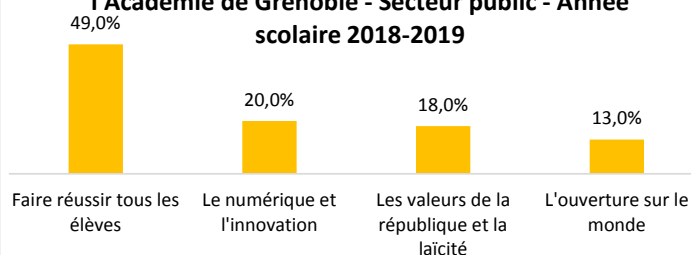
Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 121 682 journées stagiaires décomptées, 35% sont comptabilisées dans une formation poursuivant comme objectif de construire une culture commune.

Objectif : Construire une culture commune

Répartition du nombre de journées stagiaires pour l'objectif de formation : construire une culture commune des enseignants du 2nd degré, des personnels d'encadrement, des personnels de vie scolaire et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Dans le cadre de sa politique de formation, l'académie poursuit la mise en oeuvre des formations interdisciplinaires, inter-catégorielles et parfois inter-degré selon 4 axes :

- ❖ **Faire réussir tous les élèves** : la gestion de l'hétérogénéité, l'école bienveillante et la continuité des parcours ;
- ❖ **Le numérique et l'innovation** dont l'éducation aux médias et à l'information ;
- ❖ **Les valeurs de la République et la laïcité** : le parcours éducatif de santé, la lutte contre les discriminations et contre la radicalisation, le PSC1... ;
- ❖ **L'ouverture sur le monde** : les actions culturelles et artistiques, l'ouverture sur les langues, à l'international et sur l'entreprise, l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EDD) et la culture scientifique.

La notion de parcours de l'élève a une place prépondérante dans la politique de l'académie, c'est donc naturellement que l'axe « **Faire réussir tous les élèves** » continu son développement.

Indications : Les personnels enseignants du 2nd degré, les personnels d'encadrement, les personnels de vie scolaire et les personnels ATSS sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

Formations d'initiative territoriale :

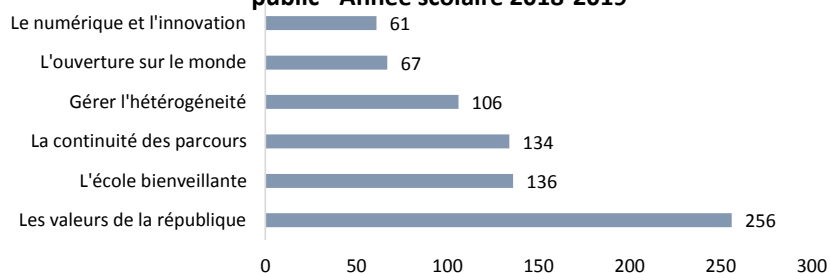
En complément de l'offre dite « institutionnelle », les établissements et les territoires sont accompagnés par la délégation à la FTLV pour analyser les besoins des personnels dans le cadre d'une gestion des ressources humaines de proximité. A l'issue de cette analyse, des formations « sur mesure » sont mises en place. Ce sont 760 actions d'initiative territoriale qui ont été déployées au cours de cette année avec 11 876 personnes formées.

Indications : Les personnels enseignants du 2nd degré, les personnels d'encadrement, les personnels de vie scolaire et les personnels ATSS sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - CTA du 24 juin 2020

Répartition du nombre d'actions de formation d'initiative territoriale des enseignants du 2nd degré, des personnels d'encadrement, des personnels de vie scolaire et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



4.2.1. La formation continue des enseignants du 2nd degré et des personnels de vie scolaire de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

Objectif : Acquérir des compétences spécifiques

L'accent a été mis cette année sur l'accompagnement de la réforme du lycée et sur la transformation de la voie professionnelle.

- ❖ **Formations concernant l'accompagnement du parcours de l'élève déployées sur trois niveaux : 3 000 journées stagiaires**
 - **Niveau ① : Acculturation du plus grand nombre** : une formation ouverte à distance à travers un parcours M@gistere en autoformation (plus de 2 300 candidats inscrits, notamment tous les professeurs principaux de 3^{ème} et 2^{nde}) ;
 - **Niveau ② : Accompagnement à l'évolution des pratiques** : des formations de bassin pour les professeurs principaux de 3^{ème} : 22 présentiels regroupant chacun 30 à 40 enseignants. De plus, des séminaires sont mis en place suivis d'ateliers thématiques à destination de deux professeurs principaux de 2^{nde} par établissement public, des chefs d'établissement et des directeurs de Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ;
 - **Niveau ③ : Approfondissement avec des formations d'immersion entre l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université Savoie Mont Blanc (USMB)** : des binômes d'enseignants de terminales et d'enseignants du supérieur ont été constitués afin de permettre un partage d'expérience par «immersion croisée» en facilitant la participation à des moments clés de l'accompagnement à l'orientation au lycée et à l'université.

- ❖ **Formations en vue de la mise en œuvre de la réforme du lycée général : 11 074 stagiaires convoqués**
 - **Etape ① : A partir de janvier** : mise en place de réunions constituées des groupes de formateurs par les Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) en vue de la préparation des journées de formations disciplinaires en lien avec les actions de formation nationales (Plan National de Formation) ;
 - **Etape ② : A partir de mars** : déploiement des formations disciplinaires sur les nouveaux programmes et nouveaux enseignements. Ainsi, ce sont **11 074 stagiaires qui ont été convoqués à une journée de formation par discipline** sur les nouveaux programmes et **entre une et trois journées de formation sur les nouveaux enseignements et spécialités** pour les enseignants concernés. **L'accompagnement se poursuivra en 2019-2020, sur les champs transversaux notamment.**

- ❖ **Formations en vue de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle : 1 400 enseignants formés**

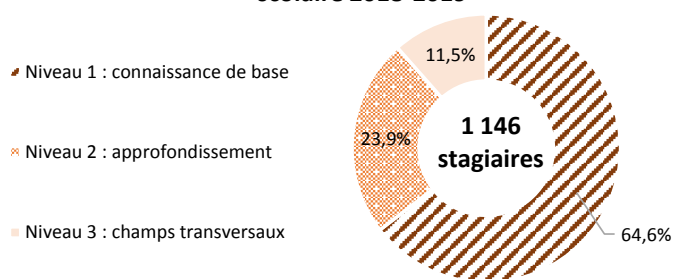
Afin d'accompagner les équipes pédagogiques, **des réunions d'information sur les enjeux de cette réforme** ont été organisées par regroupement territorial de deux à trois établissements. **Ainsi, 54 réunions ont été programmées en novembre et décembre 2018. Elles ont permis de former plus de 1 400 enseignants.** De plus, 3 224 stagiaires ont été convoqués dans le cadre des **journées de l'inspection, des formations accompagnant la mise en œuvre de trois nouvelles familles de métiers, des 3^{ème} prépa-métier...** De même cet accompagnement se poursuivra en 2019 – 2020 sur ces nouveaux enjeux : co-intervention, chefs d'œuvre, modules de terminale...

Objectif : Débuter dans le métier

Dans le cadre du projet de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'académie de Grenoble, la mise en œuvre du continuum de formation s'est poursuivie. A cet égard, cinq axes de travail ont été investis :

- **Axe ① : Les étudiants de niveau Master 1** : les étudiants de Master 1 ont bénéficié d'un cours sur les enjeux actuels du système éducatif et ont participé à un TD à distance proposés sur quatre thématiques : éducateur responsable, inclusion, numérique et valeurs de la République ;
- **Axe ② : Les parcours adaptés** : les lauréats des concours déjà titulaires d'un master ou dispensés de titre sont inscrits en Diplôme Universitaire (DU) et bénéficient d'un parcours de formation adapté qui est défini lors d'un entretien en début d'année scolaire. Pour le second degré, ce sont 8 modules adaptés différents de 18h qui ont été proposés par l'académie pour 21 groupes de stagiaires. En complément, de ces modules, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) propose également des modules et préceptorats adaptés aux besoins ;
- **Axe ③ : Les professeurs stagiaires** : à la fin du mois d'août et début du mois de septembre, 578 professeurs stagiaires ont été accueillis, ils ont bénéficié d'une formation d'aide à la préparation des premières journées d'enseignement : disciplinaire (9h) et «conduite de classe» (6h) ;
- **Axe ④ : La formation des professeurs stagiaires à temps plein** : les professeurs stagiaires à temps plein ont suivi une formation disciplinaire : 680 journées convoquées pour 97 personnes. Pour l'année scolaire 2018-2019, 64 stagiaires «temps plein» ont intégré le dispositif dédié aux stagiaires en parcours adapté et ont pu bénéficier de 8 modules de formation différents : autorités, ancrage corporel, voix, communication non verbale, motivation de l'élève, approche par compétences, laïcité et citoyenneté, élèves allophones, école inclusive et l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) ;
- **Axe ⑤ : L'accompagnement des néo-titulaires** : 488 enseignants et CPE néo-titulaires ont bénéficié de modules de formation spécifiquement constitués à leur intention. Un questionnaire d'auto positionnement a permis de recueillir leurs besoins à l'issue de la formation initiale et au regard de leurs premiers mois d'exercice dans un nouveau contexte. 17 modules différents (de découverte ou

Répartition du nombre de stagiaires par niveau de formation des personnels du 2nd degré et des personnels de vie scolaire contractuels dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : Les enseignants du 2nd degré et les personnels de vie scolaire sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

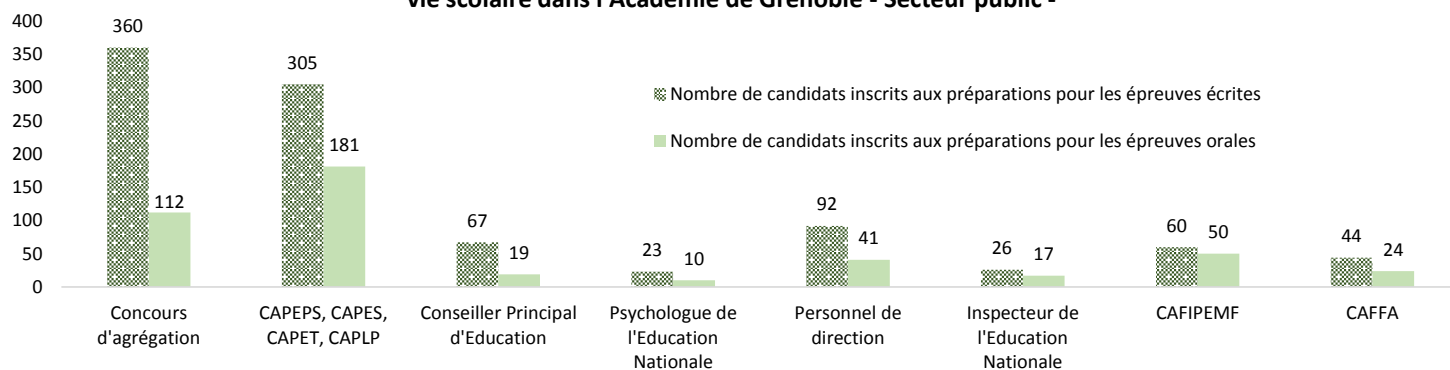
La formation des contractuels a été organisée sur trois niveaux de formation :

- ❖ **Niveau ①** : Un premier niveau qui apporte des connaissances de base de la fonction : connaissance des droits et des obligations, connaissance des bases de la gestion de classe, compréhension de la construction de séquences pédagogiques... ;
- ❖ **Niveau ②** : Un deuxième niveau qui s'adresse à des enseignants contractuels ayant au moins une année d'expérience et qui veulent ou ont besoin d'approfondir les connaissances acquises ;
- ❖ **Niveau ③** : Un troisième niveau de formation pour approfondir les connaissances disciplinaires dans des champs transversaux.

Dans le cadre d'une expérimentation, des moyens ont été alloués à deux bassins de formation de l'académie : Bassin du Chablais et Bassin du pays du Mont Blanc, afin de tester la mise en œuvre d'une Gestion en Ressource Humaine (GRH) de proximité pour ces personnels. Les organisations ont été différentes et ont permis la mise en place de nouvelles formations, de modules au choix, du tutorat... Un bilan sera réalisé prochainement pour envisager une extension du dispositif.

Objectif : Evoluer dans son parcours professionnel

Répartition du nombre de candidats pour les préparations aux concours internes et aux bilans de formation des personnels enseignants du 2nd degré, de personnels d'encadrement et de personnels de vie scolaire dans l'Académie de Grenoble - Secteur public -



Indications : Les enseignants du 2nd degré et les personnels de vie scolaire sont ici confondus.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

L'ensemble des formations a été réalisé de façon décentralisée (Drôme-Ardèche, Isère, Savoie et Haute-Savoie) et en groupes inter-degrés, ce qui a été très positif. Pour permettre un meilleur accompagnement dans le temps des candidats aux épreuves orales, la session de formation a débuté dès la fin mai 2018.

❖ La formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) : 1 972 journées stagiaires pour 58 inscrits

Cette formation résulte d'un partenariat fort entre le Rectorat et l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'académie de Grenoble afin de prendre en compte les évolutions dans le domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés. La formation préparant aux épreuves du CAPPEI se déroule sur une année scolaire et est conjointe pour les 1^{er} et 2nd degrés. Elle se déroule sous forme d'un parcours de formation déterminé en fonction de l'emploi visé et composé :

- d'un tronc commun de 144 heures comportant 6 modules ;
- de deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures ;
- d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures.

❖ La formation concernant le Diplôme Inter-Universitaire - Enseigner l'Informatique au Lycée (DIU EIL) : 56 inscrits

Il s'agit d'une formation nouvelle, conséquente, de 150 h en présentiel et 50h en distanciel, répartie en 5 blocs et sur deux années scolaires :

- Blocs ① à ③ : ils traitent prioritairement des contenus propres au futur programme de Numérique et Science Informatique (NSI) de la classe de première avec une mise en oeuvre avant la rentrée 2019 ;
- Blocs ④ et ⑤ : ils concernent plus particulièrement les nouvelles notions propres à la classe de terminale et seront déployés durant l'année scolaire 2019-2020.

Chaque bloc permet d'apporter à l'enseignant le recul nécessaire sur un ou plusieurs domaines fondamentaux de l'informatique. Celui-ci fait le lien avec les contenus des blocs précédents et aborde des questions didactiques et/ou historiques associées. Cette formation s'adresse à des enseignants attestant déjà d'un niveau prérequis (pour la plupart, déjà habilités à enseigner l'actuelle spécialité Informatique Science Numérique (ISN) de terminale).

4.2.2. La formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATSS de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019

11 009 journées stagiaires réalisées durant l'année scolaire 2018-2019
(-3,9% par rapport à l'année précédente)

➤ **3 215 journées stagiaires pour les personnels d'encadrement soit 29,2% de l'effectif total**
(-22,2% par rapport à l'année précédente)

➤ **7 794 journées stagiaires pour les personnels ATSS soit 70,8%**
(+6,5% par rapport à l'année précédente)

Répartition du nombre de journées stagiaires par objectifs de formation

Répartition du nombre de journées stagiaires des personnels d'encadrement et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

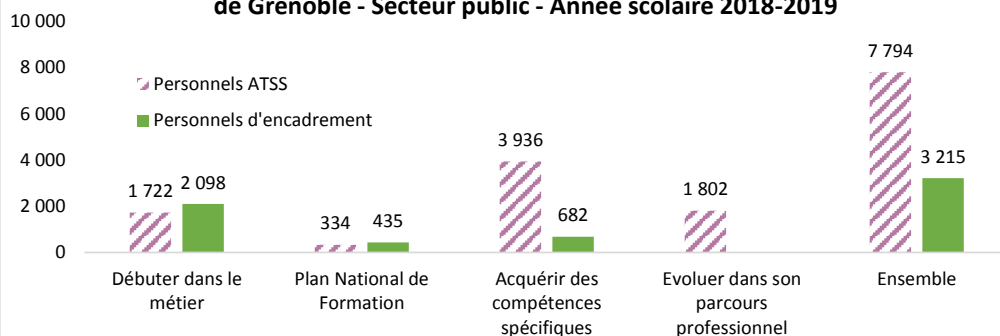
Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, une majorité de journées stagiaires : **70,8%** sont effectuées par les personnels ATSS.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

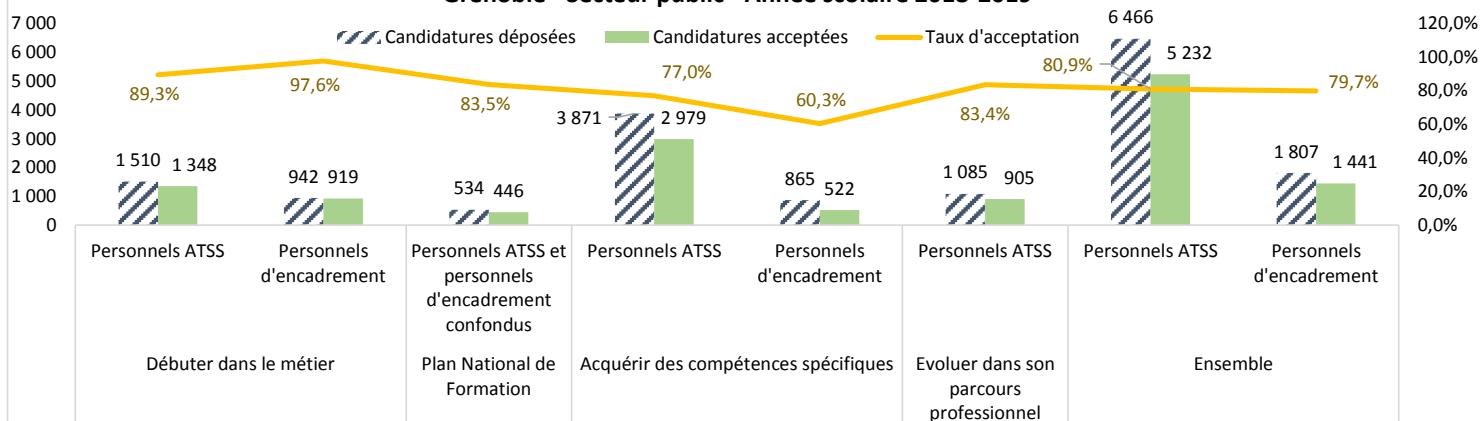
Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, parmi les 11 009 journées stagiaires décomptées, **41,9%** sont comptabilisées dans une formation possédant comme objectif d'acquérir des compétences spécifiques.

Répartition du nombre de journées stagiaires par objectifs de formation des personnels d'encadrement et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Répartition du nombre de candidatures déposées, de candidatures acceptées et du taux d'acceptation par objectifs de formation des personnels d'encadrement et des personnels ATSS dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année scolaire 2018-2019



Indications : Le taux d'acceptation est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : Formation Tout au Long de la Vie - Rectorat de l'Académie de Grenoble - Date d'observation : juin 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019, dans le secteur public de l'académie de Grenoble, les personnels ATSS ont déposés 6 466 candidatures, parmi elles, 5 232 ont été acceptées soit 80,9%. Les personnels d'encadrement, quant à eux, ont déposés 1 807 candidatures, parmi elles, 1 441 ont été acceptées soit 79,7%.

Le taux d'acceptation maximal, égal à 97,6%, est détenu par les personnels d'encadrement concernant l'objectif : débuter dans le métier.

Objectif : Acquérir des compétences spécifiques
--

Cette année, la FTLV a élargie les ateliers d'échanges de pratiques pour les secrétaires de direction, d'élèves et d'intendance. **Le but était de réunir les trois spécialités et des représentants de collèges et lycées pour :**

- ❖ que chacun prenne conscience **des tâches de leurs collègues** au sein d'un même établissement afin de décloisonner l'intendance et l'administration ;
- ❖ que chacun comprenne **le circuit des dossiers** gérés : du collège vers le lycée ;
- ❖ que chacun prenne conscience **d'appartenir à un même établissement** ;
- ❖ que chacun puisse **échanger des méthodes et des bonnes pratiques**.

Pour cela, des binômes ont été recrutés qui étaient motivés pour animer ces ateliers. 10 sessions ont été ouvertes : deux en Drôme et en Ardèche, cinq en Isère et trois en Savoie et Haute-Savoie. Les retours sont très positifs et les intéressés demandent une plus grande fréquence de ces rencontres : environ une par trimestre. **Cette année encore, un effort a été porté sur les formations en « communication/management » pour les personnels ATSS, formations très demandées par ces personnels : 838 journées stagiaires contre 537 l'an dernier, soit une augmentation de 56,1%.**

Objectif : Débuter dans le métier
--

Pour alléger l'année d'adaptation à l'emploi des nouveaux gestionnaires, la formation hebdomadaire a été étalée sur l'année scolaire 2018-2019 et se poursuivra sur le début de l'année scolaire 2019-2020.

- ❖ **Deux jours de formation sont assurés pour les volontaires du service civique** : l'un est animé par des formateurs académiques sur la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, l'autre par la Ligue de l'enseignement qui les informent sur les débouchés que leur offre notamment l'Institut de l'engagement et leur propose différents ateliers : écriture, cinéma... Leurs tuteurs bénéficient d'une demi-journée de formation. **L'ensemble représente 502 journées de formation**. Les volontaires du service civique bénéficient en plus d'une formation au « PSC1 » d'une journée, assurée par les unions départementales des sapeurs- pompiers et financée par le rectorat.

Objectif : Evoluer dans son parcours professionnel

1 802 journées stagiaires ont été convoquées pour cet objectif. Il s'agit des préparations aux concours administratifs et de laboratoire pour l'écrit et pour l'oral. A noter que toutes les candidatures sont retenues.

5. La politique sociale académique

Chiffres clés 2018-2019

- ❖ **1 003 819 euros dépensés** pour l'action sociale durant l'**année civile 2018** dans le secteur public de l'Académie de Grenoble :
 - **46,2%** sont des **Prestations InterMinistérielles (PIM)**
 - **31,6%** sont des prestations **d'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA)**
 - **22,3%** sont des **Aides Exceptionnelles (AE)**

Sources

- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les dépenses de ce chapitre proviennent du service "Division Budgétaire et Financière" du Rectorat de l'Académie de Grenoble. Les données sont extraites en mars 2019 et fournissent un état des lieux des dépenses concernant la politique sociale de l'Académie pour l'année civile 2018. Les évolutions de ces dépenses sur plusieurs années proviennent des mêmes sources.**

Champs

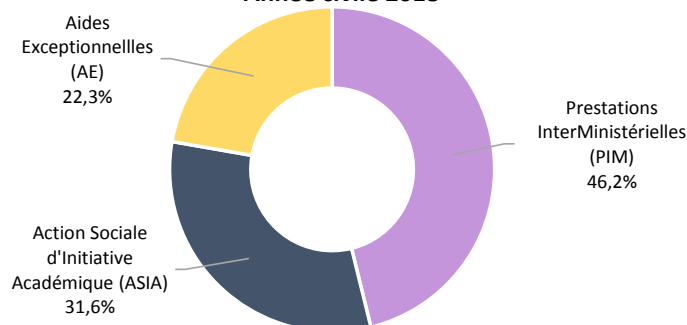
- ❖ **Pour l'Académie de Grenoble, les dépenses de ce chapitre concernent le Programme Budgétaire Opérationnel (BOP) 214 qui décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale" et le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 150 qui décompte les agents relevant du programme "formations supérieures et recherche universitaire" du secteur public. En sont donc exclus tous le personnels du secteur privé (présentés dans un second Bilan Social Académique). Les données retenues sont donc celles provenant du service "Division Budgétaire et Financière" et concernant les agents des BOP 214 et 150 du secteur public dans l'Académie de Grenoble pour l'année civile 2018.**

La politique sociale de l'Académie de Grenoble pour l'année civile 2018

1 003 819 euros
(+10,7% par rapport à l'année précédente)

46,2% sont des Prestations InterMinistérielles (PIM)
(-0,3 point par rapport à l'année précédente)

Répartition des dépenses concernant l'action sociale pour les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) 214 et 150 par actions dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année civile 2018



Indications : Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale" et le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 150 décompte les agents relevant du programme "formations supérieures et recherche universitaire".
Champ : BOP 214 et 150 - Secteur public - Académie de Grenoble - Année civile 2018.

Source : Division Budgétaire et Financière - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier 2018 à Décembre 2018.

Dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, les dépenses des Prestations InterMinistérielles (PIM) pour l'année 2018, sont majoritaires : 46,2%.

L'action sociale de l'Etat en faveur des personnels est un élément important de la politique de gestion des ressources humaines et contribue à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des agents et de leurs familles. Elle est exercée par le biais de Prestations InterMinistérielles (PIM) et au niveau académique par des aides spécifiques et adaptées au territoire (ASIA), en application de la circulaire ministérielle du 17 février 2014 et des besoins spécifiques constatés localement. En outre, la médecine de prévention est aussi un axe de cette politique. L'Etat apporte ainsi des aides aux dépenses des personnels en matière de restauration en contribuant notamment au fonctionnement des restaurants administratifs. Elle porte aussi sur des domaines plus privés de la vie des agents comme le logement : aides à l'installation, financement de séjours pour l'enfance... et propose quelques aides spécifiques pour accompagner les moments difficiles de la vie : secours, prêts à taux 0. Enfin, des allocations spéciales sont versées aux parents d'enfants touchés par le handicap ainsi que des séjours en centre spécialisé leur sont proposés.

Les dépenses d'action sociale de l'année civile 2018 s'élèvent à 1 001 719€ pour le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 qui décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale" et 2 100€ pour le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 150 qui décompte les agents relevant du programme "formations supérieures et recherche universitaire". Elles représentent un montant total de 1 003 819€ pour le seul secteur public présenté dans ce bilan social, soit une augmentation de 10,7% par rapport à l'année 2017.

Action	Budget Operationnel 214	Budget Operationnel 150	Ensemble	
Prestations InterMinistérielles (PIM)	463 367 €		463 367 €	46,2%
Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA)	317 011 €		317 011 €	31,6%
Aides Exceptionnelles (AE)	221 341 €	2 100 €	223 441 €	22,3%
Ensemble	1 001 719 €	2 100 €	1 003 819 €	

Indications : Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale" et le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 150 décompte les agents relevant du programme "formations supérieures et recherche universitaire".

Champ : BOP 214 et 150 - Secteur public - Académie de Grenoble - Année civile 2018.

Source : Division Budgétaire et Financière - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier 2018 à Décembre 2018.

35 agents sur 62 ont accepté une offre de prêt à taux zéro pour un montant total emprunté de **51 300€**. Le nombre de prêts acceptés est en **baisse** (84 en 2016 et 44 en 2017). Le taux d'acceptation après une baisse importante entre 2016 et 2017 : respectivement 77,1% et 47,8% et en hausse cette année : 56,5%. Le montant moyen du prêt est toujours en hausse depuis l'année 2016 : **1 351€, 1 380€** et pour cette année : **1 465€**.

Les Prestations InterMinistérielles (PIM)

463 367 euros
(+10% par rapport à l'année précédente)

88,5% sont des allocations handicap
(-0,4 point par rapport à l'année précédente)

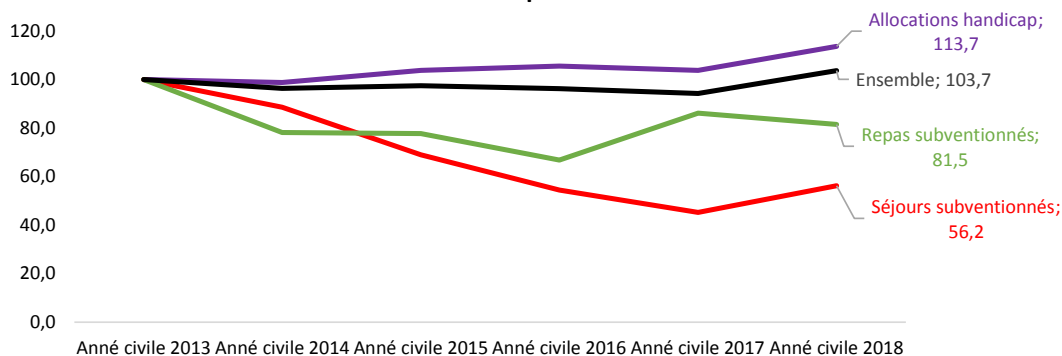
Les principales Prestations InterMinistérielles (PIM) sont :

- les prestations d'aide aux familles lors d'un séjour en maison de repos ;
- les prestations relatives aux séjours des enfants : centre de vacances, séjours linguistiques... ;
- les prestations concernant les enfants handicapés ;
 - les prestations repas.

Ces aides sont instruites sur dossier par le bureau d'action sociale du Rectorat au sein de la Division Budgétaire et Financière. Les services sociaux n'interviennent pas dans la procédure. L'aide est attribuée selon des critères et un barème précis définis par le ministère. **L'une des priorités de l'Académie est de favoriser la prise en charge du handicap, de ce fait, depuis l'année 2013, les allocations handicap ne cessent d'augmenter : +13,7%.**

Au contraire, les séjours et les repas subventionnés sont globalement en baisse depuis l'année 2013 malgré quelques augmentations selon les années, respectivement -43,8% et -18,5%.

Evolution des dépenses concernant les Prestations InterMinistérielles (PIM) pour le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 en indice dans l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année civile 2013 à 2018



Indications : Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale".

Champ : BOP 214 - Secteur public - Académie de Grenoble - Année civile 2013 à 2018.

Source : Division Budgétaire et Financière - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier N à Décembre N.

Les prestations d'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA)

317 011 euros
(+22,6% par rapport à l'année précédente)

52% sont des dépenses pour l'aide à l'enfance
(+9,4 points par rapport à l'année précédente)

Ces prestations permettent à l'académie, dans le respect des principes généraux définis nationalement, d'adapter l'action sociale aux caractéristiques et aux priorités locales.

Les prestations d'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) concernent : l'aide à l'enfance, l'aide à l'installation au logement et aux études, la participation aux frais générés par l'hospitalisation de malades, les consultations de psychologues et dans le cadre d'un handicap, l'aide aux fonctionnements des restaurants, ainsi que la participation aux bilans de compétences et aux actions collectives.

Le montant des prestations d'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) pour l'année 2018 s'élève à 317 011€, en hausse de 22,6% par rapport à 2017. L'aide à l'enfance représente 52% du montant de ces prestations.

Les Aides Exceptionnelles (AE)

223 441 euros
(-1,7% par rapport à l'année précédente)

40,7% sont décomptées dans le département de l'Isère
(-4 points par rapport à l'année précédente)

Les aides exceptionnelles sont attribuées après l'instruction des dossiers par les services sociaux et l'avis de la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS).

Indications : Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 décompte les agents relevant du programme "soutien de la politique de l'Education Nationale" et le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 150 décompte les agents relevant du programme "formations supérieures et recherche universitaire".

Champ : BOP 214 et 150 - Secteur public - Académie de Grenoble - Année civile 2018.

Source : Division Budgétaire et Financière - Rectorat de Grenoble - Date d'observation : Janvier 2018 à Décembre 2018.

Le montant des prestations d'Aides Exceptionnelles (AE) pour l'année 2018 s'élève à 223 441€, en baisse de 1,7% par rapport à 2017. Le département de l'Isère décompte 40,7% de ces prestations et le département de la Haute-Savoie : 16,7%. L'aide exceptionnelle moyenne versée par bénéficiaire s'élève à 663 euros en 2018 contre 710 euros en 2017.

Répartition des dépenses concernant les Aides Exceptionnelles (AE) pour les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) 214 et 150 par département de l'Académie de Grenoble - Secteur public - Année civile 2018

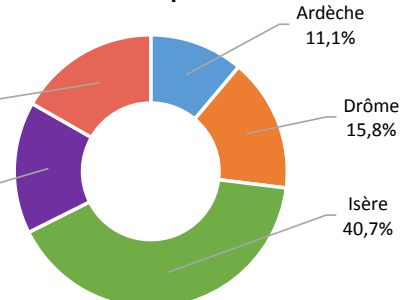
évolution par rapport à l'année précédente

Haute-Savoie
16,7%

-21,2%

Savoie
15,6%

+23%



Annexes

Annexes

1. Les regroupements des personnels du secteur public

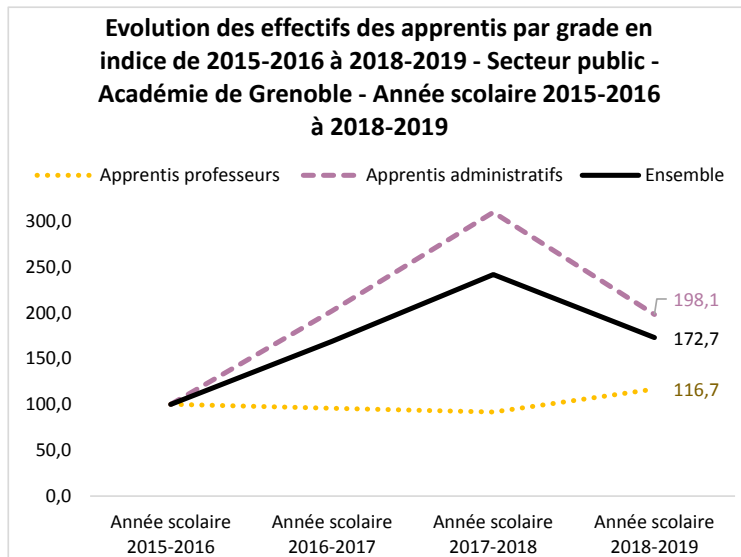
Groupes de personnels	Dénomination	Corps de personnels
Enseignants du 1er degré	Enseignants du 1er degré	Agent contractuel du 1er degré
		Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
		Instituteur
		Professeur des écoles (PE)
Enseignants du 2nd degré	Enseignants du 2nd degré	Adjoint d'enseignement
		Agent contractuel des 1er et 2nd degrés
		Apprenti professeur
		Assistant de langue vivante
		Chargé d'enseignement de l'éducation physique et sportive
		Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
		Assistant étranger
		Maitre auxiliaire
		Professeur contractuel
		Professeur agrégé du second degré et professeur agrégé cadre territorial
		Professeur certifié
		Professeur d'éducation physique et sportive
		Professeur de chaire supérieure des établissements
		Professeur de lycée professionnel
		Professeur d'enseignement général de collège
Professeur des écoles (PE) affecté dans le second degré		
Personnels d'encadrement	Personnels de direction	Conseiller technique de recteur ou de vice-recteur
		Directeur de cabinet de recteur ou de vice-recteur
		Personnel de direction d'établissement
	Personnels d'inspection	Adjoint au directeur académique des services de l'Education Nationale
		Conseiller de recteur ou de vice-recteur
		Directeur académique des services de l'Education Nationale
		Directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale
		Inspecteurs d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)
		Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN)
		Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)
Assistant d'éducation (AED)		
Conseiller principal d'éducation (CPE)		
Personnels de vie scolaire	Personnels d'éducation	Psychologue de l'Education Nationale
	Psychologues de l'Education Nationale	Psychologue de l'Education Nationale
Personnels ATSS	Personnels ATSS	Personnel administratif : adjoint, attaché...
		Personnel médico-social : infirmière, médecin...
		Personnel technique : ingénieur, technicien...

2. Evolution des effectifs des apprentis de l'année scolaire 2015-2016 à 2018-2019

	Année scolaire 2015-2016		Année scolaire 2016-2017		Année scolaire 2017-2018		Année scolaire 2018-2019	
Par grade								
Apprentis professeurs	24	31,2%	23	17,7%	22	11,8%	28	21,1%
Apprentis administratifs	53	68,8%	107	82,3%	164	88,2%	105	78,9%
Ensemble	77	100,0%	130	100,0%	186	100,0%	133	100,0%
Par tranches d'âge								
18 - 20 ans	20	26,0%	41	31,5%	59	31,7%	29	21,8%
20 - 24 ans	52	67,5%	78	60,0%	106	57,0%	80	60,2%
25 - 29 ans	<5	<5%	8	6,2%	17	9,1%	18	13,5%
30 - 34 ans	<5	<5%	<5	<5%	<5	<5%	<5	<5%
35 - 39 ans								
40 - 44 ans					<5	<5%	<5	<5%
45 - 49 ans					<5	<5%	<5	<5%
50 - 54 ans			<5	<5%			<5	<5%
Par sexe								
Femmes	54	70,1%	95	73,1%	137	73,7%	97	72,9%
Hommes	23	29,9%	35	26,9%	49	26,3%	36	27,1%
Par département								
Ardèche	<5	<5%	5	3,8%	8	4,3%	5	3,8%
Drôme	11	14,3%	19	14,6%	23	12,4%	16	12,0%
Isère	48	62,3%	77	59,2%	101	54,3%	78	58,6%
Savoie	<10	<10%	18	13,8%	31	16,7%	16	12,0%
Haute-Savoie	8	10,4%	11	8,5%	23	12,4%	18	13,5%

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2015-2016 à 2018-2019

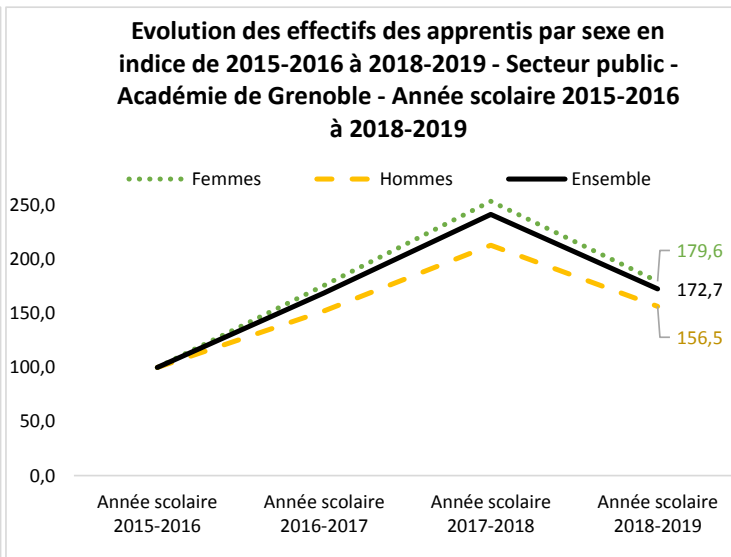
Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01 (16-17-18-19).



Clé de lecture : Dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, l'effectif des apprentis professeurs a augmenté de 16,7% et l'effectif des apprentis administratifs de 98,1% depuis l'année scolaire 2015-2016.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2015-2016 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01 (années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).



Clé de lecture : Dans le secteur public de l'Académie de Grenoble, l'effectif des femmes apprenties a augmenté de 79,6% et l'effectif des hommes apprentis de 56,5% depuis l'année scolaire 2015-2016.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2015-2016 à 2018-2019

Source : Bilan Social Académique - Date d'observation : 15-01 (années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

Entre les années scolaires 2015-2016 et 2017-2018, l'effectif des apprentis professeurs est resté stable. Cette année, leurs effectifs sont en hausse. C'est le cas opposé concernant les apprentis administratifs : une augmentation importante entre les années scolaires 2015-2016 et 2017-2018, puis, une forte diminution pour cette année scolaire.

Entre les années scolaires 2015-2016 et 2017-2018, les effectifs des femmes et des hommes apprentis ne cessent d'augmenter. Cette année, leurs effectifs sont en baisse, suivant l'évolution globale. Cela est due à la baisse de la délégation ministérielle pour le grade des apprentis administratifs.

3. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 (requête - public cible)

1er degré 2018-2019 Académie : GRENOBLE	Candidature déposées	Candidature acceptées	Taux d'acceptation	Stagiaires convoqués	Sagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Journées stagiaires
Enseignant en école	64 573	59 620	92,3%	50 370	43 863	87,1%	38 969	77,4%	44 786
Enseignant en Segpa	73	73	100,0%	13	13	100,0%	13	100,0%	13
Maître formateur	2 662	2 628	98,7%	1 460	1 090	74,7%	994	68,1%	1 189
Conseiller pédagogique	749	714	95,3%	387	352	91,0%	269	69,5%	464
Formateur animateur	85	85	100,0%	38	36	94,7%	26	68,4%	99
Tuteur	139	139	100,0%	32	21	65,6%	21	65,6%	43
Personnel de l'ASH	1 201	1 201	100,0%	970	912	94,0%	802	82,7%	2 125
Psychologue scolaire	132	107	81,1%	104	76	73,1%	76	73,1%	76
Directeur d'école	1 808	1 736	96,0%	1 189	1 079	90,7%	947	79,6%	1 579
Inspecteur 1er degré	37	37	100,0%	35	10	28,6%	10	28,6%	6
Personnels 1er et 2nd degrés	900	781	86,8%	741	629	84,9%	590	79,6%	801
Autres publics	859	848	98,7%	625	535	85,6%	493	78,9%	1 215
Ensemble 1er degré	73 218	67 969	92,8%	55 964	48 616	86,9%	43 210	77,2%	52 396

Indications : Le taux d'acceptation est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées. Le taux de présence est le rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de stagiaires convoqués. Le taux d'assiduité est le rapport entre le nombre de stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) et le nombre de stagiaires convoqués.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019

4. La formation continue des personnels exerçant dans le 1er degré de l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2018-2019 (requête - objectifs de formation)

1er degré 2018-2019	Candidature déposées	Candidature acceptées	Taux d'acceptation	Stagiaires convoqués	Sagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Journées stagiaires
Académie : GRENoble									
Formation professionnelle statutaire	7 544	6 541	86,7%	5 320	4 199	78,9%	3 901	73,3%	4 202
Adaptation immédiate au poste de travail	15 453	13 823	89,5%	12 868	11 197	87,0%	9 477	73,6%	8 132
Développement ou acquisition de nouvelles qualifications	47 631	45 046	94,6%	36 145	31 814	88,0%	28 544	79,0%	36 835
Autres formations ¹	2 590	2 559	98,8%	1 631	1 406	86,2%	1 288	79,0%	3 227
Ensemble 1er degré	73 218	67 969	92,8%	55 964	48 616	86,9%	43 210	77,2%	52 396

¹La catégorie "Autres formations" comprend le développement des compétences liées aux activités de formation, l'élaboration de ressources, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, la préparation aux examens et concours et la formation diplômante.

Indications : Le taux d'acceptation est le rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre de candidatures déposées. Le taux de présence est le rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de stagiaires convoqués. Le taux d'assiduité est le rapport entre le nombre de stagiaires assidus (c'est à dire présents aux 2/3 des modules auxquels ils ont été convoqués) et le nombre de stagiaires convoqués.

Champ : Secteur public - Académie de Grenoble - Année scolaire 2018-2019

Source : BOXI PIAD - Requête EGIDE - Date d'extraction : 06-07-2019



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



VI – Expérimentation ESTEVE

ESTEVE: Evolution du Système de Traitement de l'Evaluation dématérialisé

Dématérialisation des Comptes rendus
d'évaluation professionnels:

Expérimentation 2019-2020



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pourquoi ESTEVE?

- ESTEVE est un outil interministériel permettant de gérer l'ensemble d'une campagne d'évaluation professionnelle, de la phase de préparation de la campagne à la signature finale du CREP par l'agent.
- Permet:
 - De faciliter le pilotage des campagnes
 - D'améliorer la qualité des données
 - De limiter les saisies
 - D'exploiter de manière optimale les données résultantes des CREP



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ESTEVE: quels choix d'opérationnalisation?

- 2019-2020 : une expérimentation sur 8 académies dont Grenoble
- Généralisation en 2020-2021
- A Grenoble: Une expérimentation portant
 - Sur les personnels des services déconcentrés
 - Sur les personnels de 5 EPLE volontaires
- Qui fait quoi:
 - RLC (responsable local de campagne)
 - BRHP (bureau RH de proximité)
 - N+1 et N+2
 - L'agent

Le calendrier (à définir)


- Réalisation des bases de données
- Période de formation
- Envoi des pas à pas
- Présentation en CTA
- La campagne
 - Ouverture
 - Durée
 - clôture



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ESTEVE: quel accompagnement?

- Des référents pour accompagner les évaluateurs
- Un pas à pas disponible pour chaque type d'acteur
- Un dispositif de formation:
 - Présentiel ou distanciel
 - Pour les DSDEN
 - Pour les services rectoraux
- Une boîte courriel fonctionnelle dédiée pour les évaluateurs N+1 et N+2



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

VII – Questions diverses